

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RAPPORTS SOCIAUX ET EXPÉRIENCES RÉSIDENTIELLES DES LOCATAIRES
VIVANT DANS DES LOGEMENTS SOCIAUX POUR FEMMES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
BÉATRICE MERCIER

AVRIL 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Bien qu'un seul nom figure sur la couverture de ce mémoire, ce travail ne s'est pas fait seul. Cette publication n'aurait pas été possible sans le support et l'amour des gens qui m'ont accompagnée durant ce parcours. Étudier à l'université et faire des études de deuxième cycle est un grand privilège nécessitant des moyens et des ressources, j'ai eu la chance de les avoir et j'en suis extrêmement reconnaissante.

Merci à papa et maman : vous m'avez permis d'essayer des choses, de me tromper, de prendre des pauses et m'avez répété que l'important est de faire ce qu'on aime. Ce sont vos encouragements et votre confiance qui m'ont menée jusqu'ici.

Merci à grand-papa Gaston et grand-maman Jacqueline : dès ma naissance, vous vous êtes assuré·e·s que j'aie les moyens de faire des études pendant longtemps. Où que vous soyez, j'espère que ma reconnaissance se rendra jusqu'à vous.

Merci à Keisha, Mimi et Woodie, mes ami·e·s féministes rabat-joie : vous m'avez aidée à traverser le chaos et avez fait de moi une personne plus juste et plus en colère. Étudier à vos côtés a été le plus grand des apprentissages.

Merci à Alice, Eli, Jo, Laurence et Pascale, mes plus vieilles et grandes amies : c'est en grandissant avec vous que je suis devenue féministe. Merci de m'avoir laissé prendre feu et de m'avoir tempérée lorsque nécessaire. Notre amitié est ma plus grande certitude.

Merci à Cam pour les discussions de balcon, l'écoute, les encouragements, la rage partagée et l'amour qui dure dans le temps.

Merci à mes collègues de travail et aux militantes du CÉAF : ce sont vos revendications et votre désir de justice sociale qui m'ont donné la force d'aller jusqu'au bout de ce travail. Ce mémoire, c'est aussi le vôtre.

Merci à Louis pour les discussions, la confiance et la disponibilité. C'est grâce à ton enseignement et tes recherches que j'ai eu envie de m'intéresser aux questions de logement. Je n'aurais pas pu être mieux accompagnée lors de la réalisation de ce travail.

Merci aux locataires, aux membres du C.A. et à l'équipe de travail du RHF. Sans votre confiance et votre accueil chaleureux, ce projet n'aurait jamais pu exister. Merci à Marie-Ève Desroches pour la pertinence de tes travaux et l'inspiration.

Merci à François pour ta présence constante et ton amour inconditionnel. La fierté que j'éprouve en terminant ce projet n'est rien en comparaison de celle que je ressens tous les jours en vieillissant à tes côtés.

Finalement, merci à toutes les personnes qui luttent sans relâche pour une plus grande justice sociale. Merci à ceux qui écoutent, qui servent du café, qui manifestent, qui s'impliquent, qui croient qu'ensemble on est plus fort·e·s, qui se réunissent, qui respectent les limites de chacun·e et qui croient la parole des personnes concernées. Merci pour l'espoir et merci de me donner envie d'avancer avec vous.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire est le résultat d'un processus de rédaction qui s'est échelonné sur trois ans. Depuis le début de ce projet, en 2020, des crises sanitaires, économiques et écologiques se sont déclenchées, créant toujours plus d'inégalités et nuisant au bien-être des personnes les plus vulnérables. En parallèle, et souvent de manière indissociable, la crise du logement s'est aggravée dans l'ensemble des régions du Québec. Les impacts de ces crises sur les individus font aujourd'hui l'objet d'une couverture médiatique importante. Nous constatons que le nombre de personnes en situation d'itinérance ne cesse d'augmenter, que des familles se retrouvent sans logis le 1^{er} juillet, que des campements s'érigent dans plusieurs quartiers, que des ressources débordent et que d'autres menacent de fermer par manque de financement.

Pourtant, dans les dernières années, le gouvernement dirigé par le premier ministre François Legault a participé à réduire considérablement les droits des locataires, plutôt que de les protéger. Le gouvernement de la Coalition Avenir Québec a notamment mis fin au programme AccèsLogis, permettant à des organismes de créer et d'offrir des logements hors marché et réellement abordables. De plus, quelques semaines avant le dépôt de ce mémoire, le gouvernement a adopté le projet de loi 31, qui enlève aux locataires le droit de céder leur bail, un des derniers remparts de protection contre la hausse des prix des loyers. Cette vision de l'habitation favorise une logique marchande et protège les droits des propriétaires aux dépens de la détresse et de l'impuissance de nombreux·ses locataires

Dans ce contexte, nous devons rester vigilant·e·s et mobilisé·e·s, afin d'assurer et protéger le droit au logement de tous·tes. Il importe également d'écouter les récits des personnes affectées par ces crises et de dénoncer les systèmes qui maintiennent les inégalités. C'est dans cette logique que ce mémoire s'inscrit : en nous intéressant au vécu des personnes concernées, nous espérons contribuer à rendre visibles les enjeux entourant le logement et leurs impacts sur la vie des femmes.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
AVANT-PROPOS	iv
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	x
RÉSUMÉ	xi
ABSTRACT.....	xii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE	4
1.1 Le mal-logement des femmes	4
1.1.1 Besoins impérieux et discriminations	7
1.1.2 Harcèlement sexuel dans le logement	8
1.1.3 Itinérance et violence conjugale.....	9
1.2 Le parc de logements sociaux au Québec	11
1.2.1 Logement social et communautaire au Québec : un bref historique.....	11
1.2.2 Apports et limites du logement social.....	15
1.3 Bilan	17
1.3.1 Questions et objectifs de recherche.....	18
CHAPITRE 2 CADRE CONCEPTUEL	19
2.1 Les rapports sociaux.....	19
2.1.1 Rapports sociaux de genre, de classe et de race.....	20
2.1.2 Consubstantialité et coextensivité des rapports sociaux	22
2.2 L’expérience des rapports sociaux	23
2.2.1 Une conception structurelle de l’oppression	24
2.2.1.1 Exploitation.....	24
2.2.1.2 La violence comme pratique sociale.....	27

Violence néolibérale et violence d'État	28
2.2.2 Domination.....	30
2.3 <i>Empowerment</i> et pouvoir d'agir	31
2.4 Bilan	33
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE.....	34
3.1 La recherche qualitative : quelques éléments de définition	34
3.2 Épistémologies féministes et principes de la recherche féministe	36
3.3 Collecte de données.....	37
3.3.1 Entretiens semi-dirigés.....	37
3.3.2 Élaboration du guide d'entretien	38
3.3.3 Réseau habitation femmes et la Chrysalide.....	38
3.3.4 Le recrutement.....	40
3.3.5 Déroulement des entretiens	42
3.4 L'analyse des données.....	42
3.4 Considérations éthiques.....	44
3.6 Limites de la recherche	45
CHAPITRE 4 RÉSULTATS	47
4.1 Portrait sociodémographique des participantes.....	47
4.2 Expériences résidentielles avant de vivre au RHF	47
4.2.1 Parcours résidentiels instables.....	48
4.2.2 Situations financières	50
4.2.3 Situations familiales et conjugales	51
4.2.4 Problèmes de santé.....	52
4.3 Conflits et rapports avec les personnes dans un contexte de logement.....	53
4.3.1 Avant l'arrivée au RHF	53

4.3.2 Depuis l'arrivée au RHF	56
4.4 Expériences depuis l'arrivée au RHF	58
4.4.1 Arrivée dans le logement.....	58
4.4.2 Occupations	60
4.4.3 Structure et règlements.....	61
4.4.4 L'avenir dans le logement	62
4.5 Bilan	63
CHAPITRE 5 DISCUSSION	64
5.1 Précarité(s) et rapports sociaux dans les expériences résidentielles des femmes locataires	64
5.1.1 Travail du care : s'appauvrir en prenant soin des autres	64
5.1.2 Les violences sexuelles et interpersonnelles fragilisent la sécurité résidentielle	69
5.2. Violence d'État et rapports sociaux dans les expériences résidentielles des femmes locataires : les répercussions du système néolibéral	72
5.2.1 Des mesures d'urgence qui encouragent la précarité résidentielle	73
5.2.2 Des prestations d'aide sociale insuffisantes pour se loger convenablement.....	76
5.2.3 Logements sociaux : obstacles, manque de choix et contrôle.....	78
5.3 Pouvoir d'agir et possibilités.....	80
5.3.1 Autonomie et logement social : au-delà de la responsabilité individuelle.....	80
5.3.1.1 Comparer et mesurer l'autonomie de ses voisines	81
5.3.1.2 Avoir la liberté et le temps de prendre soin	82
5.3.1.3 Le logement comme premier vecteur d'autonomie.....	84
5.3.2 Un milieu de vie qui aide à prendre conscience des rapports de pouvoir	85
5.3.2.1 Des visions du féminisme qui cohabitent.....	85
5.3.2.2 Vivre en non-mixité : entre sécurité, indifférence et nuisance.....	87
5.3.3 Favoriser la solidarité et l'implication sociale	88

CONCLUSION.....	90
Retour sur la démarche de recherche et principaux constats	90
Pistes d’action et recommandations pour le travail social et les politiques sociales.....	92
ANNEXE A GUIDE D’ENTRETIEN	94
ANNEXE B AFFICHE DE RECRUTEMENT	97
ANNEXE C FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	98
ANNEXE D CERTIFICAT D’APPROBATION ÉTHIQUE	101
BIBLIOGRAPHIE	102

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 Exemple de carte conceptuelle effectuée lors du processus d'analyse.....	43
---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

C.A. : Conseil d'administration

FRAPRU : Front d'éducation populaire en réaménagement urbain

HLM : Habitations à loyer modique

OCPM : Office de consultation publique de Montréal

OMH : Offices municipaux d'habitation

OSBL : Organisme sans but lucratif

PSL : Programme de supplément au loyer

RHF : Réseau habitation femmes

SHQ : Société d'habitation du Québec

SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement

TGFM : Table des groupes de femmes de Montréal

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse aux conditions de vie et aux parcours résidentiels des locataires vivant dans des logements sociaux pour femmes et étudie l'articulation des rapports sociaux de genre, de classe et de race dans leurs expériences résidentielles. Il s'attarde également aux processus d'*empowerment* et à ses manifestations chez les locataires ayant accès à un logement social pour femmes.

Les objectifs poursuivis sont : 1. Connaître les conditions et les motifs qui ont mené les femmes à se tourner vers le logement social; 2. Explorer les liens entre le genre, la classe et la race dans les expériences résidentielles des femmes locataires; 3. Analyser les effets des logements sociaux pour femmes sur la réalité des locataires qui y vivent; 4. Alimenter les connaissances sur le sujet, afin d'encourager la mise en place de programmes de logements sociaux qui tiennent compte des réalités des femmes locataires.

En s'appuyant sur les principes de la recherche féministe et de la recherche qualitative, sept entrevues semi-dirigées ont été menées auprès de locataires vivant dans un logement appartenant à l'organisme Réseau habitation femmes à Montréal. Les thèmes abordés lors des entretiens ont permis de cibler les imbrications des rapports sociaux en présence et leurs dynamiques de production. De plus, ils nous ont permis d'émettre différents constats sur les manières dont le logement social pour femmes améliore leur pouvoir d'agir. Ainsi, nos analyses démontrent que les rapports de domination et d'exploitation nuisent à la stabilité résidentielle des femmes et que les rapports sociaux s'entrecroisent et se reproduisent durant leur parcours. De plus, nous constatons que l'État, en s'appuyant sur l'idéologie néolibérale lors de la mise en place de certaines mesures de protection sociale, joue un rôle important dans la perpétuation de la violence en matière de logement. Dans ce contexte, les logements sociaux pour femmes, en plus d'assurer une stabilité résidentielle, agissent comme un élément fondamental dans le développement du pouvoir d'agir.

Mots clés : femmes, féminisme, logement social, empowerment, rapports sociaux, violence d'État

ABSTRACT

This dissertation focuses on the living conditions and residential pathways of tenants living in social housing for women and studies the articulation of social relations of gender, class and race in their residential experiences. It also focuses on the processes of empowerment and its manifestations among tenants living in social housing for women.

The objectives pursued are to : 1. Understand the conditions and reasons which led women to turn to social housing; 2. Explore the connections between gender, class and race in the residential experiences of women tenants; 3. Analyze the effects of social housing for women on the reality of the tenants who live there; 4. Increase knowledge on the subject, in order to encourage the implementation of social housing programs that take into account the realities of women tenants.

Drawing on the principles of feminist research and qualitative research, seven semi-structured interviews were conducted with tenants living in housing belonging to the Réseau habitation femmes organization in Montréal. The themes covered during the interviews made it possible to target the overlapping social relations and their production dynamics. In addition, they allowed us to make various observations on the ways in which social housing for women improves their empowerment. Thus, our analysis demonstrates that relations of domination and exploitation harm the residential stability of women and that social relations intersect and reproduce during their journey. Furthermore, we find that the State, by relying on neoliberal ideology when implementing certain social protection measures, plays an important role in the perpetuation of violence. In this context, social housing for women, in addition to ensuring residential stability, acts as a fundamental element in the development of empowerment.

Keywords: women, feminism, social housing, empowerment, social relations, state violence

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les groupes de défense de droits des locataires luttent contre la crise du logement qui sévit actuellement au Québec. La pénurie de logements locatifs abordables et sécuritaires, l'explosion du coût des loyers, le manque de logements sociaux, l'augmentation des « rénovictions » et la spéculation immobilière fragilisent le droit au logement et contribuent au mal-logement d'un grand nombre de locataires (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2021a ; Laflamme, 2023). La crise sanitaire a accentué les effets de la crise du logement et les mesures gouvernementales mises en place semblent insuffisantes pour s'attaquer à ce problème social complexe qui relève des enjeux liés aux inégalités sociales et à l'appauvrissement du filet social.

À notre avis, les problèmes de logement doivent être considérés comme des problèmes sociaux. Comme le logement constitue un des besoins fondamentaux des êtres humains, les travailleurs·euses et intervenant·e·s sociaux·ales¹ devront continuer d'accompagner plusieurs personnes dans leur recherche de logement, en plus de poursuivre la réflexion pour mettre en place des solutions durables et mener des luttes pour une plus grande justice sociale. Pour ce faire, nous croyons que les questions de genre, de race et de classe sont des éléments centraux à prendre en compte dans l'analyse des discours et des pratiques sur le logement. C'est ce type de réflexion que nous proposons de réaliser dans le cadre de ce mémoire.

Notre intérêt à mener cette recherche a débuté au sein d'organismes communautaires de défense des droits des femmes et des locataires à Montréal. Un des principaux constats qui ressort des rencontres avec les personnes qui fréquentent ces organismes, c'est que les enjeux liés à l'accès au logement sont multiples et qu'ils méritent une attention plus ciblée dans l'étude des problèmes

¹ Ce mémoire est rédigé en conformité avec les recommandations du *Guide de communication inclusive* (2021). Pour alléger certaines formulations, nous faisons le choix d'utiliser le point médian. De plus, les accords de proximité sont appliqués, afin d'accorder l'adjectif en genre et en nombre avec le dernier nom. Finalement, le féminin est privilégié lorsque nous abordons les réalités des femmes.

sociaux. En effet, accompagner des personnes dans leur recherche de logement permet de mieux comprendre les difficultés vécues par les locataires vivant au carrefour de plusieurs discriminations et d'être témoin de la détresse et du sentiment d'impuissance qui les habitent. Dans le cadre de ce projet, nous nous intéressons aux expériences résidentielles des femmes locataires. Plus précisément, nous nous pencherons sur les rapports sociaux vécus par les femmes qui vivent dans des logements sociaux non mixtes. Pour ce faire, nous avons effectué notre recherche dans un organisme sans but lucratif (OSBL) d'habitation réservé aux femmes.

Nous débuterons par présenter, dans le premier chapitre, certains éléments explicatifs du mal-logement des femmes. Ainsi, nous aborderons les besoins impérieux en matière de logement au Canada et les logiques discriminatoires en présence au sein du système d'habitation. De plus, nous définirons le harcèlement sexuel dans le logement et nous présenterons les liens entre l'itinérance des femmes et la violence conjugale. Afin de mieux situer le contexte dans lequel ce mémoire s'inscrit, nous ferons également un bref historique de la mise en place des logements sociaux au Québec et soulèverons certains apports et certaines limites de ce type d'habitation.

Dans le second chapitre, il sera question des rapports sociaux et des systèmes qui les supportent. Ainsi, les rapports de genre, de race et de classe seront définis et mis en lien avec nos intérêts de recherche. Les concepts de consubstantialité et de coextensivité seront également mobilisés pour étudier l'articulation des rapports sociaux dans les expériences des locataires. Ensuite, nous aborderons les diverses formes d'oppression et de domination que peuvent vivre les locataires. De plus, la notion d'*empowerment* sera présentée comme une possibilité de transformation des rapports sociaux à explorer dans le cadre de ce mémoire.

Le troisième chapitre portera sur la méthodologie de recherche privilégiée. Nous justifierons le choix de mener une étude qualitative en en présentant les fondements et sa pertinence pour notre mémoire. Certains principes de la recherche féministe seront également définis, afin de nous guider dans l'élaboration de notre travail. Le choix de notre méthode de collecte de données et la méthode d'analyse seront également présentés. Nous conclurons en soulevant les considérations éthiques à prendre en compte dans notre processus de recherche.

Le quatrième chapitre présentera les résultats de nos entretiens. Les expériences résidentielles des femmes locataires avant leur arrivée dans un logement social non mixte seront décrites : nous porterons une attention particulière aux conditions matérielles et aux enjeux relationnels vécus par les femmes durant leur parcours. Ce chapitre sera également l'occasion de présenter les réalités des femmes depuis qu'elles habitent leur logement social et d'aborder les changements que ce contexte résidentiel amène.

Enfin, dans le cinquième chapitre, nous discuterons des rapports sociaux présents au sein des expériences résidentielles des locataires et des formes de précarités que cela engendre. Nous explorerons également le rôle de l'État et du système néolibéral dans le déploiement de rapports sociaux inégalitaires en analysant les mesures de protection sociale mises en place pour les femmes locataires vivant des difficultés résidentielles. Nous terminerons en abordant les possibilités d'*empowerment* qu'apportent les logements sociaux pour femmes.

En guise de conclusion, nous ferons une synthèse des principaux constats émanant de cette recherche et nous proposerons des pistes de réflexion afin d'améliorer et d'adapter l'offre de logements en fonction des réalités spécifiques des femmes.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

1.1 Le mal-logement des femmes²

Le logement représente un besoin fondamental, un ancrage identitaire, familial et citoyen pour les individus (Fijalkow, 2011 ; Goyer, 2021). Pour les femmes et les personnes marginalisées, la dimension de la sécurité s'ajoute à cette définition. En effet, le domicile peut représenter un refuge et un lieu de répit face aux violences subies dans l'espace public. Cependant, plusieurs conditions matérielles et symboliques peuvent fragiliser ce sentiment de sécurité (Desroches, 2019). D'une part, le logement protège de la société, mais, d'autre part, pas entièrement, puisque les conditions dans lesquelles on y a accès contribuent à reproduire certaines caractéristiques « structurantes » de la société contemporaine. Ainsi, « les inégalités de logement affectent le statut social des individus » (Fijalkow, 2011, p. 4).

L'étude des questions entourant le logement se déploie au sein de plusieurs disciplines et se trouve au croisement de plusieurs sociologies. À un niveau microsocial, certain-es chercheur-es s'intéressent, entre autres, aux choix résidentiels et aux différents usages de l'espace au sein du domicile. À une échelle mésosociale, plusieurs recherches portent, par exemple, sur la transformation des quartiers et les relations entre les individus qui y vivent, notamment en ce qui a trait à la question de la mixité sociale. Finalement, un pan de la sociologie du logement s'attarde à « l'étude de la politique du logement [qui] renvoie à la manière dont les sociétés *produisent* de l'habitat et le *distribuent* » (Fijalkow, 2011, p. 23, italiques dans l'original). L'ensemble de ces intérêts de recherche impliquent des rapports sociaux et renvoient à des institutions et des structures sociales qui influencent la vie des individus (Goyer, 2017). C'est principalement sur ce dernier niveau d'organisation du social, celui des rapports sociaux, que les approches mises de l'avant dans ce mémoire s'appuieront. Nous nous intéresserons notamment aux relations entre les

² Le mot « femme(s) » fait référence à toute personne qui s'identifie comme tel.

acteurs·trices qui interagissent au sein du marché locatif montréalais, afin d'étudier les effets de ces interactions sur le rapport au logement des femmes. Plus précisément, notre analyse portera sur les rapports sociaux en présence dans le secteur d'habitation et leurs effets sur les inégalités résidentielles vécues par les femmes locataires à Montréal.

Les problèmes de logement vécus par les femmes interpellent de plus en plus les organismes communautaires et les milieux de recherche au Québec (Table des groupes de femmes de Montréal, 2021). En effet, depuis plusieurs années, les maisons d'hébergement, les groupes de défense de droits et les OSBL d'habitation travaillent pour l'amélioration des conditions d'habitation des femmes et militent pour la reconnaissance de leur droit au logement (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2019 ; Table des groupes de femmes de Montréal, 2019, 2021).

Conjointement, des chercheur·es issu·es de diverses disciplines s'intéressent aux inégalités de genre et au rapport au logement des femmes. Dans la dernière décennie au Québec, ces questions ont, entre autres, été explorées par Marie-Ève Desroches (2018, 2019, 2023) et Marie-Neige Laperrière (2016), dont les travaux ont été présentés lors du colloque *Perspectives féministes sur le logement des femmes* en 2018³. Historiquement, le courant féministe-socialiste en études urbaines et en géographie a contribué à inclure une perspective genrée dans les analyses critiques des structures urbaines (Rose, 2018). Cela a notamment inspiré des chercheur·e·s à réfléchir aux rapports sociaux de genre présents dans l'espace public et à considérer

la ville comme un espace construit sur des rapports sexués, des rapports de pouvoir qui, selon les contextes historiques et culturels, ont marginalisé les femmes politiquement et socioéconomiquement. (Latendresse, 2007, p. 69)

Cette construction de l'espace urbain a pour effet de nuire à la participation citoyenne et à l'appropriation du droit à la ville des femmes. Ces notions, inspirées par le travail d'Henri Lefebvre

³ Pour plus de détails sur l'évènement, voir ce lien : <http://www.vrm.ca/perspectives-feministes-logement-femmes/>.

(1967), ont été mobilisées par plusieurs chercheur·e·s féministes, qui ont exploré l'influence du système patriarcal sur le droit à la ville des femmes (Desroches et Trudelle, 2015 ; Fenster, 2005). Dans cette logique, la stabilité résidentielle est perçue comme un levier pour la participation citoyenne des femmes et pour leur appartenance à leur milieu de vie (Desroches et Trudelle, 2015). En plus de ces recherches, qui s'ancrent dans des épistémologies féministes, il existe plusieurs études sur les femmes dans lesquelles la question du logement est traitée, sans toutefois en constituer un élément central. Notamment, une partie des écrits féministes sur les questions de la violence, de la pauvreté et de l'itinérance aborde, sous différents angles, les enjeux concernant le maintien et l'accès des femmes au logement⁴.

La majorité des savoirs produits sur le thème étudié partagent le constat que le mal-logement des femmes est grandement lié à leur précarité économique (Bernard, 2007 ; Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2019 ; Table des groupes de femmes de Montréal, 2019, 2021). Les inégalités économiques entre les hommes et les femmes et la proportion plus élevée de femmes responsables d'une famille monoparentale sont des exemples du lien entre femmes et pauvreté, qui se répercutent sur les conditions de logement (Bernard, 2007 ; Rose, 2018).

Cependant, nous croyons que cette question mérite d'être explorée davantage. En effet, bien que les inégalités résidentielles des femmes soient largement documentées, elles restent souvent descriptives et ne permettent pas de comprendre la complexité des enjeux entourant les questions du mal-logement et de la pauvreté des femmes. Dans ce chapitre, nous soulèverons quelques pistes d'explication, afin de pousser la réflexion et nous permettre de mieux situer le contexte dans lequel ce mémoire s'inscrit.

⁴ Le chapitre *Une étude nationale sur les femmes victime de violence et sans abri* (M. Tutty et al., 2013) est un bon exemple d'une problématisation des enjeux de violence, de pauvreté et d'itinérance des femmes qui inclut dans son analyse une réflexion sur les difficultés d'accès à un logement. Nous y reviendrons au point 1.1.3.

1.1.1 Besoins impérieux et discriminations

Dans son dernier recensement en 2021, Statistiques Canada évalue à 1 sur 10 le nombre de ménages éprouvant des besoins impérieux⁵ en matière de logement (Statistiques Canada, 2022). En 2016 à Montréal, ce sont environ 30% des ménages locataires qui consacrent plus de 30% de leurs revenus au paiement du loyer⁶ et qui éprouvent des difficultés financières à se loger. Chez les familles monoparentales, 11,7 % dédient plus de 50% de leurs revenus à leur logement (Ville de Montréal, 2020). Elles sont aussi majoritairement représentées dans les données concernant le surpeuplement des logements. Sur les 8,2 % des ménages locataires qui vivent dans un logement de taille insuffisante, 21,7% sont des familles monoparentales (Ville de Montréal, 2020).

Ces statistiques sont loin d'être représentatives de l'ensemble des réalités et ne rendent pas compte à elles seules des problèmes vécus par les femmes dans le marché résidentiel. Afin de pallier ce manque, plusieurs études et rapports ont été produits afin de documenter les liens entre la discrimination et l'accès à un logement convenable. En 2020, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a publié un rapport sur le racisme et les discriminations systémiques dans lequel une section est réservée au logement. D'entrée de jeu, il est indiqué que le logement est le « principal poste budgétaire de la plupart des ménages [et la] pierre angulaire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion » (Office de consultation publique de Montréal, 2020, p. 78).

Les questions d'accès au logement ne sont pas que financières ; des études démontrent que plusieurs familles immigrantes et personnes racisées sont victimes de préjugés et de biais culturels qui les empêchent d'avoir accès à un logement décent (Goyer, 2021 ; Office de consultation publique de Montréal, 2020). À cela s'ajoute le fait que ces populations font souvent face à des contraintes liées à « l'insalubrité [et au] manque de référence » (Office de consultation publique

⁵ Sont considérés comme ayant des besoins impérieux les ménages vivant dans un logement inabordable, qui a une qualité inadéquate ou une trop petite superficie pour le nombre de personnes qui y vivent (Statistiques Canada, 2022).

⁶ Un logement est considéré comme étant abordable si le coût du loyer ne dépasse pas 30% des revenus du ménage.

de Montréal, 2020, p. 78). L'exclusion se fait particulièrement ressentir lorsque ces personnes sont en processus de recherche de logement. En effet, leurs expériences sur le marché locatif démontrent que la discrimination se déploie dans des gestes et des actions explicites (propos xénophobes, logements qui ne sont plus à louer lors de la visite, refus des propriétaires de louer à certains groupes sociaux, etc.) (Goyer, 2021 ; McAll, 1995 ; Novac *et al.*, 2004). Plusieurs reconnaissent que la discrimination sur le marché du logement est systémique, et qu'elle rend l'accès à des conditions d'habitation décentes très difficiles pour les ménages les plus pauvres de la société, dont une grande partie des personnes sont racisé·es, immigrant·es ou autochtones (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2019 ; Goyer, 2021).

Pour ce qui est des réalités spécifiques des femmes racisées ou immigrantes et de leur rapport au logement, celles-ci restent peu documentées. Toutefois, dans son *Dossier noir*, le FRAPRU constate que les ménages locataires immigrants qui sont sous la responsabilité d'une femme payent souvent plus cher pour se loger dans des logements qui ne correspondent pas à leurs besoins (2019). De plus, le regroupement affirme que les femmes autochtones, les mères monoparentales et les femmes qui vivent avec un handicap sont surreprésentées dans les situations de mal-logement. Ces discriminations ont également un impact sur le harcèlement sexuel dans le logement, qui peut être plus fréquent chez les femmes qui cumulent les oppressions et dont le rapport au domicile est fragilisé. Ces conditions peuvent créer une instabilité dans le logement et ainsi mener à de l'abus et de la violence (Desroches, 2019).

1.1.2 Harcèlement sexuel dans le logement

Le harcèlement sexuel dans le logement se distingue de la violence conjugale. En effet, il s'agit principalement de violences faites par les propriétaires ou par les individus qui interagissent avec les femmes dans un contexte de location de logement (Desroches, 2019). Il peut par exemple s'agir de voyeurisme, d'exhibitionnisme, d'avances sexuelles, d'attouchements, etc. Ces comportements ont pour point commun qu'ils portent atteinte à la vie privée et au droit à l'intimité des femmes. Le harcèlement sexuel dans le logement est souvent répétitif et peut s'amplifier au fil du temps.

Ce phénomène, encore peu étudié, mais loin d'être récent⁷, implique donc d'importants rapports de pouvoir qui placent les femmes en situation de vulnérabilité.

En ce sens, la relation inégale entre les personnes responsables de l'entretien du logement et les femmes locataires peut parfois mener à des menaces et à du chantage. Ainsi, certaines femmes qui vivent du harcèlement sexuel laissent leur logement se détériorer pour éviter de demander de l'aide à leur propriétaire ou au concierge de l'immeuble (Desroches, 2019 ; Table des groupes de femmes de Montréal, 2021).

En outre, certains propriétaires agissent comme si les femmes locataires étaient des possessions auxquelles ils peuvent accéder à n'importe quel moment, ce qui contribue à briser le lien de confiance entre les victimes et leur propre milieu de vie. Les impacts du harcèlement sexuel dans le logement sur les femmes, qui n'ont souvent pas d'autre choix que de rester malgré ces violences, sont multiples. En effet, plusieurs se sentent humiliées, s'isolent et vivent de l'insécurité de manière permanente (Desroches, 2019). Pour plusieurs raisons, les femmes qui vivent du harcèlement sexuel dans leur logement ne dénoncent pas leur agresseur, notamment parce que le système judiciaire n'est pas outillé pour accueillir de telles plaintes (Table des groupes de femmes de Montréal, 2019). Ces enjeux nuisent à la sécurité des femmes et participent à précariser leurs conditions de vie, ce qui augmente leurs risques de se retrouver en situation d'itinérance.

1.1.3 Itinérance et violence conjugale

Une des principales caractéristiques de l'itinérance « absolue » consiste à ne pas avoir d'endroit où se loger (W. Hwang, 2004). Une personne est en situation d'itinérance « relative » lorsqu'elle a un domicile, mais que celui-ci n'est pas sécuritaire et représente un danger pour les personnes qui y habitent. Certaines études vont utiliser le terme itinérance « cachée » lorsque des individus n'ont pas de domicile fixe et dorment chez des ami·es ou dans des endroits temporaires (M. Tutty

⁷ Voir l'enquête réalisée en 1986 par Ruth Pilote en collaboration avec le Comité logement Rosemont sur la discrimination et le harcèlement vécu par les femmes locataires.

et al., 2013). D'ailleurs, une majorité des femmes utilisent ce type de stratégie et sont moins présentes dans l'espace public, ce qui, lié à des logiques discriminatoires et des enjeux structurels, participe à invisibiliser leur vécu (Bellot, 2017). Ces trois catégories font référence à la question du logement. En s'attardant brièvement aux réalités des femmes en situation d'itinérance, il est possible de constater que plusieurs obstacles nuisent à leur accès à un logement et que les rapports de genre affectent leur parcours résidentiel.

Quelques études, notamment dans le champ du travail social, ont porté sur la question des femmes en situation d'itinérance. Un des constats de ces recherches concerne le lien entre la violence conjugale et l'itinérance des femmes (M.Tutty *et al.*, 2013 ; Novac, 2006 ; Rose, 2018). En effet, le fait de fuir une relation de violence conjugale et la dépendance économique dans les relations intimes sont des facteurs qui peuvent mener les femmes à vivre des situations d'itinérance (Rose, 2018). Bien que les études sur la violence conjugale constituent un champ distinct de celui de l'itinérance, la question de l'accès au logement rallie les deux sujets sur plusieurs points (M.Tutty *et al.*, 2013). En effet, même lorsque les femmes réussissent à se reloger après avoir quitté une relation violente, elles sont souvent contraintes de déménager pour de multiples raisons et vivent énormément d'instabilité résidentielle. Dans l'étude de Tutty *et al.*, plusieurs participantes témoignent du fait qu'elles ont été expulsées de leur logement, car leur ex-conjoint connaissait leur nouvelle adresse et avait endommagé leur domicile (2013). Si une expulsion rend plus difficile la possibilité de louer un autre logement, la question de la sécurité, qui constitue l'un des principaux besoins des femmes, affecte également leur rapport au logement. Pour les femmes qui ont vécu ou qui vivent en situation d'itinérance, avoir un endroit sécuritaire pour vivre peut aussi bien représenter un manque qu'un « des éléments concrets de leur réussite, une fois sorties de l'itinérance et de la pauvreté » (Bellot, 2017, [s.p]).

Plusieurs ressources d'hébergement et services existent pour venir en aide aux femmes, qui, pour de multiples raisons, se retrouvent sans domicile ou doivent quitter leur logis. Au Québec, les mouvements féministes ont participé à la mise en place d'un réseau de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, qui placent la sécurité des femmes et de leurs enfants au centre de leurs pratiques (Côté, 2018). Le milieu communautaire est également le principal

prestataire de services d'hébergement pour les femmes en situation d'itinérance. Cependant, le manque de ressources appropriées force les milieux à faire de l'intervention d'urgence à court terme. Cela ne permet pas de répondre aux besoins spécifiques de ces populations, dont les parcours sont complexes et nécessitent des ressources d'accompagnement à plus long terme et un endroit où se loger de manière permanente (Bellot, 2017).

Des initiatives tentent de pallier ce manque en instaurant des programmes de logements temporaires ou en développant du logement communautaire, mais ces types d'habitation ne suffisent pas à répondre à la demande. De manière plus générale, l'offre de logements sociaux au Québec ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins de la population en matière d'habitation (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2022a). Des groupes et des chercheurs défendent l'idée que ce type de logement, qui échappe à la logique marchande du privé, peut représenter une solution durable pour les femmes et ainsi les aider à stabiliser leurs situations résidentielles (Desroches, 2018, 2023 ; Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2019). Afin de mieux comprendre ce qu'implique ce constat et dans quel contexte cela s'inscrit, nous ferons un bref portrait du parc de logements sociaux au Québec. De plus, nous aborderons les apports et les limites de ce type d'habitation et leurs impacts sur les expériences résidentielles des locataires.

1.2 Le parc de logements sociaux au Québec

1.2.1 Logement social et communautaire au Québec : un bref historique

La définition et l'utilisation du terme « logement social » peut légèrement varier selon le contexte dans lequel il est employé. De manière générale, il fait référence à un type d'habitation subventionné par l'État, qui sert à loger des individus qui éprouvent des difficultés à se trouver une résidence sur le marché privé (Bouchard et Hudon, 2008 ; Fijalkow, 2011 ; Vaillancourt et Ducharme, 2000). Au Canada, on retrouve trois types de logements sociaux distincts ; les

habitations à loyers modiques (HLM)⁸, les coopératives d'habitation⁹ et les OSBL d'habitation. Ces derniers, qui seront davantage étudiés dans ce mémoire, sont des immeubles résidentiels qui servent principalement à desservir des populations marginalisées et vulnérables. Ils sont aussi reconnus pour l'offre de soutien communautaire qui existe au sein de leur réseau (Ducharme et Dumais, 2008). Au Québec, cela représente environ 55 000 logements, détenus par plus de 1 200 organismes (Réseau québécois des OSBL d'habitation, 2023). De ce nombre, un peu plus d'une centaine de logements sont réservés aux femmes¹⁰.

En 2021, environ 60% des locataires vivant dans un logement subventionné au Canada étaient des femmes (Statistique Canada, 2023). Le Québec n'échappe pas à cette tendance; les femmes sont majoritaires dans tous les types de logements sociaux (Confédération québécoise des coopératives d'habitation, 2017 ; Ducharme et Dumais, 2008 ; Société d'habitation du Québec, 2010).

La gestion de ce parc résidentiel se fait à travers différents programmes, dont les responsabilités sont partagées entre les gouvernements fédéral et provincial et les municipalités (Bouchard et Hudon, 2008 ; Vaillancourt et Ducharme, 2000). Leurs interventions se font principalement sur deux plans, soit l'aide à la construction et la réparation d'unités de logement et l'octroi de subventions pour alléger le coût des loyers des locataires (Séguin et Villeneuve, 1999 ; Vaillancourt et Ducharme, 2000). Les organismes publics, tels que la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ), sont des acteurs importants en ce qui a trait au financement des différents programmes de soutien. De plus, un regard historique permet de constater que les mouvements sociaux ont grandement participé à

⁸ Au Québec, on retrouve environ 66 000 unités de ces logements publics entièrement financés par l'État (Regroupement des offices d'habitation du Québec, 2020).

⁹ À l'origine, les coopératives avaient pour but de faciliter l'accès à la propriété. Aujourd'hui, la majorité des coopératives d'habitation sont des logements locatifs à possession continue sans but lucratif, qui visent à créer des logements accessibles, dont la gestion est prise en charge par les locataires (Mercier, 2006). Le Québec compte 1 300 coopératives d'habitation, pour un total d'environ 30 000 logements (Voir <https://cooperativehabitation.coop/la-confederation/#a-propos>).

¹⁰ <https://rqoh.com/femmes-en-osbl-dhabitation/>

influencer le développement de l'habitation sociale au Québec. Nous tenterons de présenter les moments marquants de la mise en place des politiques de soutien au logement au Canada, afin de mieux comprendre le contexte d'émergence des différents types de logements sociaux et le rôle des différents acteurs·trices impliqué·es.

Au Canada, les premières initiatives gouvernementales de soutien au logement apparaissent durant la période suivant la Deuxième Guerre mondiale alors que l'État fédéral investit grandement dans la construction de HLM (Vaillancourt et Ducharme, 2000). Ces logements publics avaient pour principaux objectifs d'offrir un logis aux ménages les plus pauvres et de relancer l'économie en offrant un toit aux travailleurs·euses. Vers la fin des années 60, la gestion des HLM est reléguée aux municipalités, qui créent les Offices municipaux d'habitation (OMH), des organismes dont la gestion bureaucratique est rapidement critiquée par les locataires et les groupes de défense de droit (Vaillancourt et Ducharme, 2000). En outre, plusieurs ménages n'ont pas accès à ce type de logement, mais peinent à se loger sur le marché locatif privé, ce qui encourage le mouvement communautaire et les citoyen·nes à se mobiliser.

Ainsi, au début des années 1970, de nouveaux projets alternatifs d'habitation émergent au Québec et d'importantes modifications sont faites au sein des politiques d'habitation (Bouchard et Hudon, 2008 ; Vaillancourt et Ducharme, 2000). Notamment, en 1973, le gouvernement fédéral modifie sa Loi nationale de l'habitation. Il offre, entre autres, de l'aide à la rénovation et des prêts hypothécaires à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché pour les projets de logements sociaux, un mandat qui est principalement confié à la SCHL. Ce changement permet un élargissement des types de logements subventionnés, qui ne sont plus limités aux logements publics, et encourage des projets qui s'adressent à d'autres populations que celles initialement visées par les projets de HLM (Bouchard et Hudon, 2008). Cette aide financière a donc permis à des groupes de citoyen·nes, des associations religieuses, des groupes de défense de droits et plusieurs autres organisations de mettre sur pied des coopératives d'habitation et des OSBL d'habitation. Cependant, cette période marque également une nouvelle tendance des gouvernements à mettre en place des mesures qui dépendent du marché privé de l'habitation. Les programmes d'aide « à la

personne¹¹ », instaurés dès la fin des années 1970, s’inscrivent dans cette logique, car l’aide financière est calculée en fonction de critères déterminés par le marché (Bouchard et Hudon, 2008).

Les années 1980 sont marquées par un remaniement des responsabilités au sein des différents ordres gouvernementaux, ce qui concorde avec le désinvestissement graduel du gouvernement fédéral dans les programmes de logements sociaux. Plusieurs programmes sont alors mis en place au Québec et les projets de logements communautaires continuent d’être appuyés et menés par les mouvements citoyens¹². En 1994, le gouvernement fédéral cesse de financer la construction de nouveaux logements publics. Jusqu’à aujourd’hui, aucun nouveau HLM n’a été construit (Bendaoud, 2020 ; Vaillancourt et Ducharme, 2000). À la suite de ce désinvestissement dans le logement public, les logements communautaires doivent accueillir un nombre grandissant de personnes à faibles revenus (Bouchard et Hudon, 2008).

Plus récemment, en 2017, le gouvernement fédéral a lancé la Stratégie nationale sur le logement, qui a pour objectif de rendre plus accessible et abordable le logement pour l’ensemble des Canadien·nes. Ce plan, qui se déploie sur une dizaine d’années, prévoit plusieurs investissements et partenariats avec les acteurs·trices du logement communautaire au sein des provinces¹³. Plusieurs années plus tard, les regroupements de défense de droits des locataires demandent encore que le gouvernement investisse davantage dans le logement social, comme prévu dans la Stratégie (Front d’action populaire en réaménagement urbain, 2021b). Encore aujourd’hui, le désinvestissement de l’État dans les politiques de soutien au logement et le manque de financement représentent les principaux écueils au développement de nouveaux projets. Les regroupements et les groupes de défense de droits des locataires dénoncent également le fait que les politiques néolibérales, en appauvrissant le filet social, contribuent à augmenter les inégalités (Front d’action

¹¹ Ces programmes servent à financer directement les individus et les ménages pour assurer leurs dépenses en matière de logement. À l’inverse, les programmes publics « d’aide à la pierre » financent la construction et l’entretien des logements sociaux.

¹² Pour en savoir plus, consulter l’ouvrage de Bouchard et Hudon (2008).

¹³ Voir <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/guidepage-strategy#strategyfr>.

populaire en réaménagement urbain, 2022a ; Laflamme, 2023 ; Table des groupes de femmes de Montréal, 2021). Ceci a pour conséquence un manque flagrant de logements sociaux et des listes d'attentes qui augmentent chaque année. À Montréal, où l'on retrouve une importante concentration de logements sociaux, 22 887 ménages étaient en attente d'un HLM ou d'un supplément au loyer en 2019, soit un peu plus de la moitié des demandes dans l'ensemble du Québec (Société d'habitation du Québec, 2020). Cela démontre que les « politiques publiques relatives au logement [...] n'ont pas permis de contrer les effets, sur les ménages pauvres dont le nombre ne cesse de croître, de la hausse du taux d'effort financier exigé des locataires » (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2019, p. 83).

Ce court portrait permet de démontrer que le logement social est issu de la mise en place de politiques de soutien de l'État, mais qu'il est également « le résultat de luttes politiques [...] menées par des groupes militants qui ont fait pression sur les gouvernements pour que ceux-ci agissent de façon à soustraire le logement des aléas du marché » (Bergeron-Gaudin et Jetté, 2021, p. 19). Il est également possible de constater que plusieurs enjeux persistent au niveau de l'offre de logements et dans la gestion de ce parc locatif. Dans la prochaine section, nous réaliserons que les conditions de vie des locataires qui vivent dans certains logements sociaux ne sont pas exemptes de rapports sociaux inégalitaires et nous tenterons d'explorer comment cela affecte les individus dans leurs expériences résidentielles.

1.2.2 Apports et limites du logement social

Un des principaux avantages de ces types de logements est d'avoir accès à un domicile dont le coût du loyer est adapté aux revenus des personnes qui y vivent (Dick Bueno *et al.*, 2019 ; Morin, 2002). D'ailleurs, une grande partie des objectifs de mise sur pied des programmes de logements sociaux au Québec s'inscrit dans un objectif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion (Tanguay, 2002). De plus, dans le cas de plusieurs logements sociaux, le mode de gouvernance permet aux résident·e·s de s'impliquer dans la gestion de leur milieu de vie, ce qui n'est pas possible dans le

marché locatif privé¹⁴. La stabilité résidentielle apparaît également comme un des principaux atouts de la vie en logement social. En effet, cela protège les locataires des possibilités de se faire expulser ou de devoir quitter à la suite d'une hausse de loyer importante (Séguin et Villeneuve, 1999). Finalement, dans les OSBL d'habitation et dans certains HLM, l'offre de soutien communautaire peut également représenter un support important pour les populations qui bénéficient de ce genre d'accompagnement et peut participer au maintien des personnes dans leur logement (Bergeron-Gaudin et Jetté, 2021).

Cependant, ces milieux de vie ne sont pas exempts de conflits et de mauvaises conditions d'habitation. En effet, quelques écrits documentent plusieurs problèmes rencontrés par les locataires des logements sociaux, notamment au sein des HLM. Au fil des ans, et suivant le désinvestissement de l'État fédéral dans le logement public, les HLM ont vu leur image et leur état se détériorer¹⁵. En effet, ces logements publics sont souvent associés à un « ghetto de pauvreté » et les résident·e·s font l'objet de préjugés et de stigmatisation (Leloup, 2007 ; Morin et Baillergeau, 2008). En outre, au sein de ces logements, les locataires rapportent des difficultés de cohabitation et une mauvaise qualité des logements. Plusieurs immeubles sont aux prises avec des problèmes importants d'insalubrité, qui nuisent au bien-être des habitant·e·s (Dick Bueno *et al.*, 2019). À cela s'ajoute le fait que les locataires entretiennent peu de relations avec leurs voisin·e·s. Certaines femmes, notamment celles qui vivent seules ou avec une personne à charge, mentionnent qu'elles ont peur de se promener seules le soir dans leur quartier et que ce sentiment reste présent lorsqu'elles se retrouvent dans leur logement (Gouvernement du Canada, 2023). Le voisinage et les comportements incertains des autres locataires se trouvent également à la source de plusieurs

¹⁴ Cette implication peut varier selon le type d'habitation. Les conseils d'administration (C.A) des coopératives d'habitation, par exemple, sont entièrement composés de locataires, alors que certains OSBL d'habitation ont peu ou pas de résident·es qui siègent sur leur C.A. (Bouchard *et al.*, 2010). Pour ce qui est des HLM, les conseils d'administration des offices d'habitation doivent accueillir au moins deux locataires (Demoulin et Morin, 2016).

¹⁵ Un reportage à Radio-Canada a fait état de cette situation. Voir : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1790747/hlm-habitations-renovation-appartement-logement-montreal?depuisRecherche=true>

craintes. Il semble également que plusieurs habitant·e·s issu·e·s de l'immigration vivent de la discrimination et de la stigmatisation au sein de leur HLM (Dick Bueno *et al.*, 2019).

Ces exemples ne sont pas exhaustifs et nous ne croyons pas que ces situations existent uniquement au sein des logements publics. Malgré ces difficultés identifiées dans les projets de logements sociaux et communautaires et les constats faits au paragraphe précédent, un discours semble émaner parmi les défenseurs de ce type d'habitation, à l'effet qu'il s'agisse d'une alternative au logement privé qui mise sur la solidarité sociale et sur la possibilité de forger du lien social. La notion d'*empowerment* est également mobilisée par ces organismes afin de promouvoir les possibilités de reprise de pouvoir individuel et organisationnel des locataires au sein des coopératives et des OSBL d'habitation (Bouchard et Hudon, 2008). En ce sens, les OSBL d'habitation limitent parfois l'implication des résident·es dans les postes décisionnels, mais il semble que le soutien communautaire représente un « facteur d'*empowerment* » (Bouchard et Hudon, 2008, p. 162). Dans le cadre de ce mémoire, nous explorerons comment ce concept est défini et perçu par les locataires rencontrées.

À la lumière de ces constats, il est opportun de se demander si ce type de logement représente une voie alternative au marché locatif privé permettant de transformer les rapports sociaux inégalitaires présents au sein du milieu de l'habitation et dans les expériences résidentielles des femmes.

1.3 Bilan

Le mal-logement des femmes est dû à une complexité d'enjeux qui rendent leurs parcours résidentiels précaires et qui perpétuent des rapports sociaux inégalitaires. Nous croyons que cela mérite d'être étudié du point de vue des femmes locataires et dans une perspective féministe. De plus, bien que les logements sociaux puissent représenter une source de sécurité financière, il semble que certains problèmes persistent et que les rapports sociaux inégalitaires s'y perpétuent, notamment dans les milieux mixtes. En réponse à cela, certains OSBL d'habitation proposent des logements réservés aux femmes. Ils ont pour mission de travailler l'*empowerment* et d'offrir un milieu sécuritaire aux femmes à long terme.

Avec ce mémoire, nous souhaitons approfondir les recherches sur les rapports sociaux et leurs impacts sur les parcours résidentiels des femmes et enrichir la documentation scientifique sur ces enjeux. Également, dans un contexte de crise du logement où les femmes sont de plus en plus à risque de se retrouver en situation de précarité résidentielle, il semble pertinent de se pencher sur les possibilités qu'offrent les logements sociaux pour répondre à cette problématique.

1.3.1 Questions et objectifs de recherche

Nous cherchons à savoir comment les rapports sociaux de genre, de classe et de race s'articulent dans les expériences résidentielles des femmes locataires et en quoi l'accès à un logement social pour femmes modifie le rapport au logement et le pouvoir d'agir des locataires.

Nous faisons l'hypothèse que les projets de logements sociaux pour femmes peuvent permettre aux locataires d'avoir plus de pouvoir en favorisant la construction et le développement de rapports sociaux égalitaires et qu'ils peuvent participer à stabiliser leur parcours résidentiel. C'est pourquoi notre recherche poursuivra les objectifs suivants : 1. Connaître les conditions et les motifs qui ont mené les femmes à se tourner vers le logement social; 2. Explorer les liens entre le genre, la classe et la race¹⁶ dans les expériences résidentielles des femmes locataires; 3. Analyser les effets des logements sociaux pour femmes sur la réalité des locataires qui y vivent; 4. Alimenter les connaissances sur le sujet, afin d'encourager la mise en place de programmes de logements sociaux qui tiennent compte des réalités des femmes locataires.

Dans le prochain chapitre, nous nous attarderons aux concepts de rapports sociaux, d'oppression, de domination et d'*empowerment*, afin de poser les assises théoriques qui serviront à l'élaboration de notre mémoire.

¹⁶ Comme Jules Falquet (2009), nous considérons que le terme « "race" regroupe notamment les rapports de pouvoir liés à la "couleur" et à l'ethnicité, mais aussi à la nationalité et au statut légal » (p.72).

CHAPITRE 2

CADRE CONCEPTUEL

Nous avons pu constater, dans la première partie de la problématique, que les rapports sociaux traversent les parcours résidentiels des femmes locataires. En effet, les relations conflictuelles entre les propriétaires et les locataires établies autour des enjeux d'insalubrité, de stigmatisation et de harcèlement sexuel sont des exemples des types de rapports qui façonnent les expériences de logement des femmes. En ce sens, les rapports sociaux sont centraux dans l'élaboration de notre analyse et sont un de nos principaux intérêts de recherche et il est important de se donner une meilleure compréhension de ces concepts. Dans un premier temps, nous introduirons les rapports sociaux de genre¹⁷, de classe et de race et nous présenterons les concepts de consubstantialité et de coextensivité qui nous serviront à étudier l'articulation des rapports dans les expériences des femmes locataires. Dans un second temps, nous aborderons quelques systèmes qui nous serviront à analyser la manière dont les rapports sociaux sont vécus par les femmes. En terminant, afin de nous pencher sur la mise en œuvre des approches axées sur *l'empowerment* au sein des logements sociaux pour femmes, nous poserons les balises théoriques de ce concept.

2.1 Les rapports sociaux

En premier lieu, il nous apparaît important d'introduire le concept de rapports sociaux, une notion héritée, entre autres, de la pensée marxiste (Bihr, 2008). Comme le décrit le sociologue Roland Pfefferkorn :

¹⁷ Les féministes matérialistes, qui ont participé à développer certains des concepts mobilisés dans ce projet, utilisent le terme « rapports sociaux de sexe ». Nous faisons le choix d'utiliser le terme « genre », afin de se dissocier des termes qui font référence, bien que de manière critique à des catégories dites « naturelles ». Cependant, nous tenons à préciser que nous prendrons en compte les hiérarchies entre les genres et leurs impacts sur la réalité des femmes locataires. Nous utiliserons le terme « sexe » uniquement lorsque nous ferons référence à ce concept dans une perspective historique.

Tout rapport social est, par nature, source à la fois de cohésion et de conflit. Il unit (ou lie) les sujets sociaux qu'il médiatise, il constitue un des éléments à partir desquels se constitue l'architecture de la société globale. Mais, inversement, selon les formes et des contenus à chaque fois spécifiques, tout rapport social est, au moins potentiellement, source de tensions et de conflits entre ses acteurs ou agents, individuels et collectifs. (Pfefferkorn, 2007, p. 10)

À cela s'ajoute l'idée que les rapports sociaux sont des rapports « de production matérielle et idéelle » (Kergoat, 2009, p. 112). Ainsi, ils se construisent autant dans des rapports de pouvoir matériels que dans la pensée. En faisant le choix d'une analyse matérialiste, nous souhaitons accorder, dans l'explication des phénomènes sociaux qui nous intéressent, une place centrale aux conditions matérielles de vie. Pour ce faire, nous nous intéresserons aux conditions de logement des femmes locataires.

Dans un premier temps, nous souhaitons cerner les principaux rapports de pouvoir et les enjeux autour desquels ils s'articulent. Nous considérons que les rapports sociaux inégalitaires vécus par les femmes locataires sont multiples et se déploient dans une pluralité de parcours et de réalités. Afin d'encadrer notre analyse, nous ciblerons trois types de rapports : le genre, la classe et la race. Nous partons du postulat que le genre influence le rapport au logement, surtout en ce qui a trait aux enjeux économiques et à la sécurité. De plus, nous pensons que les rapports sociaux de classe doivent être réfléchis, afin d'aborder les impacts du capitalisme et de la marchandisation du logement sur les classes les plus pauvres de la société. Finalement, nous croyons que les rapports sociaux de race ont de graves conséquences sur les inégalités de logement et sur les relations entre les différents groupes sociaux qui interagissent dans le milieu résidentiel. À notre avis, l'analyse de ces rapports ne doit pas être faite séparément et c'est pourquoi leur articulation et la manière dont ils se construisent et se reproduisent dans les expériences des femmes locataires seront au centre de nos analyses.

2.1.1 Rapports sociaux de genre, de classe et de race

Dans la pensée marxiste, le concept de rapport social a été développé dans l'étude des rapports de production conflictuels entre deux classes sociales; celle des capitalistes et celles des travailleurs salariés (Pfefferkorn, 2007). Une des principales critiques à l'origine des épistémologies féministes

dans les années 1970 en France, a été de dénoncer l’occultation des rapports sociaux de sexe dans cette théorie. Ainsi, plusieurs chercheuses féministes ont théorisé ce concept, qui renvoie principalement à la division sexuelle du travail et qui est réfléchi comme un rapport de classe en soi (Bentouhami-Molino et Guénif-Souilamas, 2017 ; Dorlin, 2008). Cela a permis, entre autres, d’étudier le patriarcat et le rôle qu’il a joué dans la production des rapports sociaux et de développer

cet acquis des études féministes : les rapports entre les hommes et les femmes ne sont pas de simples relations interindividuelles, car celles-ci s’inscrivent dans des rapports sociaux qui transcendent les individus. Il s’agit de rapports d’antagonisme et de pouvoir non pas naturellement définis, mais historiquement et socialement construits. (Bidet-Mordrel, 2010, p. 6)

À cela s’ajoute l’idée que les rapports de pouvoir entre le groupe social homme et le groupe social femme sont fondés sur une hiérarchie (Hirata *et al.*, 2004). Si plusieurs chercheuses ont mis sur l’étude spécifique des rapports sociaux de sexe dans leurs travaux, certaines ont souhaité élargir la réflexion en se penchant sur l’imbrication des rapports sociaux de sexe, de race et de classe. Notamment, la sociologue Colette Guillaumin, dès l’émergence du courant féministe matérialiste, a réfléchi aux liens entre les rapports de race et de sexe en dénonçant « une naturalisation des rapports sociaux de domination, d’exploitation et d’appropriation » (Bentouhami-Molino et Guénif-Souilamas, 2017, p. 206) qui façonne le racisme et l’oppression des sexes. De plus, et souvent en opposition aux courants féministes matérialistes, le *black feminism*¹⁸ a contribué à remettre en question l’homogénéisation de la catégorie « femmes » en s’intéressant, entre autres, aux expériences spécifiques des femmes noires (Dorlin, 2008).

En nous intéressant à l’expérience que font les locataires de ces rapports sociaux dans leurs parcours résidentiels, nous souhaitons explorer les différences entre les femmes et ainsi nous dissocier d’une position universalisante qui réduit l’oppression des femmes à une cause unique. En effet, nous tenons à « [prendre] en compte les inégalités sociales matérielles et les pratiques

¹⁸ Voir, entre autres, les travaux de Patricia Hill Collins (2016) et de Wallace et Dorlin (2008).

sociales quotidiennes » (Jackson et Armengaud, 2009, p. 18) des femmes locataires dans leur rapport au logement.

Ainsi, bien que les rapports sociaux se déclinent sous plusieurs formes, certains éléments communs nous permettront de les identifier plus facilement. Notamment, nous porterons une attention particulière aux manifestations d'enjeux conflictuels dans la vie des femmes afin de repérer les tensions autour desquelles certains phénomènes sociaux s'érigent (Pfefferkorn, 2007). Nous insisterons également sur l'idée que les rapports sont des constructions sociales qui ne relèvent pas strictement des rapports individuels. En ce sens, notre analyse ne portera pas uniquement sur la réalité individuelle des femmes locataires, mais plutôt sur le processus de production des rapports sociaux et sur les injonctions et les potentialités que cela engendre dans les expériences résidentielles des femmes. De plus, nous considérons que les imbrications des rapports sociaux produisent les groupes sociaux, ce qui participe à configurer les systèmes de domination en présence dans les structures d'habitation et c'est cette articulation que nous souhaitons explorer.

2.1.2 Consubstantialité et coextensivité des rapports sociaux

Afin d'éviter d'avoir une logique additive et segmentée des rapports sociaux et de leurs impacts, nous souhaitons mobiliser les concepts de consubstantialité et de coextensivité¹⁹. Développés par Danièle Kergoat, ils permettent de révéler les « nœuds » qui participent à créer et reproduire les rapports sociaux et à s'alimenter les uns les autres (Kergoat, 2009). Ainsi, la sociologue part du constat que « les rapports sociaux sont multiples et [qu'] aucun d'entre eux ne détermine la totalité du champ qu'il structure. C'est ensemble qu'ils tissent la trame de la société et impulsent sa dynamique » (Kergoat, 2010, p. 62). Cette consubstantialité des rapports sociaux possède une propriété de coextensivité qui renvoie au dynamisme et à la coproduction de ces derniers. Ainsi,

¹⁹ Les courants théoriques et perspectives féministes sont multiples et complexes et sont au cœur de plusieurs débats idéologiques et épistémologiques. Le cadre de ce travail ne nous permet pas de justifier et d'élaborer davantage ce qui a motivé nos choix théoriques. Cependant, nous vous invitons à vous référer aux écrits d'Elsa Dorlin (2008) et d'Elsa Galerland et Danièle Kergoat (2014) pour situer dans quel contexte notre réflexion s'inscrit.

les rapports sociaux, bien que distincts, possèdent une substance commune qui les lie entre eux et rend possible leur rencontre et c'est pourquoi ils ne peuvent être étudiés séparément (Galerand et Kergoat, 2014). En ce sens, les systèmes de domination, d'exploitation et d'oppression constituent les principales propriétés communes de ces rapports de production (Kergoat, 2009). Puisque les rapports sociaux se rejoignent sur ces points et se croisent, ils peuvent également s'alimenter et contribuer à leur expansion mutuelle, d'où leur coextensivité. En bref, les rapports sociaux sont inextricables et ils ne sont pas fixes (Kergoat, 2010). En mobilisant ces notions dans l'étude des expériences de logement des femmes, nous croyons que cela nous permettra de mieux comprendre comment les rapports sociaux se créent et se reproduisent, mais également d'étudier les dynamiques qui rendent possible leur subversion.

Ainsi, ces outils conceptuels nous permettront de connaître les mécanismes de l'oppression en tenant compte de « la pluralité des systèmes de domination » (Galerand et Kergoat, 2014, p. 47) vécus par les femmes locataires. De plus, l'étude des dynamiques des rapports sociaux nous permettra de révéler les possibilités de résistance et d'analyser comment les logements sociaux pour femmes peuvent contribuer à réduire les inégalités dans les expériences de logement des locataires. Dans la prochaine section, nous présenterons les définitions des concepts d'oppression et de domination, qui nous serviront à cibler les systèmes qui supportent et produisent les rapports sociaux dans les expériences des locataires.

2.2 L'expérience des rapports sociaux

L'étude des rapports sociaux est intrinsèquement liée aux systèmes d'oppression et de domination qui, selon nous, participent à la production des catégories sociales autour desquelles les rapports de pouvoir se construisent. Dans cette section, nous aborderons l'oppression à travers les concepts d'exploitation et de violence. Ensuite, nous aborderons la domination, un terme souvent lié à l'oppression, mais qui diffère quelque peu sur un plan théorique.

2.2.1 Une conception structurelle de l'oppression

Notre vision s'appuie sur une conception structurelle de l'oppression. En effet, nous considérons que la société se fonde sur des systèmes d'oppression qui créent les inégalités. Ainsi, bien que certains groupes sociaux subissent de manière quotidienne les manifestations de l'oppression, celles-ci ne sont pas uniquement attribuables aux actions d'un groupe limité d'individus. Au contraire, les systèmes d'oppression s'appuient sur des normes et des règles collectives qui sont reproduites par les institutions et les individus qui les composent (Young, 1990a). En ce sens, les rapports sociaux peuvent donc également être des rapports d'oppression (Desgagnés, 2012). De plus, les expériences liées à l'oppression sont multiples et ne sont pas vécues de la même manière par tous les groupes sociaux et les individus. Leurs effets doivent, tout comme les rapports sociaux, être considérés comme « exponentiels » plutôt que cumulatifs (Mullaly *et al.*, 2018).

En outre, l'oppression est à la fois

un processus et le résultat de ce processus, qui met en évidence un acte d'exploitation prenant diverses formes (telles qu'économique et sociale) et qui a des conséquences sur les conditions de vie d'une personne ou d'un groupe et contribue aussi au maintien de ces conditions. (Pullen-Sansfaçon, 2013, p. 354)

En ce sens, en limitant l'accès aux ressources matérielles, l'oppression empêche les individus de participer pleinement à la vie citoyenne. Comme ce processus peut prendre plusieurs formes, nous nous concentrerons sur l'exploitation et la violence, deux concepts qui pourront nous servir dans l'élaboration de notre analyse et qui, nous le croyons, devront être abordés pour étudier le rapport au logement des femmes.

2.2.1.1 Exploitation

Généralement, « l'exploitation implique qu'un groupe s'approprie les services ou les biens produits par le travail d'un autre groupe sans contrepartie équivalente » (Pfefferkorn, 2007, p. 225). Cette définition prend ses racines dans la pensée marxiste, dans laquelle le rapport de production capitaliste est principalement fondé sur l'exploitation économique des

travailleurs·euses, dans le but de faire du profit (Young, 1990a). Iris Marion Young, dans son essai *Justice and the politics of difference* (1990b), présente le concept d'exploitation comme une des cinq faces de l'oppression²⁰. Dans cette optique,

l'élément central du concept d'exploitation est que ce type d'oppression surgit grâce au processus constant du transfert des ressources produites par le travail d'un groupe social à un autre qui en bénéficie. [Ainsi,] l'exploitation joue le rôle d'une relation structurelle entre des groupes sociaux. (Young, traduction libre, 1990a, p. 49)

Dans les perspectives féministes matérialistes, l'exploitation est notamment liée à la division sexuelle du travail. Cette prise de conscience d'une oppression spécifique des femmes est d'ailleurs à l'origine du mouvement féministe de la deuxième vague en France (Hirata *et al.*, 2004). Le point de départ de ces réflexions s'ancre dans la dénonciation de l'exploitation du travail domestique des femmes au sein de la famille. Rapidement, le concept de division sexuelle du travail est également appliqué aux sphères professionnelles, dans lesquelles les femmes occupent des positions inférieures aux hommes. De plus, la construction genrée du travail reproductif est considérée comme la principale source de l'oppression des femmes. Ce travail inclut :

l'achat de biens domestiques, la préparation et le service de repas, le lavage et la réparation de vêtements, l'entretien du mobilier et des appareils ménagers, la socialisation des enfants, le soin et le soutien émotionnel apporté aux adultes et le maintien des liens familiaux et communautaires. (Nakano Glenn, 2009, p. 22)

Au fil du temps, des chercheuses ont bonifié cette conceptualisation afin de pallier son caractère universalisant. Ainsi, elles constatent qu'il existe une division raciale et genrée du travail reproductif, notamment dans les services domestiques rémunérés, qui sont majoritairement effectués par des femmes racisées. Le phénomène est semblable dans le travail associé aux soins au sein des services publics, un travail qui est sous valorisé et dont les conditions sont souvent précaires, et qui est en grande partie pris en charge par ces femmes (Nakano Glenn, 2009). Les emplois et les tâches associées au travail reproductif peuvent être regroupés autour du concept de

²⁰ Dans la théorie proposée par l'auteurice, les cinq faces de l'oppression sont l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance, l'impérialisme culturel et la violence (Young, traduction libre, 1990).

travail du *care*. Ce dernier s'avère utile pour cibler l'imbrication des rapports sociaux et les dynamiques de production de ces rapports dans l'organisation du travail (Kergoat, 2009). D'ailleurs, la pandémie de COVID-19 a permis de mettre en lumière

la centralité du travail de reproduction sociale, mais elle a de même fait ouvertement connaître comment l'État, à travers ses politiques publiques, compte explicitement sur le « travail gratuit » et sous-rémunéré afin de répondre aux besoins de la population l'importance de ce type de travail (Hamel-Roy *et al.*, 2021, p. 213).

En résumé, il existe des formes spécifiques d'exploitation liées au genre, à la race et à la classe et celles-ci sont imbriquées dans les systèmes d'oppression et se déploient dans la division sexuelle et raciale du travail. Afin de démontrer les impacts de la division sexuelle du travail sur les conditions de vie et de logement des femmes et rendre visible l'imbrication des rapports sociaux dans les expériences résidentielles des locataires, nous mobiliserons le concept de travail du *care*.

Sur un plan professionnel, les types d'emplois qui s'inscrivent dans une logique du *care* sont principalement associés aux sphères reproductives du travail (à l'opposé des sphères productives), sont pour la plupart mal rémunérés (quand ils le sont) et possèdent peu ou pas de filet de sécurité (Falquet, 2009 ; Hamel-Roy *et al.*; 2021 Kergoat, 2009). Le travail du *care* implique également « autant des tâches strictement matérielles (ménage, préparation des repas) que d'autres impliquant un engagement relationnel. » (Scrinzi, 2021, p. 128) Il s'agit principalement de tout ce qui a trait aux soins physiques et émotionnels apportés dans un contexte de travail rémunéré ou gratuit. C'est donc un travail de proximité, nécessitant la plupart du temps une relation directe entre les corps (Hamel-Roy *et al.*, 2021).

Dans le cadre de ce mémoire, nous pourrons également explorer comment le logement social permet de réduire ces rapports de pouvoir et étudier ce qui est mis en place dans l'organisation des milieux de vie pour éviter de reproduire ces mécanismes d'exploitation.

2.2.1.2 *La violence comme pratique sociale*

Selon Young (1990a), la violence est également l'une des cinq faces de l'oppression. L'autrice considère que celle-ci est systémique, une caractéristique qui est notamment due au fait que la violence existe en tant que pratique sociale.

Comme Zizek le définit, la violence est

inhérente à un système : pas seulement de la violence physique directe, mais également des formes de coercition plus subtiles (dont la simple menace du recours à la violence) régissant les rapports de domination et d'exploitation. (2012, p. 20)

En ce sens, la violence systémique est un phénomène « invisible » qui doit être étudié pour comprendre les manifestations directes de la violence, car elle est le corollaire des actes violents visibles. De plus, la violence est une forme d'oppression, car cela implique que les motifs de celle-ci sont liés au fait qu'un individu appartient à un certain groupe social et c'est notamment le « contexte social qui entoure et justifie ces actes et qui les rend possibles, voire même acceptables » (Young, traduction libre, 1990a, p. 61). Non seulement la violence physique envers des groupes sociaux opprimés est fréquente, mais ceux-ci subissent également du harcèlement et de l'humiliation. En outre, si plusieurs personnes souffrent des effets directs de la violence, les personnes opprimées vivent également avec la crainte de savoir qu'elles pourraient être ciblées à tout moment, ce qui affecte leur liberté et leur dignité (Young, 1990a).

La violence peut être exercée de manière répressive et poursuivre un objectif de coercition, qui sert à maintenir le pouvoir des groupes dominants. Elle peut également être motivée par la haine et la peur d'un groupe social. À notre avis, si la violence systémique est tolérée, voire légitimée, c'est en partie lié à l'État. En effet, la violence d'État se manifeste dans une diversité d'activités visant à maintenir et reproduire l'ordre social, dont les mesures de protection sociale, qui ont fait l'objet d'une attention particulière avec l'avènement du néolibéralisme. Nous proposerons dans la prochaine section quelques pistes pour développer cette idée et faire le lien avec notre projet de

recherche, en démontrant comment la violence d'État contribue à créer et maintenir les inégalités sociales.

Violence néolibérale et violence d'État

Dans les dernières décennies, le néolibéralisme a su s'implanter comme modèle de société dominant (Dardot et Laval, 2009). Cela a entraîné, entre autres, « la privatisation des biens et des services publics [et] l'application de solutions techniques aux problèmes sociaux » (Vergès, 2020, p. 24). Cela a également transformé la manière dont on se comporte et a des effets sur l'ensemble de nos réalités et nos expériences en influençant « la forme de notre existence » (Dardot et Laval, 2009, p. 5). En effet, le néolibéralisme a, entre autres, encouragé l'intériorisation de la responsabilité individuelle et mis de l'avant une logique de concurrence dans toutes les sphères de la société. Si la violence systémique n'est pas propre à ce système et existait bien avant, il semble que « l'hyperglobalisation et l'accroissement de sa logique extractiviste [aient] des impacts fortement négatifs sur l'espérance de vie de très vastes populations » (Vergès, 2020, p. 26) et menace le progrès obtenu par les luttes sociales du passé. En réponse à ce mode de gouvernance, des mouvements de résistance s'organisent, dont plusieurs se réclament du féminisme. Des militant·es défendent l'idée que « les violences sexuées et sexuelles ne peuvent être analysées et combattues en dehors d'une analyse plus large des conditions dans lesquelles ces violences se déchaînent » (Vergès, 2020, p. 27). Dans cette optique, la violence est la répercussion directe de l'oppression des femmes et de leur préservation dans une position minoritaire au sein des structures étatiques.

En ce sens,

l'analyse des violences sexuées et sexuelles ne peut se faire en dehors de celle des profondes transformations qui ont produit le monde dans lequel nous vivons – inégalités accrues, concentration des richesses entre les mains d'un tout petit nombre, déstructuration accélérée des conditions de vie [etc.]. (Vergès, 2020, p. 27)

Par exemple, dans plusieurs luttes féministes, les liens entre l'exploitation économique, le racisme et les violences sexuelles apparaissent comme évidents²¹. En effet, « les industries qui emploient, précarisent et exploitent des femmes racisées [...] sont toutes des industries avec des taux de harcèlement sexuel et racial très élevés » (Vergès, 2020, p. 42).

Parallèlement à ces constats, on assiste à une augmentation des discours politiques qui font la promotion de la protection des femmes et des personnes vulnérables, tout en mettant en place des mesures qui augmentent la précarité et légitiment la violence institutionnelle. Ainsi, il semble que l'État choisisse les individus qui ont droit à la protection sociale et ceux·celles qui peuvent en être privé·es (Maynard, 2018 ; Vergès, 2020).

Selon Robyn Maynard,

dans une société qui, comme le Canada, reste stratifiée et hiérarchisée en fonction de la race, du genre, de la classe sociale et du statut à l'égard de la citoyenneté, la violence d'État défend et maintient les clivages creusés par les inégalités sociales, raciales et économiques. (2018, p. 12)

Cette violence d'État est structurelle et elle maintient certains groupes raciaux, tels que les personnes noires et les autochtones, en situation d'inégalité et de pauvreté. Cela affecte les conditions de logement, l'accès aux services sociaux et de santé, la qualité de l'éducation, etc.

²¹ À cet effet, Françoise Vergès, dans son essai *Une théorie féministe de la violence*, donne plusieurs exemples. Par exemple, elle aborde une grève menée par des femmes noires employées par McDonald's en 2018 aux États-Unis. Les grévistes dénonçaient le harcèlement sexuel au travail et luttaient pour de meilleures conditions d'emploi (2020, p.40-42).

Dans le cadre de notre mémoire, une attention sera portée aux différentes manifestations de la violence dans les expériences résidentielles des femmes. En s'attardant à cette face de l'oppression, et en l'étudiant en tant que pratique sociale, nous souhaitons démontrer les effets de la violence sur les conditions matérielles de vie des locataires. Ainsi, les expériences de violence sexuelles et interpersonnelles vécues par les femmes seront mises en dialogue avec les rapports sociaux et les systèmes qui les supportent. De plus, à une échelle macrosociale, nous analyserons le rôle de l'État et du système néolibéral dans le maintien de la violence et dans sa mise en œuvre dans le secteur de l'habitation.

2.2.2 Domination

Si l'oppression peut se manifester de plusieurs manières, dans la majorité des cas, elle renvoie à des rapports de domination (Hirata *et al.*, 2004). En effet, la domination fait référence au pouvoir exercé par un groupe sur un autre (Pfefferkorn, 2007). Il s'agit d'ailleurs, tout comme l'oppression, d'une forme à travers laquelle les rapports sociaux peuvent s'opérer et s'exprimer (Kergoat, 2009).

Plus précisément,

toute relation de domination [...] introduit une dissymétrie structurelle qui est simultanément l'effet et le garant de la domination : l'un se pose comme le représentant de la totalité et le seul dépositaire de valeurs et de normes sociales imposées comme universelles parce que celles de l'autre sont explicitement désignées comme particulières. Au nom de la particularité de l'autre, le groupe dominant exerce sur lui un contrôle constant, s'arrogé des droits en fixant les limites des droits de l'autre et le maintient dans un statut qui lui enlève tout pouvoir contractuel. (Hirata *et al.*, 2004, p. 45)

Dans le cadre de ce mémoire, deux aspects de cette définition retiennent notre attention. Premièrement, les questions du pouvoir et de contrôle devront être abordées afin de cibler les rapports de domination à travers lesquels les rapports sociaux prennent forme dans les réalités résidentielles des locataires, tant au sein de leur logement social que dans leurs expériences antérieures. Pour ce faire, nous porterons une attention particulière aux violences sexuelles et interpersonnelles vécues par les femmes, car ces enjeux sont grandement liés aux rapports de

domination et en sont une des principales manifestations (Simonetti, 2016). Deuxièmement, le rapport à l'autre semble être une voie intéressante à explorer, afin de mieux cerner les discours et les pratiques sur lesquels s'appuient les groupes sociaux dominants. En incluant l'étude des rapports de domination dans notre recherche, nous pourrions non seulement analyser leurs impacts sur les réalités des femmes locataires, mais également défricher les possibilités de transformation de ces rapports de pouvoir.

Ainsi, en réponse aux types d'oppression et aux rapports de domination que subissent les femmes locataires, il est pertinent de se demander quelles stratégies de résistance celles-ci mettent en place et quelles approches supportent ces initiatives au sein des logements sociaux. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, la notion d'*empowerment* est souvent mobilisée en référence à l'objectif de redonner du pouvoir d'agir aux femmes et de s'attaquer aux structures qui maintiennent certains groupes sociaux dans des positions d'opprimés et de dominés. Le concept d'*empowerment* postule également une perte ou une privation initiale de pouvoir. Le dernier point de notre cadre conceptuel servira à définir davantage ce concept et les perspectives défendues au sein des logements sociaux pour femmes.

2.3 *Empowerment* et pouvoir d'agir

La notion d'*empowerment* est largement utilisée en sciences sociales, notamment dans les milieux de pratique en travail social. Cependant, ce concept est employé de manière très diverse et poursuit des objectifs variés qui parfois s'opposent. En outre, sa définition varie selon la perspective dans laquelle il s'inscrit (Parazelli et Bourbonnais, 2017). Nous proposerons ici une définition, qui, nous le croyons, est partagée par l'OSBL d'habitation pour femmes que nous étudierons. Nous poserons également quelques pistes de réflexion qui nous semblent pertinentes à explorer dans le cadre de notre projet de recherche. Finalement, nous tenterons de faire le pont entre l'étude des rapports sociaux, des systèmes d'oppression et de domination, le concept d'*empowerment* et nos intérêts de recherche.

Historiquement, le concept d'*empowerment* a été développé en opposition aux logiques technocratiques des modèles d'intervention traditionnels (Damant *et al.*, 2001 ; Le Bossé, 2003).

Il s'appuie sur l'idée que les individus seront, au terme d'un processus d'intervention, à la réception d'un service ou suite à la reconnaissance d'un droit, en mesure de contrôler et de définir les changements qu'ils souhaitent atteindre. Sa grande popularité au sein des pratiques sociales et des milieux qui en font un de leurs objectifs principaux s'accompagne souvent d'une difficulté à en évaluer les apports. D'ailleurs, l'utilisation du terme *empowerment* dans les milieux d'intervention est souvent critiquée pour sa tendance à ne pas dépasser les discours et les intentions (Le Bossé, 2003). Selon nous, l'une de ses principales limites est le fait qu'il est parfois considéré comme un but ou un processus et parfois les deux en même temps, ce qui peut rendre plus difficile sa réalisation et son évaluation. De plus, si certaines approches définissent l'*empowerment* comme un objectif à atteindre, d'autres défendent l'idée qu'il n'existe pas de finalité à l'*empowerment* (Damant *et al.*, 2001). Afin de mieux situer sur quels appuis théoriques les pratiques que nous analyserons se basent, nous nous intéresserons aux processus d'appropriation du pouvoir défendus par les perspectives féministes qui se réclament de l'*empowerment* (Parazelli et Bourbonnais, 2017).

À cet effet, l'intervention féministe, développée dans les années 1970 et qui a su se faire une place dans plusieurs organismes qui travaillent auprès des femmes, a fait de l'*empowerment* un de ses objectifs principaux. Dans cette optique, l'intervenant·e doit soutenir les femmes « dans leurs démarches de réappropriation d'un "pouvoir d'agir" afin qu'elles soient en mesure de mieux se défendre contre les agressions et les discriminations » (Corbeil et Marchand, 2010, p. 33). Selon cette perspective, la reprise de pouvoir doit se faire sur deux volets : d'une part, encourager la prise de conscience des rapports de pouvoir présents dans la société et, d'autre part, valoriser les capacités des femmes et favoriser leur autonomie. Également, certaines perspectives féministes de l'*empowerment* s'appuient sur la solidarité sociale pour développer des rapports de pouvoir plus égalitaires (Bourbonnais et Parazelli, 2018). Cette approche nécessite donc de définir davantage les rapports inégalitaires en présence dans la vie des femmes et s'appuie sur un paradigme structurel pour le faire.

En ce sens,

l'empowerment devient ainsi politique (Drolet, 1997), passe par un pouvoir formel et se traduit par l'appropriation d'un pouvoir sociopolitique indispensable pour transformer les structures qui touchent la vie des individus et limitent leur accès aux ressources et aux possibilités d'action (Damant *et al.*, 2001, p. 140).

Ainsi, il nous apparaît pertinent de nous demander si l'application de ces principes dans les ensembles de logements sociaux pour femmes permet réellement de transformer les rapports sociaux et de réduire les inégalités.

Dans ce mémoire, afin de recueillir les témoignages des femmes locataires sur l'expérience qu'elles font d'une reprise de pouvoir au sein de leur logement social, nous souhaitons étudier les définitions que les femmes donnent de *l'empowerment* et explorer les conditions, au sein de leur logement, qui permettent de favoriser le développement d'un tel pouvoir d'agir. Cela nous permettra, entre autres, d'analyser le réel apport de ces pratiques dans les expériences résidentielles des femmes et de constater comment cet objectif de reprise de pouvoir résonne chez elles. De plus, nous pourrions explorer l'importance de ces notions pour les femmes locataires.

2.4 Bilan

En analysant les rapports sociaux qui s'articulent dans le cadre des expériences résidentielles des femmes et en s'attardant aux manifestations de l'oppression et de la domination qui traversent ces rapports, nous pourrions mieux cerner leurs effets sur les conditions matérielles de vie des femmes. De plus, pour appuyer notre hypothèse, la notion d'*empowerment* pourra nous servir à analyser l'importance du logement social dans la construction du pouvoir d'agir des locataires et dans la transformation des rapports sociaux. Dans le prochain chapitre, nous présenterons les repères méthodologiques sur lesquels nous nous appuyons pour réaliser notre recherche.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

En fonction de nos intérêts de recherche, nous faisons le choix de mener une étude qualitative, ce qui se justifie notamment à la lumière de deux critères. Premièrement, ce mémoire porte sur les expériences résidentielles des femmes locataires et s'intéresse au sens que les actrices donnent à leur vécu. Ainsi, l'approche qualitative permet d'explorer leurs réalités en tenant compte de la complexité de leurs expériences et du contexte dans lequel elles s'inscrivent (René et Dubé, 2016). Deuxièmement, nous considérons qu'une approche qualitative est utile afin de discuter des concepts et des hypothèses définis dans la section précédente. En effet, les méthodes utilisées pour recueillir et analyser nos données pourront, à notre avis, faire ressortir l'articulation des rapports sociaux dans les expériences des femmes locataires.

Dans ce chapitre, nous définirons les éléments qui composent ce type de recherche en travail social. De plus, comme l'ensemble du processus de recherche de ce mémoire s'appuie sur les épistémologies féministes, nous exposerons les quelques principes de la recherche féministe guidant l'élaboration de notre travail. Ensuite, nous présenterons les méthodes sélectionnées pour recueillir et analyser nos données et nous décrirons les stratégies utilisées pour recruter les personnes rejointes. En terminant, nous nous attarderons aux considérations éthiques qu'implique notre enquête de terrain et aux limites de notre projet de recherche.

3.1 La recherche qualitative : quelques éléments de définition

La recherche qualitative encourage la présence des individus dans le processus, dont l'ensemble est mené sans « appareils sophistiqués ou mises en situations artificielles » (Paillé et Mucchielli, 2016b, p. 13). De manière générale, ce type de méthode est associé à l'idée que la réalité est socialement construite. Ainsi, un des principaux intérêts de ce type de recherche est la compréhension d'une réalité socialement et historiquement située (René et Dubé, 2016). Notre mémoire, en mettant de l'avant les expériences résidentielles des femmes et les constructions sociales des rapports qui façonnent leurs réalités, s'inscrit directement dans cette logique.

En outre, en plus de s'appuyer sur des éléments théoriques, l'analyse qualitative permet d'effectuer un travail interprétatif qui tient compte des expériences des individus participant à la recherche (Paillé, 2007).

Ainsi,

l'interprétation appartient à la sphère des activités humaines dans sa globalité. L'objet de recherche ne s'analyse ni ne s'interprète en vase clos. [...] Le caractère historique, contextuel et contingent de l'activité interprétative signifie qu'il s'agit d'une activité dans le monde et non hors du monde. (Paillé, 2007, p. 417)

En ce sens, l'étude des expériences humaines implique que « le “ sujet ” de la recherche possède une conscience réfléchie, qu'il agit en fonction d'une construction symbolique du monde [...] et qu'il possède et exerce une parole [qui a] une validité unique » (Paillé, 2007, p. 418). Ces constats nous mènent à réfléchir à la position des chercheur·e·s, qui détiennent également, en tant qu'humain·e·s, ces caractéristiques.

En effet, une autre particularité de la recherche qualitative relève de l'implication des personnes qui mènent la recherche. La collecte de données et son analyse reposent en grande partie sur les chercheur·e·s et leurs compétences peuvent influencer la qualité de la recherche. Certains éléments de posture permettent de mieux comprendre la vision défendue par les chercheur·e·s qui souhaitent faire de la recherche qualitative. Nous en retenons trois, qui nous semblent pertinents dans le cadre de cette enquête. En premier lieu, le ou la chercheur·e doit adopter une posture compréhensive des problèmes sociaux. C'est-à-dire, qu'iel cherche à comprendre les conduites humaines, plutôt qu'à les expliquer ou les quantifier. En second lieu, iel doit être intéressé·e par les expériences vécues par les individus et ainsi éviter de se positionner de manière extérieure au sujet étudié. Finalement, iel est interpellé·e par la recherche empirique de terrain et accorde une importance aux contacts avec le milieu étudié. Iel évite ainsi d'adopter une posture distancée du sujet de recherche (Paillé, 2007).

Afin de poursuivre la réflexion et de mieux définir notre position, nous aborderons brièvement les principes de la recherche féministe sur lesquels nous nous basons pour mener notre travail.

3.2 Épistémologies féministes et principes de la recherche féministe

Historiquement, les épistémologies féministes se sont développées dans un rapport politique d'opposition au pouvoir des discours scientifiques dominants, notamment en s'inspirant des épistémologies du point de vue, introduites par les groupes minoritaires. Cette position déconstruit la prétention à la neutralité en mettant de l'avant la position construite et située de la connaissance (Dorlin, 2008). Ainsi, les théories de la connaissance située ancrent l'ensemble des points de vue dans « des conditions matérielles d'existence spécifiques à un groupe et à une époque donnée » (Ollivier et Tremblay, 2000, p. 74). Dans une optique de transformation sociale et collective qui lie la théorie et les luttes sociales, ces théories poursuivent l'objectif d'éliminer les biais androcentriques présents dans la recherche. Pour ce faire, une place centrale est accordée, dans le processus de recherche, aux personnes qui subissent l'oppression. Ce sont leur parole et leurs luttes qui sont mises de l'avant, afin de permettre « une meilleure compréhension des rapports de domination » (Ollivier et Tremblay, 2000, p. 75). C'est dans cette logique que s'inscrit notre recherche. Plusieurs principes méthodologiques nous serviront de repères pour permettre aux réalités des femmes locataires d'être au cœur de notre analyse.

La recherche féministe est plurielle et se déploie dans plusieurs disciplines et courants. Il n'existe donc pas de « méthodologie féministe » unique et fixe. Cependant, des autrices ont défini certains principes de la recherche féministe qui nous semblent pertinents à poser comme repères méthodologiques dans le cadre de ce mémoire. Nous en retenons trois, inspirés des écrits de Michèle Ollivier et Manon Tremblay (2000).

Premièrement, comme nous l'avons démontré dans notre cadre conceptuel, notre analyse est principalement guidée par des concepts issus des théories féministes. Ainsi, dans l'ensemble des étapes de notre processus de recherche, nous reconnaissons que le « genre et les rapports de pouvoir [...] sont des dimensions fondamentales des rapports sociaux » (2000, p. 33). De plus, en adoptant une perspective qui considère les rapports comme des construits sociaux, cela nous permet d'étudier les expériences des femmes en tenant compte des structures qui servent à dynamiser les inégalités sociales qu'elles subissent.

Deuxièmement, nous tenons à prendre en compte la pluralité des expériences des femmes et éviter d’approcher le « groupe femmes » comme une entité homogène. Au contraire, nous souhaitons reconnaître la complexité des vécus des femmes locataires et porter une attention particulière aux possibles biais et raccourcis pouvant occulter certaines expériences. Pour ce faire, nous adoptons une posture réflexive et critique sur notre analyse et notre position en tant que chercheur·e·s.

Troisièmement, nous souhaitons, avec nos recherches, tenter de contribuer au changement social. Pour ce faire, nous nous préoccupons d’allier la théorie et la pratique et d’inclure les femmes locataires dans notre processus. En ce sens, la collecte de données a été effectuée avec un souci de respecter la parole des personnes impliquées. Au prochain point, nous défendrons le choix de notre méthode de collecte à la lumière de ces principes.

3.3 Collecte de données

3.3.1 Entretiens semi-dirigés

Afin d’effectuer notre collecte de données, nous avons réalisé sept entretiens semi-dirigés d’une durée approximative d’une heure. En concordance avec le choix de mener une recherche qualitative et féministe, nous privilégions cette méthode, car cela permet aux femmes locataires d’exprimer leurs perceptions et les significations qu’elles accordent à leurs expériences résidentielles (Fortin et Gagnon, 2005). L’entretien semi-dirigé est une méthode visant à donner un espace de parole aux personnes interviewées. Durant les échanges, les répondantes sont invitées à définir et à clarifier leurs expériences, dans le but de partager leur vécu de manière explicite (Savoie-Zajc, 2009). Ce type d’entretien implique également une posture compréhensive de la part des chercheur·e·s, qui, durant la discussion, se placent en position d’apprentissage face à la personne questionnée. En effet, cette technique d’entretien permet de « comprendre le point de vue du répondant » (Fortin et Gagnon, 2005, p. 305).

De plus, cela donne une certaine flexibilité quant aux sujets abordés et permet de tenir compte de ce que les femmes souhaitent partager et du contexte dans lequel la rencontre se déroule. Ces ajustements et cette ouverture favorisent la réalisation de la « fonction émancipatrice » (Savoie-Zajc, 2009, p. 343) de l’entretien. Ce type d’entrevue s’accorde avec les principes de la recherche

féministe exprimés ci-dessus, car les femmes locataires ont l'opportunité de se raconter et de choisir la façon dont elles souhaitent partager leur récit. Également, l'entretien semi-dirigé leur laisse un espace pour aborder leur histoire, ce qui peut participer à une prise de pouvoir.

3.3.2 Élaboration du guide d'entretien

En nous appuyant sur nos choix théoriques et méthodologiques, nous avons élaboré un guide d'entretien balisant le déroulement de nos entrevues (*voir Annexe A*). Quatre thèmes ont été retenus en fonction de nos questions et objectifs de recherche. Sous chaque thème, nous avons élaboré quelques questions ouvertes et certains mots clés ont été indiqués afin de pouvoir alimenter l'entrevue au besoin. Notre guide d'entretien a été conçu de manière à encourager les femmes à nous raconter leur parcours résidentiel et les différents obstacles auxquels elles ont fait face, tant sur le plan relationnel que structurel.

Ainsi, les deux premiers thèmes s'intéressent aux expériences avant leur arrivée dans leur logement social et abordent les anciens lieux de résidence des femmes et leurs rapports avec les personnes interagissant dans ces contextes. Les deux derniers thèmes s'intéressent à leur vie dans leur logement au sein du Réseau habitation femmes (RHF) et aux changements que cela apporte dans leur quotidien, en plus de les questionner sur leur vision de l'*empowerment*. Les questions regroupées sous ces thèmes visaient à dégager les parcours résidentiels des locataires, afin d'accéder et de cibler les rapports sociaux en cause dans leurs expériences. Le guide d'entretien se conclut sur une question permettant aux femmes d'ajouter, au besoin, les éléments manquants à leur récit.

3.3.3 Réseau habitation femmes et la Chrysalide

Afin de rejoindre des personnes susceptibles de participer à notre étude, nous avons défini quelques critères de sélection. Comme notre projet s'intéresse aux expériences des locataires qui vivent dans des logements sociaux pour femmes, cela implique que les personnes rencontrées doivent vivre dans ces types d'habitation et s'identifier comme femme. Pour faciliter notre recrutement, nous avons travaillé avec l'organisme Réseau habitation femmes (RHF), un OSBL d'habitation qui possède une centaine d'unités de logement pour femmes à Montréal et l'organisme La Chrysalide,

qui offre des logements subventionnés à des cheffes de famille monoparentale. Dans l'objectif de situer le contexte dans lequel s'inscrit notre terrain de recherche, nous ferons une brève présentation de ces deux organismes.

L'organisme RHF a été fondé en 1988. À ses débuts, il offrait uniquement des chambres, mais le grand besoin de logements permanents pour femmes seules a mené ses membres à se mobiliser pour créer des unités de logements sociaux. L'organisme est aujourd'hui propriétaire de cinq immeubles comportant 90 unités d'habitation et situés dans différents quartiers de Montréal. Depuis 1998, l'ensemble de leurs logements sont subventionnés dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) de l'Office municipal d'habitation de Montréal. Au total, le Réseau habitation femmes possède plus d'une centaine de logements pour femmes seules (Réseau habitation femmes, 2022).

Cet organisme a pour mission

de développer et d'améliorer la qualité de vie des femmes seules et défavorisées, en leur donnant accès à un logement permanent, subventionné, décent et sécuritaire, assorti de soutien communautaire. L'ultime défi du RHF est d'inciter les locataires à se réapproprier leur place dans la société comme citoyennes à part entière (Réseau habitation femmes, 2022, p. 4).

Dans une perspective de justice sociale et dans une logique de solidarité, le RHF souhaite briser l'isolement des femmes et leur donner les moyens de vivre dignement. Pour ce faire, l'organisme met de l'avant des approches féministes, communautaires et d'*empowerment*. Dans cette optique, un modèle de gestion participative est mis en place. Les locataires, les travailleuses et les membres du C.A. travaillent de pair pour assurer le bon fonctionnement des milieux de vie.

Le RHF est également gestionnaire de l'organisme La Chrysalide, qui offre six logements à des femmes cheffes de famille monoparentale. Les deux organismes sont gérés par la même équipe de

travail et le même C.A, et défendent les mêmes approches²². Contrairement aux logements offerts au sein du RHF, les logements de la Chrysalide ne sont pas permanents²³ : les familles qui y vivent peuvent rester un maximum de trois ans dans leur appartement. Pour être admissibles à un de ces logements, les mères doivent être en mesure d' « élaborer un projet socioprofessionnel visant l'amélioration de [leur] condition, ayant des objectifs réalistes et réalisables » (Réseau habitation femmes, 2019).

3.3.4 Le recrutement

Après avoir pris contact avec l'équipe de travail de l'organisme et avec certaines membres du conseil d'administration pour présenter notre projet de mémoire, nous avons obtenu l'autorisation de recruter des locataires au sein des immeubles du RHF et de la Chrysalide pour réaliser des entretiens. Afin de recevoir les informations réservées aux membres de l'organisme et pouvoir participer aux activités, les démarches nécessaires ont été faites pour être admise en tant que *membre sympathisante* au sein du RHF. Selon les règlements internes de l'organisme, ce statut permet de participer aux activités sans pour autant avoir le droit de vote lors des assemblées générales ou faire partie d'un comité de travail.

Pour débiter le recrutement, en collaboration avec les organisatrices en milieu de vie des organismes, des affiches ont été exposées dans les lieux communs des immeubles résidentiels du RHF et de la Chrysalide. De plus, des dépliants ont été distribués dans les boîtes aux lettres des résidentes (*voir Annexe B*). L'affiche a également été partagée par courriel aux locataires. Les travailleuses nous ont également invitées à participer à différentes activités, dans l'objectif de présenter le projet de recherche et de rencontrer les locataires. Au total, nous avons assisté à cinq

²² Dans ce contexte, afin de faciliter la lecture, nous ferons principalement référence à l'organisme RHF, qui inclut également l'organisme La Chrysalide.

²³ Le dernier immeuble mis sur pied par le RHF offre des logements permanents pour femmes seules et pour cheffes de famille monoparentale. Cependant, au moment de réaliser les entretiens, la construction de l'immeuble n'était pas terminée, donc aucune des femmes rencontrées n'y résidait encore.

événements : une épluchette de maïs, trois « cafés-rencontre »²⁴ et une dégustation de fromages. Le contexte informel de ces rencontres a permis d'établir un lien de confiance avec certaines femmes, ce qui a grandement facilité le recrutement. En effet, cinq des sept participantes ont été recrutées lors de ces événements. Les deux autres participantes nous ont téléphoné après avoir vu l'affiche.

Durant les activités informelles, des discussions de groupe ont émergé entre les participantes sur notre sujet de recherche et plusieurs locataires ont témoigné de leur expérience et de leur parcours. Malheureusement, ces propos n'ont pas pu être utilisés dans le cadre de ce mémoire, car les femmes présentes n'ont pas donné leur consentement à participer à la recherche. Cependant, plusieurs notes ont été prises et consignées dans un journal de bord à la suite de ces rencontres, ce qui a grandement nourri notre analyse.

Certains défis se sont présentés lors de la période de recrutement. À la suite des événements informels, plusieurs femmes qui avaient donné leurs coordonnées pour participer à cette recherche se sont finalement désistées. Certaines n'étaient plus joignables, d'autres ne se présentaient pas aux rendez-vous ou bien retiraient leur participation après avoir lu le formulaire de consentement. Les raisons de ces désistements étaient multiples et valides : un manque d'énergie, de temps, une crainte de partager leur récit, etc. De plus, durant les rencontres informelles avec les locataires, plusieurs nous ont partagé avoir déjà participé à plusieurs recherches et ne plus avoir envie de raconter leur histoire, qui les replonge dans des moments difficiles de leur vie.

Finalement, comme cette recherche n'a bénéficié d'aucune aide financière, il nous était impossible d'offrir une compensation monétaire aux participantes. Cette reconnaissance aurait assurément facilité le recrutement. En effet, comme l'ensemble des locataires sont des personnes à faible revenu, elles auraient pu bénéficier d'un dédommagement. D'ailleurs, plusieurs locataires nous ont mentionné qu'elles auraient apprécié recevoir quelque chose en échange de leur participation. De

²⁴ Ces activités sont tenues mensuellement dans chacun des immeubles du RHF. Il s'agit d'un moment où les locataires sont invitées à déjeuner ensemble et discuter dans la salle commune, en compagnie de l'organisatrice en milieu de vie.

plus, cela aurait pu participer à reconnaître l'apport fondamental de leur expérience dans cette recherche et dans la production des savoirs scientifiques.

3.3.5 Déroulement des entretiens

Les participantes étaient libres de choisir le lieu du déroulement de l'entretien. Lors de la première prise de contact, trois options leur étaient proposées : un local de l'Université du Québec à Montréal, leur logement ou une rencontre virtuelle. L'ensemble des répondantes ont souhaité effectuer l'entrevue dans leur appartement. Visiter les logements des femmes et leur milieu de vie nous a permis de nous imprégner de leur réalité et de consigner plusieurs observations enrichissantes pour notre sujet de recherche et notre analyse, en plus d'accommoder les locataires et d'assurer un environnement dans lequel elles se sentaient en confiance.

Au début de la rencontre, le sujet de l'étude était rappelé et un temps était alloué afin que les participantes puissent prendre connaissance du formulaire de consentement (*voir Annexe C*) et poser leurs questions sur le projet de recherche. Ensuite, les entretiens débutaient par la première question du guide, demandant aux femmes de raconter où elles habitaient avant de vivre au RHF. À plusieurs reprises, en réponse à cette question initiale, les locataires ont partagé un récit abordant la majorité des thèmes prévus dans le guide d'entretien. Les entrevues ont duré entre 45 et 90 minutes et ont toutes été enregistrées.

3.4 L'analyse des données

Pour donner suite à notre collecte de données, nous avons réalisé une analyse thématique des verbatims de nos entretiens à l'aide du logiciel NVivo. Ainsi, nous avons pu révéler ce qui nous apparaissait fondamental dans les propos des personnes interviewées en ciblant les thèmes et sous-thèmes qui prédominent au sein des données accumulées (Paillé et Mucchielli, 2016c). Ce type d'analyse, qui s'inscrit dans une démarche qualitative, permet « une utilisation des mots (discursif – discours) comme outil unique de travail, comme mode d'approche et d'examen rigoureux des données de la recherche » (Paillé, 2007, p. 413). En synthétisant et reformulant le contenu des entretiens, nous poursuivons donc l'objectif de « bien nommer les phénomènes rapportés par les sujets [et] de rendre compte de la logique des expériences » (Paillé, 2007, p. 413). Plus précisément,

ce type d'analyse nous a permis de révéler le sens donné par les femmes locataires à leurs expériences et de faire des liens avec nos objectifs de recherche et le contenu de notre cadre conceptuel.

Notre analyse thématique a été effectuée en plusieurs étapes et a nécessité de multiples relectures de nos verbatims, dont les propos ont fait l'objet de plusieurs synthèses. Un premier travail de thématisation a permis de définir les thèmes présentés dans le prochain chapitre. Pour chacune des entrevues, nous avons repéré les thèmes émergents des quatre sections de notre guide d'entretien et les avons regroupés, à l'aide du logiciel NVivo, dans un arbre thématique. Parallèlement, à l'aide des données consignées dans le logiciel et afin de faciliter notre analyse, nous avons réalisé plusieurs cartes conceptuelles. Ce travail a répondu à une des fonctions de l'analyse thématique, qui consiste à « vérifier [si les thèmes] sont récurrents d'un matériau à l'autre et comment ils se recourent, rejoignent, contredisent, complètent ... » (Paillé et Mucchielli, 2016a, p. 236).

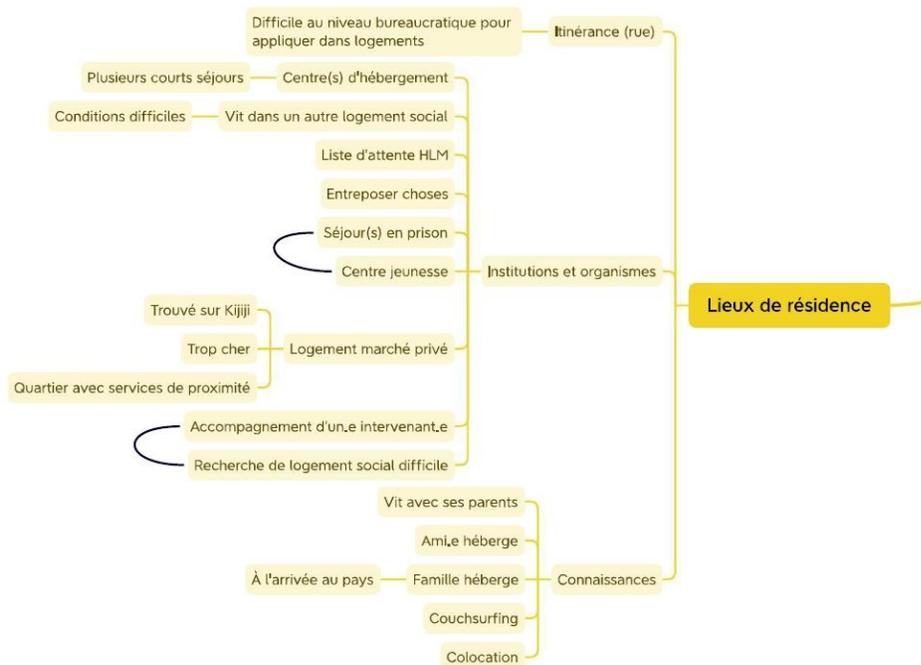


Figure 3.1 Exemple de carte conceptuelle effectuée lors du processus d'analyse.

Un second travail de thématisation a été effectué lors de la rédaction de notre dernier chapitre. En partant des classifications déjà effectuées et en relisant l'ensemble des verbatims d'entrevues, nous avons précisé certains thèmes et réorganisé notre arbre thématique en fonction de l'évolution de

nos réflexions. Ce choix de méthode d'analyse et la manière dont nous l'avons effectuée nous a permis, à chacune des étapes de rédaction, de rester le plus près possible des propos des personnes rencontrées et de mettre les expériences des femmes au premier plan de notre recherche.

3.4 Considérations éthiques

Comme ce mémoire implique de réaliser des entretiens individuels et afin de respecter les exigences liées à l'éthique de la recherche, nous avons déposé une demande de certification éthique au Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM (CERPÉ FSH). Cette demande a été approuvée une première fois, puis renouvelée lors de la rédaction de notre mémoire (*voir Annexe D*).

Plusieurs considérations éthiques ont été prises en compte tout au long de notre processus de recherche et des mesures ont été mises en place pour faciliter la participation et la sécurité des participantes. De plus, pour plus de cohérence avec nos intérêts de recherche et les valeurs que nous y défendons, une attention particulière a été accordée aux possibles biais et asymétries entre la chercheuse et les répondantes et aux manières de les atténuer. Ainsi, lors des rencontres avec les participantes, nous avons fait preuve de transparence quant aux objectifs poursuivis et notre rôle en tant que chercheuse.

En ce sens, le choix d'une méthode qualitative nécessite d'établir un lien de confiance avec les personnes rencontrées (René et Dubé, 2016). Pour ce faire, nous avons accueilli les récits des femmes avec respect et empathie et leur vécu n'a, à aucun moment, été questionné ou remis en doute. Au contraire, c'est avec bienveillance et reconnaissance que nous avons reçu leurs partages d'expériences. Comme les sujets que nous avons abordés pouvaient s'avérer difficiles pour certaines personnes et possiblement leur faire revivre des traumatismes lors des entretiens, nous avons pris des pauses à la demande des femmes et nous avons pris soin de leur répéter qu'elles pouvaient cesser l'entretien à tout moment ou refuser de répondre à certaines questions. D'ailleurs, une des participantes nous a demandé de ne pas utiliser une de ses réponses et nous nous sommes assurées que cette section de la rencontre ne soit pas retranscrite dans le verbatim. Une liste de ressources d'aide a également été remise aux répondantes à la suite de l'entretien.

De plus, afin de maintenir l'anonymat des participantes, nous avons utilisé des pseudonymes lors de la transcription de nos entretiens et lors de la rédaction. L'ensemble des enregistrements et des verbatims d'entrevues seront supprimés à la suite du dépôt de ce projet. De plus, pour faire suite aux entretiens, un retour verbal a été fait avec les participantes volontaires, afin de valider notre compréhension et notre interprétation de leurs témoignages. Par le biais des organisatrices en milieu de vie, une copie du mémoire leur sera envoyée lors de la publication de ce dernier. Si certaines manifestent de l'intérêt à poursuivre la réflexion, c'est avec plaisir que nous réfléchissons à des moyens de travailler ensemble lors de la diffusion des connaissances.

3.6 Limites de la recherche

Notre choix de méthodologie et de méthode de collecte de données, en plus des contraintes liées au calendrier académique, nous a uniquement permis de rencontrer les locataires durant une courte période. Nous croyons qu'en bénéficiant davantage de ressources et de temps, nous aurions pu développer de meilleures relations de confiance avec les participantes pour qu'elles soient plus impliquées dans notre processus de recherche. Ceci aurait participé à rendre plus égalitaire la relation entre la chercheuse et le sujet et aurait été plus en phase avec les épistémologies féministes et les principes guidant notre processus.

Il importe également de souligner l'homogénéité des participantes et la présence minoritaire des femmes racisées dans cette recherche. Au cours des activités auxquelles nous avons assisté lors du recrutement, nous avons pu constater que la majorité des locataires du RHF sont des femmes blanches. Notre échantillon est représentatif de cette réalité ; une seule femme racisée a participé à notre recherche. Ce constat soulève plusieurs questions et nous croyons que les rapports sociaux de race mériteraient d'être analysés, dans un autre projet, en abordant notamment la sous-représentation des personnes racisées dans les logements sociaux pour femmes. Une des pistes de réflexion intéressantes à explorer serait que la mission et l'approche mises de l'avant au sein des logements sociaux ne favorisent peut-être pas l'inclusion de certaines personnes plus marginalisées.

Dans le même sens, en raison de notre terrain de recherche et de notre sujet, seules des femmes cisgenres²⁵ ont participé à notre étude. Pourtant, les personnes trans et les personnes de la diversité sexuelle et de genre subissent également les conséquences des crises que nous traversons et leur droit au logement est grandement menacé²⁶. La voix de ces personnes et leurs expériences auraient grandement enrichi notre recherche et contribué à rendre notre propos plus inclusif des réalités spécifiques de ces communautés.

Ces réflexions nous rappellent que les enjeux abordés dans ce mémoire sont loin de représenter de manière exhaustive la pluralité des réalités et plusieurs expériences spécifiques d'oppression ne se retrouvent pas dans ce travail.

²⁵ Personne dont l'identité de genre est en adéquation avec le sexe assigné à la naissance.

²⁶ Voir <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-05-21/la-communaute-lgbtq-davantage-touchee-par-la-penurie-de-logements.php> (La Presse, 2023).

CHAPITRE 4

RÉSULTATS

Dans ce chapitre, il sera question des principaux constats qui émanent de notre collecte de données. Afin de décliner les expériences des locataires rencontrées et pour assurer le maintien de la confidentialité, nous avons choisi de présenter les sujets qui émergent des quatre thèmes abordés lors des entretiens sans exposer les réalités spécifiques de chaque femme. Ainsi, nous décrirons les similitudes dans les récits des locataires et nous soulignerons les points divergents des témoignages récoltés. Cette section se voulant plus descriptive, plusieurs éléments seront repris et approfondis lors de la discussion au chapitre suivant.

4.1 Portrait sociodémographique des participantes

Conformément à l'un de nos critères de sélection, les sept locataires qui ont participé à la recherche ont comme point commun de résider dans un des logements du RHF. Elles vivent dans quatre des six immeubles gérés par l'organisme : la maison Sainte-Catherine, la maison Pie-IX, la maison Ontario et la Chrysalide. La plupart des locataires vivent dans des appartements 3 ½, seulement deux habitent dans un studio (équivalent à un 1 ½). Un peu plus de la moitié des femmes rencontrées sont âgées entre 55 et 60 ans, les autres ont entre 30 et 40 ans. Deux femmes résident au RHF depuis plus de 8 ans et les autres, au moment de l'entretien, y vivent depuis seulement un ou deux ans. Une seule des participantes est une mère monoparentale de deux jeunes enfants, les autres habitent seules.

4.2 Expériences résidentielles avant de vivre au RHF

Afin de bien rendre le contenu des entretiens, les expériences résidentielles des répondantes seront présentées en quatre sous-thèmes distincts. Lors de l'analyse, il sera possible de constater qu'ils ne peuvent être étudiés séparément, car ils s'entrecroisent dans les parcours résidentiels des femmes.

4.2.1 Parcours résidentiels instables

Avant leur arrivée au Réseau habitation femmes, les locataires rencontrées ont vécu dans plusieurs endroits différents, cumulant pour la plupart de courts séjours dans des centres d'hébergement ou logeant temporairement chez des connaissances. Nous verrons plus loin que c'est souvent à la suite d'un ou plusieurs événements marquants que leur parcours résidentiel instable et difficile débute. Dans la majorité des cas, les femmes vivent d'abord dans des logements sur le marché locatif privé. L'une d'elle a également été propriétaire d'un condo avec son mari. Pour certaines, le logement monopolise presque l'entièreté de leurs revenus. C'est le cas notamment de Sofia²⁷, qui vit seule dans un logement avec son premier enfant :

Il me fallait un logement parce que je devais commencer l'école en septembre, j'avais un projet déjà de retour aux études et ma fille devait aller à la garderie, donc il fallait bien que je trouve un endroit où habiter, j'ai trouvé un logement, c'était cher, mais je n'avais pas le choix. [...] mon revenu était juste, je ne travaillais pas, j'avais des allocations juste pour ma fille, donc en tout j'avais comme 1200 \$ et mon loyer prenait déjà 800\$. (Sofia)

Des femmes réussissent à trouver des logements correspondant à leur budget, mais ceux-ci s'avèrent souvent très petits. Dans ces situations, les locataires sont contraintes d'entreposer leurs meubles et biens chez des membres de leur famille ou dans des entrepôts payants. Cette solution est temporaire, car les coûts engendrés par l'entreposage deviennent rapidement impossibles à assumer et les femmes perdent la totalité de leurs biens, comme le raconte Carole :

²⁷ Afin d'assurer l'anonymat des répondantes, nous utilisons des prénoms fictifs.

Parce que à un moment donné, ça coûtait comme 200 piasses par mois, pis à un moment donné j'étais rendue à 800 piasses là r'garde. Fak j'ai tout, tout, tout, TOUT perdu. Tout ce qui me restait, c'est ce que je pouvais mettre dans mon sac à dos. Fak j'ai recommencé à 50 ans avec un sac à dos pis 2-3 paires de bobettes. Ça a pas été facile. [...] Tu perds toute là, tu perds tes souvenirs ; toutes mes photos de quand j'étais petite, toute. (Carole)

Deux répondantes affirment avoir vécu dans la rue pendant une ou plusieurs années. Pour l'une d'elles, sa situation d'itinérance débute directement à sa sortie du centre jeunesse et est entrecoupée de quelques séjours en prison. Au besoin, ces femmes dorment dans des ressources d'hébergement d'urgence. Comme Yolande l'exprime, cette solution s'avère peu viable à long terme :

Y'a des places où c'que tu peux juste dormir, mais comment tu veux t'en sortir quand qu'à 6h le matin y te mettent dehors pis tu reviens juste le soir, pis faut que t'attendes pour ta place. On dirait que c'est comme une roue là [...] Si t'as pas de logement tu t'en vas dormir là oui, mais c'est pas quelque chose qui peut te sortir de la rue. (Yolande)

Si les autres ne semblent pas avoir vécu ce type de situation d'itinérance qu'on qualifie ici d'« absolue » (W. Hwang, 2004), elles ont pour la plupart utilisé des stratégies qui s'inscrivent dans ce que nous avons décrit précédemment comme des situations d'itinérance cachée. En effet, les femmes sont admises dans plusieurs programmes offerts par le réseau des centres d'hébergement. Elles naviguent ainsi à travers les ressources en complétant de courts séjours d'une durée moyenne de 3 mois, pour lesquels elles doivent parfois déboursier un certain montant d'argent. Carole compare cette expérience à « un train qui va vite vite vite [duquel] t'as aucune chance de débarquer. Aucune. » En outre, l'ensemble des répondantes ont vécu à un ou plusieurs moments chez un·e membre de leur famille, un·e conjoint·e ou un·e ami·e pendant quelque temps, ce que Marie nomme « le fameux couchsurfing ».

Quelques participantes vivent dans d'autres types de logements sociaux avant d'arriver au RHF. L'ensemble de ces expériences ne répondent pas aux besoins des femmes. Elles témoignent avoir vécu des problèmes avec la gestion, les intervenant·e·s des organismes, le voisinage ou l'état de leur logement. De manière générale, les démarches entreprises par les femmes pour trouver un logement social sont difficiles et peu concluantes : « C'est toujours pris ! Soit on nous dit non, on ne veut pas de nouveaux locataires maintenant ou appelez plus tard » (Sofia). De plus, elles font

face à d'importants défis en ce qui a trait aux exigences bureaucratiques nécessaires pour appliquer dans ces logements, comme en témoigne Yolande :

Les papiers ! Moi j'ai compris quelque chose : y'ont besoin que t'aïlles fait tes impôts, y'ont besoin d'une preuve de revenus, toute ça pour que tu puisses avoir un logement à prix modique tsé. [...] C'est toute une histoire de paperasse hen ? T'es dans la rue, t'as même pas d'adresse, t'as pas de courrier, fak là faut que t'aïlles au centre-ville t'abonner à un organisme où tu peux recevoir ton courrier. C'est la galère vraiment tout ça.

Dans le parcours de la plupart des femmes, les intervenant·e·s rencontré·e·s dans des centres d'hébergement ou dans d'autres organismes les accompagnent et les soutiennent dans leurs recherches de logement. C'est d'ailleurs souvent en étant référé par ces dernier·e·s que les femmes appliquent au RHF.

4.2.2 Situations financières

Les participantes, au cours de leurs récits, abordent plusieurs moments dans lesquels elles se retrouvent en situation de précarité financière. L'ensemble des femmes rencontrées sont prestataires de l'aide sociale ou reçoivent des aides financières gouvernementales pour leurs enfants ou leurs études, mais cela n'a pas toujours été le cas. Sandrine, par exemple, à une époque, faisait « pas loin de 50 000\$ par année ». D'autres répondantes affirment également avoir de bons moyens financiers au moment où elles demeuraient dans des logements privés.

La majorité des locataires ont été sur le marché de l'emploi pendant plusieurs années. En effet, deux femmes occupaient des postes de préposées aux bénéficiaires pendant plus de dix ans et l'une d'elle a été forcée de cesser de travailler à cause d'un accident de travail. Une autre effectue un retour aux études dans le domaine de l'enseignement. Bien qu'elle ait enseigné pendant plusieurs années dans son pays d'origine, son expérience n'est pas reconnue ici. En plus de ses études, elle fait de la suppléance dans des écoles. Une des répondantes, pour sa part, décide de démarrer sa propre entreprise de publicité. Malheureusement, pour diverses raisons, son projet ne fonctionne pas et elle est aux prises avec d'importantes dettes à rembourser. Deux autres femmes affirment également avoir des emplois, sans pour autant en mentionner la nature. La perte de leur emploi est l'une des principales raisons qui pousse les locataires à quitter leur logement, car elles ne sont plus

en mesure de payer leur loyer. Pour Carole, la perte de son emploi est un évènement qui « a été pratiquement le bout de la fin ». Afin de baisser le coût de son loyer, une femme a pris un arrangement avec un de ses propriétaires et a effectué des tâches ménagères dans l'immeuble.

Une des personnes rencontrées, de son côté, a offert des services sexuels et vendu de la drogue pour subvenir à ses besoins. Elle mentionne également avoir vécu momentanément avec un de ses conjoints, dans le but de lui soutirer de l'argent.

4.2.3 Situations familiales et conjugales

Avant de résider seules, les locataires habitent avec des membres de leur famille ou des conjoint·e·s. Plusieurs situations les poussent à quitter leur logement et celles-ci impliquent souvent les personnes qui partagent leur quotidien.

Notamment, plus de la moitié des femmes rencontrées doivent se reloger à la suite d'une rupture. Pour deux des répondantes, leur séparation est due à une expérience de violence conjugale. Comme en témoigne Carole, les impacts de cette rupture l'ont suivie pendant plusieurs années : « J'ai dû déménager souvent parce que c'était un homme qui était extrêmement violent, fak au 5-6 mois je déménageais, y réussissais à me retrouver. Et pis j'ai déménagé de même pendant une couple d'années. »

L'une des locataires est proche aidante pour son mari jusqu'à ce qu'il décède d'un cancer. Elle reste dans leur logement pendant quelque temps, jusqu'à ce que les circonstances la forcent à trouver une autre option pour se loger. Pour sa part, une participante est séparée physiquement de son conjoint, car ce dernier vit toujours dans leur pays d'origine.

Pour ce qui est des situations familiales des locataires, différents témoignages nous ont été partagés, remontant parfois jusqu'à l'enfance. L'une des répondantes a d'ailleurs trouvé important de mentionner qu'elle avait subi de l'inceste de la part de son père, à la suite de quoi elle a été placée en centre d'accueil. À l'inverse, une autre femme a abordé son enfance en spécifiant que bien que leur mère n'était pas riche, elle a grandi dans de beaux logements et n'a jamais manqué de rien.

Plus récemment, l'une des femmes a vécu chez sa tante alors qu'elle attendait son premier enfant. L'arrivée imminente de son bébé l'a poussée à déménager.

4.2.4 Problèmes de santé

Au cours de leurs expériences résidentielles, les femmes vivent plusieurs difficultés en lien avec leur santé physique et mentale. Leurs réalités respectives affectent leur stabilité résidentielle et sont intrinsèquement liées à leurs problèmes de logement. Trois femmes ont mentionné avoir des diagnostics de trouble de santé mentale. L'une d'entre elles, qui vit avec un trouble de la personnalité limite, est hospitalisée en psychiatrie à la suite d'une tentative de suicide. Son séjour lui permet d'avoir un suivi et d'être prise en charge par le CLSC. Lors de sa thérapie, elle a plusieurs prises de conscience à la suite desquelles elle décide de quitter son conjoint violent. Elle doit ensuite se reloger avec ses trois enfants. Une autre locataire explique qu'elle est admise à l'hôpital quelque temps après le décès de sa mère, qui s'avère particulièrement éprouvant. Une femme témoigne être hospitalisée à cause de ses délires lorsqu'elle vit dans la rue. Elle est aujourd'hui médicamentée et suivie par plusieurs intervenant·e·s.

Plusieurs femmes rencontrées ont avoué avoir eu des idées suicidaires ou avoir tenté de mettre fin à leurs jours. Le fait de perdre son emploi ou de ne plus pouvoir payer son loyer sont des facteurs qui peuvent mener à ce niveau de détresse :

Fak j'me suis ramassée dans l'fond début trentaine à être hospitalisée, à être sans-abri, sans job, tsé y me restait pu beaucoup de monde. [...] J'ai eu des idées de suicide, fak j'me suis dit, j'va m'en aller pis j'va juste mourir gelée dehors, c'tait le mois de février pis tout. Et puis là à partir de ce moment-là, ben en fait j'ai comme littéralement pété une coche. (Yolande)

Sur le plan physique, les femmes ont plusieurs limitations qui affectent, entre autres, leur capacité à travailler. Pour l'une d'elle, un accident de travail l'a forcée à quitter son emploi. Après un an sans salaire, elle doit déménager, car ses économies sont épuisées et son employeur refuse de lui octroyer une compensation financière. D'autres vivent également avec des douleurs chroniques et doivent parfois vivre dans des logements qui ne sont pas adaptés à leur condition.

4.3 Conflits et rapports avec les personnes dans un contexte de logement

4.3.1 Avant l'arrivée au RHF

La plupart des participantes sont peu en contact avec leur propriétaire lorsqu'elles vivent dans des logements sur le marché locatif privé. Celui-ci est uniquement présent à la signature du bail et lors des paiements de loyer. L'une des locataires subit de l'intimidation de la part de son propriétaire et des concierges de l'immeuble afin qu'elle quitte son logement. Ceux-ci vont même jusqu'à changer sa serrure sans son consentement. C'est avec l'aide de la police qu'elle réussit à aller chercher ses choses. À l'inverse, lorsqu'une des locataires accouche de son premier enfant, son propriétaire accepte qu'elle retarde le paiement du loyer pour acheter les choses nécessaires à l'arrivée du bébé.

Comme nous l'avons vu brièvement au point précédent, une des stratégies utilisées par les femmes pour se loger consiste à habiter avec des proches. Le réseau social des locataires est un facteur important quand vient le moment de se trouver un toit. Ainsi, plusieurs vivent quelque temps en colocation avec une sœur, une amie ou une personne rencontrée dans un centre d'hébergement. Le but de ce type de cohabitation est de partager les coûts du loyer, qui sont trop élevés pour être assumés seule. D'autres femmes vivent chez des connaissances et leur payent un certain montant d'argent. Les relations avec la famille et les proches sont pour la plupart du temps conflictuelles et complexes. De cela résultent des séjours plutôt brefs se terminant souvent par un départ précipité du logement.

En ce sens, une locataire témoigne qu'elle s'est fait mettre dehors à deux reprises par des connaissances pour des motifs de jalousie et de contrôle. De son côté, Julie décide de quitter un logement subventionné pour cohabiter avec sa sœur. Quelques mois plus tard, la sœur en question la « trahit » et décide de partir vivre seule. La coloc d'une autre participante prend l'argent du loyer pour aller jouer, ce qui met les deux femmes en situation de non-paiement. De plus, en cas de rupture, les conjoint·e·s gardent systématiquement le logement, forçant ainsi les femmes à se reloger.

Certaines femmes n'entretiennent pas ou peu de contacts avec leurs proches et ont un réseau social plus faible, ce qui les empêche d'avoir du soutien lorsqu'elles en ont besoin. C'est, entre autres, le

cas des deux femmes qui vivent à la rue durant une plus longue période. Toutefois, l'une d'entre elles a de bons contacts avec ses parents. Ceux-ci l'appuient dans ses démarches en entreposant ses choses dans leur maison et en l'aidant à peindre l'un de ses logements. Cependant, lorsqu'elle se retrouve à la rue, elle coupe complètement le contact avec eux, notamment parce qu'elle refuse qu'ils la voient dans cet état. Pour la locataire qui a immigré au Canada, bien qu'elle soit en bons termes avec sa famille, celle-ci vit dans un autre pays et ne peut lui apporter aucun support matériel. Elle se sent très isolée et doit se débrouiller seule.

Le voisinage des femmes joue également un rôle important au sein de leurs expériences résidentielles. Dans les logements privés, les voisin·e·s sont peu présent·e·s et les femmes n'ont pas de contact avec elles·eux, car les personnes vivent plutôt dans une logique du chacun pour soi. Une femme témoigne vivre plusieurs problèmes avec une de ses voisines qui consomme de la drogue et vient souvent cogner à sa porte. Cette situation se termine par une intervention du propriétaire et de la police, à qui elle fait une déclaration.

Dans les ressources d'hébergement et les OSBL d'habitation, les rapports entre les femmes et leur voisinage sont souvent tendus et problématiques. Dans les ressources d'hébergement d'urgence, ce qui ressort le plus de nos entretiens est une cohabitation difficile à cause des problèmes de consommation et de santé mentale des usagères.

Les locataires sont dans l'obligation de composer avec ces réalités diverses, comme nous l'explique Sandrine :

La journée où j't'arrivé là, tu peux pas savoir comment ça m'a rentré dedans, c'tait comme : "comment ça s'fait que j'me ramasse ici ?" avec un style un peu hautain, méprisant de ma part, j'étais comme "heye, c'toute une esti d'gang de folles là, pis c'toute des junkies pis c'est toute des alcooliques" c'tait ben épouvantable. (Sandrine)

Pour les personnes vivant dans d'autres OSBL d'habitation ou en maison de chambres avant d'arriver au RHF, le voisinage est souvent à la source de problèmes et de conflits importants. Dans un contexte de vie en mixité, il arrive parfois que certains hommes instaurent un climat de peur dans les logements. En effet, une femme témoigne du fait que l'une de ses voisines a failli se faire agresser par un des locataires de l'OSBL. Elle raconte également qu'il n'est pas rare que des voisins s'installent devant la fenêtre de son logement pour consommer de la drogue et de l'alcool. À plusieurs reprises, des bagarres éclatent à cet endroit, ce qui rend la locataire très craintive. Une autre répondante nous parle de certains voisins qui s'invitent chez une voisine à toute heure pour manger ou prendre un café. La voisine en question finit par déménager.

Les femmes constatent également que les personnes qui partagent leur quotidien sont aux prises avec beaucoup de problèmes de santé mentale. La locataire qui a vécu en maison de chambre pendant quelque temps nous confie avoir dû appeler la police à plusieurs reprises pour une voisine en crise. Malheureusement, celle-ci a fini par s'enlever la vie dans le jardin de l'immeuble, ce qui a grandement perturbé l'ensemble des résident·e·s. Outre ces événements traumatisants, les locataires affirment tout de même avoir développé quelques liens d'amitié avec certain·e·s de leurs voisin·e·s au cours de leur séjour dans d'autres logements sociaux. Plusieurs exemples d'entraide nous ont été relatés. D'ailleurs, une des locataires continue de veiller sur un ancien voisin qui a des problèmes de santé mentale et se retrouve souvent à la rue. Elle l'aide en lui apportant des ressources matérielles et garde le contact avec sa famille.

Les répondantes, tout au long de leur parcours, rencontrent différent·e·s intervenant·e·s. La plupart des travailleurs·euses des ressources d'hébergement ou de d'autres organismes communautaires accompagnent et soutiennent les femmes dans leur recherche de logement. Certaines femmes

créent également des liens avec les personnes qui fréquentent les organismes dans lesquels elles se retrouvent. En effet, le fait de partager une réalité permet d'échanger sur les ressources disponibles et de créer des liens d'amitié.

D'autre part, plusieurs locataires racontent avoir eu des rapports difficiles avec certain·e·s intervenant·e·s rencontré·e·s. Entre autres, une travailleuse sociale fait preuve de condescendance envers une femme lorsqu'elle refuse de prendre la chambre qu'elle lui propose. Carole, elle, a une mauvaise expérience avec une agente de l'Office municipal d'habitation de Montréal²⁸ :

Moi ça faisait comme 8 ans que j'étais inscrite pour les HLM et je me présente au bureau, parce que là écoute j'étais quoi, 5 ou 600^e après 8 ans là. [...] j'explique mon cas à la femme et puis a dit « vous êtes pas prioritaire ». [...] J'me suis fâchée un peu, j'ai comme levé le ton, j'ai dit « c'est quoi pour toi criss prioritaire ?! J'suis dans rue ! » [...] Après ça bon là ça c'est calmé un peu et elle a osé me demander mon adresse pour m'envoyer où je vais être dans la liste. Là je l'ai regardée, j'ai dit « regarde, prends n'importe quel esti de banc de parc dans la ville de Montréal, c'est là criss que j'va rester ». Pis j'suis sortie. (Carole)

Pour ce qui est des personnes qui travaillent dans les OBNL d'habitation, les femmes observent beaucoup de problèmes au niveau de la gestion et du traitement des locataires.

4.3.2 Depuis l'arrivée au RHF

Les rapports entre les locataires et l'équipe de travail du RHF peuvent parfois être conflictuels, mais la majorité des femmes entretiennent de bons liens avec les organisatrices communautaires. En effet, il nous a été mentionné à plusieurs reprises que les organisatrices en milieu de vie étaient présentes et à l'écoute des besoins des femmes :

²⁸ L'office municipal d'habitation de Montréal a pour mandat de « gérer et d'administrer des logements et des programmes d'habitation sur l'île de Montréal et de mettre en œuvre des activités à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de ses locataires. » (<https://www.omhm.qc.ca/fr/a-propos-de-nous>)

On a une organisatrice de vie en milieu communautaire, qui est là deux fois semaine pour si on a besoin de parler, si on a besoin d'aide pour les ressources. [...] tsé n'importe quoi, des ressources pour les impôts, des ressources alimentaires, tout est affiché, pis si tu vis une peine, n'importe quoi, comme dernièrement, j'ai vécu le deuil de ma sœur, l'organisatrice m'a envoyé une belle tite carte par la poste dans une belle enveloppe jaune, ça m'a touchée. (Julie)

Les travailleuses mettent en place des sorties et des activités de socialisation appréciées par les locataires. Tout comme le témoignage de Julie le démontre, pour plusieurs femmes, leur présence est importante et leur apport est non négligeable. Toutefois, une des locataires rencontrées mentionne que la participation aux activités est plutôt faible et que l'organisatrice en milieu de vie est plus ou moins appréciée des locataires, notamment parce qu'elle refuse de faire certaines tâches que les anciennes travailleuses effectuaient. La femme nomme également ses réserves par rapport à la coordonnatrice, qui est peu présente dans le milieu de vie.

Pour ce qui est de l'ancienne équipe de travail, plusieurs personnes critiquent l'ancien mode de gestion et les gens en poste à cette époque. Quelques femmes mentionnent qu'une des employées menaçait les locataires et manipulait le conseil d'administration pour faire accepter des choses en sa faveur. Bien que celle-ci ait finalement été congédiée, un climat tendu et difficile règne au RHF durant cette période.

La cohabitation entre les femmes locataires du réseau comporte également quelques enjeux. Les principales tensions sont liées au fait que certaines femmes sont autonomes, alors que d'autres le sont moins. Comme les logements ne sont pas supervisés et que les organisatrices en milieu de vie ne sont pas toujours présentes, les femmes sont responsables de leur logement et il est attendu d'elles qu'elles aient un comportement respectueux envers leur voisinage. Les locataires rencontrées expliquent que certaines femmes ont des problèmes de santé mentale qui nuisent parfois au bon voisinage. La police est d'ailleurs intervenue à quelques reprises. Pour certaines femmes, la consommation de drogue et d'alcool de leurs voisines peut également être un irritant. Finalement, plusieurs des locataires restent très isolées et ne sortent pratiquement pas de leur logement.

Outre ces tensions, plusieurs liens se créent entre les femmes locataires du RHF et un climat plutôt tranquille règne dans les différentes maisons. Pour plusieurs, le fait de partager un vécu commun permet, entre autres, de pouvoir en discuter avec leurs voisines sans se faire juger. De plus, en participant aux activités mises en place, les locataires peuvent sortir de leur isolement. Certaines femmes développent des liens d'amitié importants et s'impliquent dans les comités du milieu de vie avec leur groupe d'amies. Pour ce qui est des mères monoparentales, comme elles vivent toutes dans le même immeuble et qu'elles ont toutes des enfants, il y a une grande tolérance par rapport au bruit. À cet effet, une des locataires mentionne ses craintes face à la future maison du RHF dans laquelle des femmes seules cohabiteront avec des mères monoparentales. Pour elle, cela entraînera des problèmes quant au bruit et à la violence.

Certaines locataires ont également un réseau social important à l'extérieur du RHF. Elles visitent leur famille occasionnellement et les reçoivent dans leur logement. Pour la mère monoparentale, les éducatrices de la garderie sont également des personnes très importantes, qu'elle considère comme une famille.

4.4 Expériences depuis l'arrivée au RHF

4.4.1 Arrivée dans le logement

L'arrivée au RHF s'accompagne de plusieurs émotions qui varient d'une femme à l'autre. De manière générale, le fait d'avoir un logement à soi est un véritable soulagement pour les locataires. Pour Yolande, cela signifie concrètement qu'elle ne sera plus obligée d'aller d'un endroit à l'autre, surtout l'hiver. Avoir un logement permet également aux femmes d'être libres de faire ce qu'elles veulent. La plupart ont également mentionné se sentir en sécurité dans leur appartement.

Le soulagement est également lié à l'aspect financier; en arrivant au RHF et en ayant un loyer fixé selon leurs revenus, les femmes peuvent plus facilement assumer leurs dépenses, comme l'explique Sofia :

[Avec mon logement,] j'ai un souci en moins, qui me permet de me concentrer sur d'autre chose. Moi depuis que je suis ici, j'ai pas de problèmes, déjà les problèmes financiers, je n'y pense plus. Je sais que j'entre dans mon budget facilement, alors que de l'autre côté, j'y pensais tout le temps, toujours en train de calculer, il faut qu'à la fin, avant le 5, dans mon compte, il faudrait que j'ai au moins cet argent, donc tout ce que je faisais c'était vraiment calculé au millimètre près. (Sofia)

Toutefois, certaines locataires ont trouvé difficile leur arrivée au RHF. Sandrine, notamment, a craint pendant plusieurs mois de perdre son logement. Elle avait peur qu'on lui enlève si elle dérangeait, ce qui l'a poussée à « marcher sur des œufs » et à se faire le plus discrète possible. Une autre locataire partage cette peur de devoir déménager à nouveau :

La peur ! Tant que j'étais pas rentrée dans le logement, j'avais peur. J'ai dit « si y'arrive quelque chose, s'ils me refusent, moi j'tencore au centre d'hébergement, j'vais faire quoi avec elle [le chat] ? » C'est une peur qui empêche de dormir. Pis même encore, pendant des années, j'ai eu peur de perdre mon logement. J'ai jamais été aussi insécure : à tous les mois j'en dormais pas parce que je me disais « si y'arrive que mon chèque rentre pas, y vont me crisser dehors. J'va faire quoi moi ? J'veux pas recommencer à zéro encore ». Là j'me suis calmée un peu parce que je sais que y'en a ben des femmes qui ont pas payé leur loyer pis y se sont pas faites mettre dehors tu suite là, y'a des arrangements. (Carole)

Pour sa part, une des locataires qui arrivait de longs séjours en centre d'hébergement a dû s'adapter à ne plus être prise en charge par l'institution qui la logeait. À son arrivée, elle souhaitait retourner en centre d'hébergement, car elle ne savait plus comment vivre seule, sans qu'on lui impose une routine.

Le fait que les appartements du RHF soient des logements permanents est salubre pour l'ensemble des locataires. Pour Yolande, ne pas être pressée dans le temps lui permet notamment de se stabiliser et de se reconstruire. En effet, à la suite de leurs parcours précaires et fragiles, la stabilité apparaît comme un facteur important pour le bien être des locataires. Certaines affirment désirer rester dans le Réseau pour toute leur vie, tandis que d'autres sont heureuses d'avoir éventuellement

le choix de quitter cet appartement sans que cela leur soit imposé. Un des avantages d'entrer au RHF consiste à avoir l'opportunité de pouvoir accéder à un autre logement qui correspond mieux à certains besoins des locataires, par rapport à la grandeur ou à l'accessibilité. En effet, la plupart des femmes débutent leur séjour soit dans un studio ou dans une chambre en colocation dans un des immeubles appartenant au RHF, mais sont heureuses de pouvoir éventuellement accéder à un espace qui leur convient davantage.

En arrivant au RHF, beaucoup de locataires ne cherchent pas spécifiquement un endroit non mixte. D'ailleurs, certaines ne savent même pas que les logements sont réservés aux femmes au moment où elles posent leur candidature. En effet, elles appliquent dans plusieurs OSBL d'habitations, sans toujours savoir dans quel type d'organisme elles arriveront. Quelques locataires affirment toutefois que la pensée féministe de l'organisme et les valeurs mises de l'avant correspondent à ce dont elles avaient besoin comme milieu de vie.

4.4.2 Occupations

Depuis qu'elles habitent dans leur logement, l'emploi du temps des locataires est principalement divisé entre l'entretien de leur espace de vie, les loisirs, l'implication dans leur milieu et les obligations financières et familiales. En effet, plusieurs femmes sont fières de maintenir leur logement dans un bon état et passent du temps à l'entretenir et l'enjoliver. Pour ce faire, elles affichent sur leurs murs des œuvres et des photographies, s'assurent que le ménage soit souvent fait et se permettent d'entreposer de la nourriture dans leur garde-manger. Les locataires qui partagent leur logis avec leur chat accordent une place importante à leur animal de compagnie qu'elles prennent plaisir à gâter avec des jouets et de la nourriture. Pour ce qui est des loisirs, les femmes apprécient le fait de pouvoir être tranquilles dans leur appartement où elles lisent et écoutent la télévision. L'une des femmes rencontrées, pour sa part, s'entraîne régulièrement dans un gym de son quartier. La réalité de la mère monoparentale est différente, car l'ensemble des activités et loisirs qu'elle effectue sont destinés à ses enfants.

Près de la moitié des locataires rencontrées s'implique dans les activités proposées par le RHF. L'une d'entre elles participe à l'ensemble des événements, car cela lui permet de créer des liens

d'appartenance avec son milieu de vie et avec les femmes qui y vivent. Une autre femme s'implique dans le conseil d'administration de l'organisme depuis plusieurs années. Pour elle, son rôle est de faire valoir les besoins des locataires. Une autre est membre du comité de sélection des locataires et participe aux entrevues. Comme tout ce qui est proposé par le RHF est volontaire, certaines femmes décident de ne pas s'impliquer pour différentes raisons. C'est entre autres le cas des deux locataires qui ont vécu en situation d'itinérance absolue avant leur arrivée ; elles préfèrent rester chez elle et avoir la paix.

La gestion de leur budget occupe également une bonne partie de la vie des locataires. Bien que les dépenses liées au loyer soient adaptées en fonction de leur revenu, cela ne règle pas l'ensemble des problèmes financiers des femmes. En effet, certaines doivent recourir aux banques alimentaires pour se nourrir convenablement. D'autres font le choix d'occuper des emplois non déclarés pour avoir les moyens de rembourser leurs dettes ou de s'acheter des biens. En effet, une femme fait du ménage dans un hôpital et une autre s'occupe d'un homme atteint de la maladie d'Alzheimer. L'une des locataires tente, de son côté, de se faire reconnaître comme personne ayant des contraintes sévères à l'emploi afin d'augmenter ses prestations d'aide sociale et de cesser de devoir participer à des programmes de réinsertion en emploi. Les femmes utilisent également d'autres stratégies pour pouvoir acheter ce qu'elles désirent. Amanda, par exemple, consulte les circulaires et se fait un budget en fonction des rabais en cours.

4.4.3 Structure et règlements

Les femmes ont des visions divergentes de la structure de l'organisme et des règlements en place. D'un côté, certaines sont satisfaites du fonctionnement et apprécient la manière dont l'organisme gère le milieu de vie. De l'autre, des locataires émettent plusieurs critiques et trouvent certaines mesures trop restrictives. À plusieurs reprises, les femmes se sont réjouies du fait que les logements ne soient pas supervisés et que le soutien communautaire soit uniquement disponible en cas de besoin. En comparaison avec ce type d'organisme, les locataires affirment que le RHF est beaucoup moins strict et que les règlements s'apparentent à ceux des immeubles à logements locatifs privés. Ainsi, le fait de ne pas déranger, d'être respectueuse dans les espaces partagés, de ne pas donner le numéro de la porte et la clé à des personnes de l'extérieur et de ne pas cohabiter plus de deux

semaines avec quelqu'un·e, sont des conditions jugées raisonnables et acceptables par plusieurs locataires.

À l'inverse, l'une des personnes rencontrées déplore le fait de ne pas pouvoir héberger quelqu'un·e plus de deux semaines. En effet, durant les débuts de la pandémie, celle-ci aurait souhaité recevoir chez elle l'une de ses copines, afin qu'elle l'aide avec les enfants, mais cela n'a pas été possible. Pour cette locataire, le fait d'être une mère monoparentale est ce qui lui a permis d'avoir son logement et elle en est reconnaissante. Cependant, elle trouve que cela la maintient dans une situation de célibat forcé :

Si tu rencontres quelqu'un, tu seras obligée de partir, parce que tu peux pas habiter avec quelqu'un chez toi et je comprends, parce que c'est le revenu de la cheffe de famille [qui est pris en compte], mais je trouve ça un peu trop limité, trop contraignant. C'est comme si on te met dans une boîte et on te dit ok, tu dois évoluer dans cette boîte-là et [...] si tu sors de cette boîte, tu n'auras plus ce privilège, autant mieux peut-être rester dans ton confort. [...] Ça te limite, si tu sors de ce cadre-là, tu peux perdre, c'est comme si on te dit concentre-toi sur tes enfants et ton projet, la vie dehors c'est ... (rires), il n'y a plus de vie, voilà. (Sofia)

Une autre femme critique le RHF dans sa gestion d'un problème d'infiltration d'eau dans son logement qui, selon elle, a tardé à être pris en charge. D'autres locataires mentionnent que certaines femmes mériteraient d'être davantage supervisées. Nous y reviendrons.

4.4.4 L'avenir dans le logement

Plusieurs locataires prévoient rester au RHF à long terme. Pour les femmes qui habitent dans des studios, cela est conditionnel à un éventuel transfert dans un logement plus grand au sein du réseau. Pour Julie, avoir un logement stable lui a « sauvé la vie », car cela signifie qu'elle ne vit plus d'insécurité et qu'elle n'est plus obligée de déménager. Les possibles raisons de quitter leur logement sont peu nombreuses et se résument principalement au fait de vouloir éventuellement vivre avec un·e conjoint·e. D'autres locataires ont toutefois mentionné explorer différentes avenues. L'une d'entre elles souhaite éventuellement vivre dans un immeuble avec plus de mixité sociale. Elle trouve que le fait de vivre uniquement avec des femmes qui ont des situations précaires ne permet pas d'aspirer à sortir de cette précarité. Une des locataires est sur la liste d'attente pour

accéder à un HLM, advenant le cas qu'elle n'ait pas accès à un plus grand logement au RHF. Cependant, elle craint de déménager dans un endroit moins bien entretenu que le RHF.

4.5 Bilan

Les résultats présentés dans ce chapitre permettent de mieux situer les parcours de vie des locataires avant leur arrivée au RHF. Ces portraits illustrent les différentes réalités des femmes rencontrées et les enjeux auxquels elles font face dans leurs expériences résidentielles antérieures. De plus, ils exposent les perceptions qu'ont les locataires de leur milieu de vie actuel et les impacts de l'accès à un logement social pour femmes sur leur quotidien. Cette contextualisation servira à approfondir nos réflexions et nos analyses dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 5

DISCUSSION

Dans ce chapitre, nous présenterons les pistes de réflexion émanant de la rencontre entre les expériences des femmes locataires et le cadre conceptuel présenté au deuxième chapitre. Nos analyses permettront de répondre à notre question de recherche en trois temps. Dans un premier temps, nous illustrerons comment les rapports sociaux façonnent les parcours résidentiels des femmes rencontrées. Dans un deuxième temps, nous explorerons le rôle des structures étatiques dans le déploiement de rapports inégalitaires en matière de logement. En terminant, nous nous attarderons aux impacts de la vie dans un logement social sur le pouvoir d’agir des locataires et ses différentes manifestations.

5.1 Précarité(s) et rapports sociaux dans les expériences résidentielles des femmes locataires

Précarité économique et précarité résidentielle sont indissociables dans les expériences des locataires rencontrées. Afin de mieux comprendre ce qui lie l’appauvrissement des femmes et le rapport au logement, il importe de s’attarder aux rapports sociaux qui supportent et encouragent ces dynamiques. Deux principales tendances se dégagent de nos entretiens et permettent d’illustrer ces liens. D’une part, nous nous attarderons aux conditions de travail des locataires et à l’instabilité résidentielle engendrée par la division sexuelle du travail. Ensuite, nous analyserons les impacts des violences sexuelles et relationnelles sur les situations résidentielles et économiques des femmes locataires.

5.1.1 Travail du care : s’appauvrir en prenant soin des autres

Les liens entre la pauvreté des femmes et leur instabilité résidentielle ne peuvent être faits sans analyser les rapports sociaux qui enferment les locataires dans des situations de précarité financière, desquelles il est extrêmement difficile de sortir. En effet, les rapports sociaux en jeu se nourrissent et se reproduisent très rapidement à partir du moment où les femmes n’ont plus de sécurité financière. Pour exprimer le caractère cyclique de ces dynamiques, Carole utilise l’image du « train », tandis que Yolande va plutôt comparer cela à « une roue ». Comme mentionné dans le

chapitre précédent, la perte d'un emploi ou un arrêt de travail augmentent les risques pour les femmes d'être en situation d'insécurité résidentielle. Ainsi, personne n'est à l'abri de se retrouver dans une telle posture; certaines femmes rencontrées ont changé de classe sociale au cours de leur parcours, tandis que d'autres ont toujours été confinées à une classe sociale plus pauvre et désavantagée en matière de logement. Le rapport au travail des femmes et les types d'emplois qu'elles occupent sont des pistes nous permettant de cibler les rapports sociaux qui façonnent ces expériences.

À cet effet, lorsqu'elles abordent leurs expériences résidentielles précédant leur arrivée au RHF, les locataires débutent souvent en mentionnant leur parcours professionnel et le type d'emplois qu'elles ont occupé au cours de leur vie. La majorité d'entre elles exercent des métiers qui s'inscrivent dans ce que nous nommons le travail du *care*, un concept directement lié à la division sexuelle du travail. Ce dernier permet d'illustrer les dynamiques d'exploitation imbriquées dans l'organisation du travail au sein de la société et dans les parcours des locataires rencontrées.

Tel que mentionné dans le second chapitre de ce mémoire, le travail du *care* est lié aux rapports sociaux de genre, de classe et de race, car il s'inscrit dans une logique d'exploitation et de domination des femmes et des personnes racisées. En effet, ce travail de reproduction sociale est nécessaire au déploiement des sphères productives du travail. En ce sens, l'une des principales caractéristiques de la division sexuelle du travail est « l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive » (Kergoat, 2010, p. 64). Les inégalités en termes de ressources matérielles et le manque de reconnaissance du travail du *care* démontrent le caractère structurel de l'oppression des femmes et de leur exploitation. Les témoignages des locataires rencontrées et la forte présence de ce type de tâches et d'emplois au sein de leurs parcours rendent visibles ces dynamiques et leurs répercussions sur les expériences résidentielles.

L'histoire de Sandrine démontre notamment comment la division sexuelle du travail et les rapports sociaux en présence peuvent fragiliser la sécurité résidentielle :

J'étais en restauration, pis après j'ai été à peu près 11 ans préposée aux bénéficiaires. [...] J'gagnais bien ma vie, j'pensais jamais dans cent ans que j'étais pour me ramasser où je me suis ramassée. [...] Le 31 juin 2016, j'ai eu un accident de travail, qui m'a conduite à l'hôpital sur une période de 9 jours. J'voulais bien faire les choses avec la CNESST²⁹, mais j'ai perdu après deux essais [...] les employeurs ne se sont même pas présentés, c'était ben dur à prendre. [...] Le résultat de toute cela, j'ai été un an à vivre avec mes rentes du Québec, pis à vivre avec mon p'tit bas de laine. À ce moment-là, j'ai un loyer où j'ai demeuré après le décès de mon mari [...] pour moi c'était mon p'tit nid. [...]

J'ai décidé de retourner au travail, mais en faisant comme une journée par semaine, qui me prenait tout mon p'tit change. Pour me rendre compte qu'en 2017, j'tais pas capable de tenir les rênes, pis que j'avais tout perdu. J'me suis ramassée dans un programme pour femmes en difficulté.

Cet exemple illustre comment des conditions de travail précaires, engendrées par la division sexuelle du travail et la dévalorisation du travail du *care*, peuvent mener à un appauvrissement rapide et grandement affecter la stabilité résidentielle des femmes locataires. En refusant de reconnaître le travail comme étant la source de l'accident de Sandrine, ses employeurs lui refusent une sécurité financière et l'opportunité de garder son appartement. Rappelons également que durant les années précédant son accident, Sandrine fut proche aidante pour son mari : un travail pour lequel elle n'a reçu aucune rémunération. En ce sens, le récit de Sandrine nous démontre comment les rapports sociaux de classe et de genre s'entrecroisent et affectent drastiquement son parcours, allant jusqu'à la perte de son logement après avoir passé seulement un an sans revenu.

Rappelons que Julie a elle aussi exercé le métier de préposée aux bénéficiaires pendant plusieurs années et que ce travail ne lui a pas permis d'avoir les ressources financières suffisantes pour assurer sa sécurité résidentielle. Le fait que deux locataires sur sept aient exercé cette profession

²⁹ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

nous donne un exemple concret des liens entre un métier associé au *care* et l'instabilité résidentielle.

En effet, ces types d'emplois, « dont nous dépendons le plus [et] qui sont les moins bien rémunérés et valorisés » (Hamel-Roy *et al.*, 2021, p. 212) s'inscrivent directement dans une logique d'exploitation découlant de la division sexuelle du travail et peuvent avoir de graves conséquences sur la sécurité financière, résidentielle et physique des personnes exerçant ces métiers³⁰. La COVID-19 a également permis de mettre en lumière la nécessité du travail du *care* en temps de crise, ainsi que la surreprésentation des personnes racisées et des femmes au sein de ces professions, en plus de souligner le manque de reconnaissance de ce type de travail (Daquin, 2022 ; Laugier, 2022 ; Hamel-Roy *et al.*, 2021).

En outre, l'expérience de Sofia illustre plus spécifiquement comment les rapports sociaux de race peuvent s'imbriquer dans le parcours des femmes et participer au renforcement de la division sexuelle du travail et à leur instabilité résidentielle. D'origine camerounaise, Sofia, durant son processus d'immigration, ne s'est fait reconnaître ni ses expériences de travail en enseignement acquises dans son pays ni son *master*³¹ et a dû recommencer un baccalauréat. Son expérience est semblable à celle de plusieurs autres femmes immigrantes au Canada, dont le taux de déqualification³² est supérieur à celui des hommes (Chicha, 2012). La non-reconnaissance des diplômes est un des obstacles structurels participant à rendre plus précaires les conditions de vie des personnes immigrantes et est une des raisons expliquant leur déqualification. Pour les femmes, d'autres barrières systémiques (obligations familiales, discriminations, etc.) affectent également leurs parcours, ce qui les rend plus propices à devoir naviguer dans des conditions de vie précaires

³⁰ Les conditions de travail difficiles des préposées aux bénéficiaires et le manque de reconnaissance de ce métier sont bien documentés, voir notamment Aubry et Couturier (2014).

³¹ Équivalent d'un diplôme de deuxième cycle.

³² « Le terme de déqualification [...] se définit globalement par le fait qu'une personne détenant un diplôme d'un certain niveau occupe un emploi qui requiert un diplôme de niveau inférieur. » (Chicha, 2012, p. 83)

(Chicha, 2012). Ce phénomène contribue à consolider la division sexuelle et raciale du travail au sein de la société, car ce sont majoritairement ces femmes qui occupent des emplois souvent mal rémunérés, sous valorisés et pour la plupart liés au travail domestique et reproductif (Nakano Glenn, 2009). Encore une fois, la précarité engendrée par ces rapports affecte grandement la sécurité résidentielle des femmes, comme c'est le cas pour Sofia.

En effet, en étant forcée de retourner aux études, cette dernière possède des moyens financiers très limités ne lui permettant pas de se loger sur le marché locatif privé avec ses deux filles. Son champ d'études, l'enseignement, s'inscrit également dans ce que nous avons décrit plus tôt comme étant un travail dans le domaine du *care*. En effet, Sofia explique bien la relation de soins et l'engagement émotionnel qu'implique son métier lorsqu'elle aborde son rapport avec les élèves de sa classe de stage : « C'est pas quelque chose de facile des enfants [...] donc à l'école encore c'est les enfants des autres, mais c'est aussi des jeunes, c'est aussi nos enfants, donc c'est pas de faire juste notre travail. »

En plus de devoir refaire des études, les stages en enseignement qu'elle doit effectuer ne sont pas rémunérés. Ceci est également lié à la division sexuelle du travail et peut représenter une forme d'exploitation, considérant que « le travail gratuit des stagiaires est principalement réalisé dans des milieux traditionnellement féminins, où les femmes sont surreprésentées » (Simard *et al.*, 2021, p. 50). Ainsi, le parcours professionnel de Sofia démontre comment les rapports sociaux sur lesquels s'appuie la division sexuelle du travail sont complexes et influencent plusieurs de ses expériences. Sur un plan personnel, son statut de mère monoparentale lui ajoute également des tâches liées aux sphères reproductives du travail et une charge mentale parfois difficile à porter :

Quand on est seule, on se dit qu'on est seule et puis on ne compte sur personne, dès qu'on se met ça dans la tête, on essaye de surmonter toutes les difficultés. [...] Y'a des moments on est fatiguée, mais après on se dit si on est fatiguée, les enfants ils vont faire comment sont tout seuls, il n'y aura plus personne. (Sofia)

L'étude des manifestations du travail du *care* dans les parcours de Sofia, de Sandrine et de Julie permet de cibler un « nœud » au sein duquel les rapports sociaux se croisent et se co-produisent. En effet, les rapports sociaux de classe, de race et de genre se renforcent dans le déploiement du

travail du *care* et rendent légitimes et indispensables les dynamiques d'exploitation sur lesquelles la division sexuelle du travail s'appuie. Comme nous avons pu le constater, la précarité économique accompagnant ces réalités engendre des situations d'instabilité et d'insécurité résidentielle.

En résumé, la division sexuelle du travail maintient les femmes en situation de précarité financière et fragilise leurs conditions matérielles d'existence. Dans le cadre de notre recherche, cela a pour effet direct de garder les femmes locataires en situation d'instabilité résidentielle. Les rapports sociaux agissent de manière structurante dans leurs expériences; ils se renforcent et se reproduisent au fil des obstacles qu'elles rencontrent, ce qui rend difficile l'acquisition ou le maintien d'une stabilité résidentielle. Toutefois, bien que l'accès à un logement social soulage et atténue les effets précaires de la division sexuelle du travail, les femmes continuent de prendre en charge des tâches s'inscrivant dans une logique de travail reproductif (soutien à domicile, soins des enfants, etc.). En plus des enjeux liés à la division sexuelle du travail, analyser l'impact des violences sur le parcours des résidentes nous permet d'illustrer davantage les effets de l'imbrication des rapports sociaux sur le mal-logement des femmes.

5.1.2 Les violences sexuelles et interpersonnelles fragilisent la sécurité résidentielle

Les violences basées sur le genre s'inscrivent dans des rapports de domination et

désigne[nt] l'ensemble des violences, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques, interpersonnelles ou institutionnelles, commises par les hommes en tant qu'hommes contre les femmes en tant que femmes³³, exercées tant dans les sphères publiques que privées (Simonetti, 2016, p. 681).

Les violences sexuelles et interpersonnelles s'inscrivent dans le continuum des violences basées sur le genre et sont au cœur des dynamiques forçant les femmes locataires à vivre dans des conditions économiques et résidentielles précaires. En effet, plusieurs femmes rencontrées nous ont fait part de leurs vécus de violence et des impacts de ces expériences sur leur situation

³³ Nous ajoutons à cette définition que ces violences peuvent également être commises envers toutes les personnes de la diversité sexuelle et de genre.

résidentielle. À travers leurs témoignages, il est possible de constater que ces violences agissent comme un moyen de contrôle permettant aux hommes d'avoir du pouvoir sur le lieu de résidence de leur conjointe ou des membres de leur famille. Ces rapports de domination sont liés, entre autres, à l'imbrication des rapports sociaux de genre et de classe qui gardent les femmes en situation de dépendance économique :

Moi, la plupart de mes déménagements ont eu lieu suite à une rupture amoureuse. Donc, j'avais un appartement avec mon copain de l'époque, bon là ça se terminait, donc le loyer était plus cher que mon revenu sur l'aide sociale, donc je me retrouvais dans les ressources. [...] C'est arrivé à plusieurs reprises avec le même copain. [...] j'avais pas d'argent pour garder le logement, le logement était 700 pis j'avais à l'époque 600 je crois, donc j'avais tout laissé dans le logement, c'était pas la première fois que je perdais tout. (Julie)

L'exemple de Julie démontre également le caractère cyclique de ces rapports de domination : plus d'une fois, elle est forcée de quitter son logement et perd l'ensemble de ses biens. C'est également le cas de Carole, qui a dû déménager à de multiples reprises pour fuir son ex-conjoint violent. Les violences et la dépendance économique des femmes envers leur conjoint peuvent également avoir pour effet d'isoler les victimes-survivantes³⁴ et de les éloigner de leur réseau social. Ainsi, il devient encore plus difficile de quitter le domicile et d'être soutenue par des proches dans ces démarches : « Moi j'ai comme été mis de côté, quand c'est arrivé, je faisais comme pu partie de la famille. Si ça m'arrivait aujourd'hui, ben mes sœurs m'hébergeraient, j'aurais aucun problème avec ça. » (Carole)

L'histoire d'Amanda démontre bien comment ces violences peuvent grandement affecter les expériences résidentielles des femmes, particulièrement lorsqu'elles commencent très tôt dans un parcours de vie. Ayant subi de l'inceste de la part de son père dès un très jeune âge, l'ensemble des expériences d'Amanda sont ponctuées d'abus sexuels et d'instabilité résidentielle : les deux étant intrinsèquement liés et s'appuyant sur des rapports de pouvoir. En effet, Amanda a « passé [s]a vie

³⁴ Le choix d'utiliser ces deux termes est inspiré de la réflexion de Kharoll-Ann Souffrant dans son essai *Le privilège de dénoncer* (2022, p. 63-68). L'autrice souhaite ainsi visibiliser les différentes réalités des personnes ayant subi des violences sexuelles.

dans la rue, depuis l'âge de 17 ans » et à quelques reprises, elle habite chez des hommes qui lui font également subir des violences sexuelles et interpersonnelles :

J'étais amoureuse, je l'aimais plus que tout. Mais y me faisait l'amour juste quand qui consommait. [...] Pis moi je l'aimais plus que tout tsé. On dirait qui m'aimait juste quand qu'il était gelé. [...] y me faisait brailler à tous les jours, à tous les jours...
(Amanda)

Les impacts de ces violences persistent dans le temps, et ce, même lorsque les femmes possèdent un logement au RHF et que leur situation résidentielle est stabilisée. Julie, entre autres, a perdu le contact avec ses deux fils après avoir porté plainte contre leur père, son ex-conjoint, pour viol. Ce dernier, lorsqu'il a été mis au courant, a appelé ses deux enfants pour les convaincre que Julie mentait. Au moment des entretiens, elle était encore au cœur de démarches judiciaires, notamment pour faire reconnaître son droit de voir ses petits-enfants. Pour sa part, le conjoint de Sofia, qui vit encore dans leur pays d'origine, l'a quittée lorsqu'il a appris qu'elle était enceinte de leur deuxième enfant, affirmant qu'il lui avait dit d'attendre et qu'il ne voulait pas s'en occuper. Lorsque nous avons rencontré Sofia, la situation avec son conjoint semblait réglée, mais le sentiment qu'elle ne peut lui faire totalement confiance et qu'elle doit assurer seule ses responsabilités envers leurs filles persiste. Ainsi, même si ces violences ne mènent pas directement à des situations d'itinérance, elles rendent toujours plus précaires et incertaines les conditions de vie des femmes.

Ces exemples permettent de comprendre comment les rapports de domination se déploient et affectent les femmes locataires dans plusieurs sphères de leur vie, tant au niveau matériel que relationnel. Parfois, quitter un conjoint violent ne suffit pas pour faire cesser les violences, comme l'explique Carole lorsqu'elle compare son expérience à celles des hommes en situation d'itinérance : « On dirait qu'on a moins d'aide. Un homme, lui, il va coucher dehors pis il est pas, ou presque pas en danger. Essaye de coucher dehors, une femme, là. Tu peux même pas te promener sur la rue à 8h le soir sans te faire écœurer. » Ainsi, les violences envers les femmes persistent dans l'espace public et traversent les expériences des répondantes.

Les violences sexuelles et relationnelles ont des effets directs sur les conditions matérielles d'existence de vie des locataires. Comme nous l'avons vu, elles peuvent mener les femmes à vivre

des situations d'insécurité résidentielle, allant parfois jusqu'à les pousser vers l'itinérance (Cousineau *et al.*, 2018 ; Flynn *et al.*, 2021). Ce phénomène rend visibles les rapports sociaux inégaux (particulièrement les rapports sociaux de genre) sur lesquels s'appuient ces logiques de domination. De plus, la division sexuelle du travail, en légitimant l'exploitation des femmes, précarise l'autonomie financière des locataires rencontrées. Ces enjeux relèvent, entre autres, des systèmes d'oppressions sur lesquels notre société est fondée. Concrètement, comme les expériences des locataires le démontrent, cela a pour effet d'engendrer un « cycle de précarité » et d'appauvrir drastiquement les résidentes.

Ces exemples démontrent bien le caractère consubstantiel et la propriété coextensive des rapports sociaux, deux concepts expliqués dans le second chapitre de ce mémoire. En effet, les rapports sociaux de genre, de classe et de race sont indissociables dans les expériences des locataires, tant dans leur rapport au travail qu'au sein des dynamiques de violence dans lesquelles elles sont prises. Les impacts de ces rapports sociaux sur l'instabilité résidentielle des locataires et le caractère cyclique de la précarité illustrent le caractère exponentiel de ces derniers.

L'une des stratégies utilisées par les femmes pour tenter de retrouver une stabilité résidentielle consiste à se tourner vers les ressources d'aide offertes par l'État. Cependant, les locataires, dans leurs démarches, font face à plusieurs obstacles. Dans la prochaine section de ce chapitre, nous explorerons comment les structures participent à maintenir les femmes dans des conditions matérielles d'existence précaires et nous ciblerons les rapports sociaux sur lesquels s'appuient ces constats.

5.2. Violence d'État et rapports sociaux dans les expériences résidentielles des femmes locataires : les répercussions du système néolibéral

Comme nous l'avons mentionné dans le deuxième chapitre de ce mémoire, il est impossible d'aborder les violences sexuelles et interpersonnelles vécues par les femmes sans également s'attarder aux systèmes qui supportent ces rapports de domination. Dans notre cadre conceptuel, nous définissons la violence comme étant une pratique sociale qui se déploie de manière systémique au sein de la société néolibérale dans laquelle nous vivons. L'État et ses institutions

peuvent servir de levier au déploiement de ces violences. Rappelons que « la violence d'État vise à maintenir un ordre social [et] défend et maintient les clivages creusés par les inégalités sociales, raciales et économiques » (Maynard, 2018, p. 12). En ce sens, certaines tendances se dégagent de nos analyses et démontrent qu'en matière de logement, l'État joue un rôle important dans le maintien des inégalités.

Tout au long de leur parcours, les locataires côtoient des institutions étatiques³⁵ pour tenter de subvenir à leurs besoins et stabiliser leur situation résidentielle. Ces rapports avec l'État sont souvent insatisfaisants, conflictuels et complexes. Nos analyses démontrent que les structures mises en place pour supporter les femmes locataires ne sont pas exemptes de rapports sociaux inégalitaires. Au contraire, plusieurs éléments nous permettent d'affirmer que les institutions participent parfois à maintenir des rapports sociaux inégalitaires en les reproduisant et en encourageant leur développement. Pour illustrer ce constat et rendre visibles les violences découlant de ces pratiques, nous nous pencherons principalement sur les mesures de protection sociale mises en place par l'État et les ressources disponibles pour les locataires à faible revenu.

5.2.1 Des mesures d'urgence qui encouragent la précarité résidentielle

Au début de ce mémoire, nous avons brièvement mentionné le fait que les ressources d'urgence et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violences présentement déployées au Québec ne suffisent pas à répondre à la demande et aux besoins des usagères (Bellot, 2017). L'analyse de nos entretiens permet de confirmer cette réalité, en plus d'illustrer les failles du réseau mis en place pour soutenir les femmes à risque d'être en situation d'itinérance. En effet, si la division sexuelle du travail et les violences basées sur le genre fragilisent la stabilité résidentielle des locataires, plusieurs autres éléments structurels contribuent à maintenir les femmes en situation de précarité et participent au développement de rapports sociaux inégalitaires.

³⁵ Par « institutions étatiques », nous faisons référence à l'ensemble des programmes et ressources financées par l'État. Dans le cas qui nous intéresse, nous nous pencherons principalement sur les institutions visant à soutenir les personnes en situation d'instabilité résidentielle.

Cette analyse ne peut être faite sans aborder le contexte néolibéral dans lequel l'offre de services est réfléchi et mise en place actuellement au Québec. En effet, le désengagement de l'État dans les mesures de protection sociale précarise les conditions matérielles d'existence des femmes en situation d'instabilité résidentielle. Il est possible d'illustrer ce constat en se penchant sur les expériences des femmes au sein des hébergements d'urgence. Les locataires rencontrées ont toutes été hébergées pour un certain temps dans des ressources d'urgence de dernier recours, offrant de l'hébergement à court terme. Comme Yolande l'explique :

C'que j'ai remarqué, c'est que c'est beaucoup dans la gestion de crise. [...] il y a une urgence immédiate pour pas laisser mourir quelqu'un dehors gelé. [...] Si t'as pas de logement tu t'en vas dormir là oui, mais c'est pas quelque chose qui peut te sortir de la rue.

Le manque d'option à long terme est un obstacle important dans les parcours des femmes. D'ailleurs, Julie, à un certain moment, peine même à se trouver une aide de dernier recours : « j'ai appelé plein de ressources, mais elles gardaient les femmes qu'elles avaient déjà ». Certains programmes offrent aussi des chambres pour quelques mois, en échange d'une somme d'argent.

Pour Carole, ce n'est pas une option :

J'embarque pas dans aucun programme, j'me dis moi là c'pas vrai estik que je vais vous donner 350 piasses pour une petite criss de chambre avec un rideau pis j'entends péter la voisine, c'est pas vrai. M'a garder toute mon argent pour moi, fak j'ai dit kin, j'embarque en accueil de nuit. 51 ans, à l'accueil de nuit. [...] faut que tu sortes le matin à 7h30-8h, tu reviens pour l'heure de souper.

Julie, pour sa part, cumule les passages dans différentes ressources :

La première fois, ben j'ai été dans un dortoir avec 40 chambres, le dépaysement total. J'avais jamais connu ça de ma vie. [...] Après ça, j'ai eu une chambre pendant 3 mois [dans un autre organisme]. Là y'a eu le décès de ma mère en 2017, j'tais pas capable de réintégrer mon logement après les funérailles, donc [nom de l'organisme³⁶] m'a gardé 6 jours en lit d'urgence pour m'aider.

Ces trois témoignages illustrent de manière concrète le manque de choix devant lesquels les locataires se retrouvent. Cela démontre les impacts qu'a le désinvestissement de l'État dans les logements sociaux et les ressources d'hébergement à long terme sur les expériences résidentielles des femmes. Naviguer entre différentes ressources et toujours être à la recherche d'un endroit où vivre à plus long terme est extrêmement difficile pour les femmes. Plusieurs conséquences découlent de cette instabilité résidentielle et de ce manque d'options. Par exemple, certaines locataires mentionnent leur état de choc en arrivant dans les ressources d'urgence, d'autres abordent les effets néfastes du manque de sommeil sur leur santé mentale et plusieurs nomment le sentiment de détresse et le découragement que ces situations engendrent.

En effet, ces choix politiques s'appuient sur les options de dernier recours plutôt que de choisir d'investir dans des mesures de protection sociale pérennes. Cette inaction gouvernementale est une des manifestations de la violence étatique, car cela a pour effet de maintenir les femmes locataires en situation de précarité résidentielle et les force à rester dans une position inférieure où elles doivent se contenter, pour survivre, d'un lit ou d'une chambre pour quelques jours ou quelques semaines. Cela renforce et cristallise les rapports sociaux et les inégalités qui en découlent et encourage le cycle d'instabilité dans lequel les femmes naviguent lorsqu'elles recherchent un logement.

³⁶ Afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des participantes, le nom de l'organisme n'est pas diffusé.

5.2.2 Des prestations d'aide sociale insuffisantes pour se loger convenablement

Lorsque les locataires ne sont pas en mesure de travailler, elles se tournent vers les offres gouvernementales de soutien au revenu. La grande majorité des femmes rencontrées perçoivent des prestations d'aide sociale. Cependant, les montants offerts par l'État sont insuffisants pour subvenir à leurs besoins, et ce, même lorsqu'elles ont accès à un logement social. Ainsi, plusieurs utilisent des stratégies pour pallier ce manque. Comme mentionné dans la présentation des résultats, deux femmes ont avoué travailler quelques heures par semaine et ne pas déclarer leurs revenus, et ce, malgré le fait qu'elles doivent composer avec certains problèmes de santé. Encore une fois, les tâches qu'elles effectuent se rapportent au travail du *care* et elles n'ont aucune protection d'emploi. Pour une autre locataire, cette option n'est pas possible, et elle tente de faire reconnaître aux organismes gouvernementaux qu'elle a une contrainte sévère à l'emploi :

Heye ça fait 10 ans là que ça marche pas là ok. J'ai essayé de retourner dernièrement au travail, j'ai fait n'importe quoi là. [...] J'pense ça va être accepté, mais là encore là c'est toute des histoires de papier, de ton historique, etc. [...] J'ai des difficultés pas mal à long terme, pis j'ai été poussée au niveau d'la réinsertion sociale dans toute cette histoire [...] j'me suis rendue compte que même si tu veux te réinsérer socialement, si y'a des choses que tu règles pas, tu vas r'tomber tout le temps dans même affaire. (Yolande)

Le témoignage ci-dessus illustre bien l'engrenage dans lequel les prestataires d'aide sociale se retrouvent et démontre comment l'État s'acharne à diriger les personnes vers l'emploi, et ce, même lorsqu'elles ne sont pas en mesure de travailler et qu'elles cumulent les échecs dans leurs expériences de travail. Cette tendance s'inscrit dans une succession de réformes des régimes d'assistance sociale visant « l'activation ». Ces réformes, mises en place depuis plusieurs années dans le contexte néolibéral, font de l'intégration en emploi « l'objet principal du dispositif législatif de l'aide sociale » (Charron, 2019, p. 31) et s'accompagnent, dans leur mise en œuvre, de plusieurs mesures punitives et répressives. Ces mesures de protection sont donc inadaptées aux réalités des personnes ayant des contraintes à l'emploi. De plus, ces dernières doivent déployer énormément d'efforts et de ressources pour faire reconnaître leurs droits et leur situation. En effet, comme Yolande l'explique, plusieurs obstacles et exigences bureaucratiques peuvent rendre le processus de reconnaissance ardu.

Les expériences des femmes rencontrées sur le marché locatif privé démontrent bien que les prestations perçues ne sont pas adaptées aux prix des loyers et ne permettent pas de couvrir l'ensemble des frais de logement, comme Julie l'explique :

Julie : Moi ce que j'avais trouvé, c'était tout petit, là, à part mon linge, je pouvais pas amener d'autres choses. Ça me coûtait 800 le loyer, mon entrepôt était 225.

B : Pis tout ça avec un revenu d'aide sociale ?

Julie : de 1025 \$. Y m'en manquait. [...] À un moment donné, y'avait aucune entente possible [avec la compagnie d'entreposage], donc en temps de confinement, tu choisis quoi ? Tu choisis ton toit.

Avec ces exemples, nous pouvons constater que l'État, en offrant des revenus insuffisants aux personnes prestataires d'aide sociale, contribue à maintenir les locataires en situation de précarité résidentielle. En ce sens, l'aide gouvernementale crée une catégorie d'individus qui peinent à subvenir à leurs besoins de base. Ceci a pour effet d'encourager la production de rapports sociaux de classe inégalitaires. Les gouvernements, en réduisant les prestations et en encourageant le retour à l'emploi, propagent une idéologie calquée sur le modèle néolibéral, visant la prise en charge individuelle plutôt que collective des problèmes sociaux. Ces choix entraînent des conséquences réelles sur la vie des personnes bénéficiant de ces ressources d'aide et leur droit au logement en est menacé. Le choix de maintenir les prestataires d'aide sociale en situation de précarité rend visible la violence d'État et son rôle dans la création des inégalités sociales en matière de logement.

En effet, en n'ayant pas la possibilité de se loger sur le marché locatif privé, les femmes sont contraintes de se tourner vers des ressources d'hébergement de dernier recours ou vers des logements sociaux parfois inadaptés ou contraignants ; des endroits relevant encore de l'État. Cependant, tout comme les ressources d'urgence, l'offre de logements sociaux est nettement moins élevée que les besoins de la population. D'ailleurs, certaines locataires rencontrées ont vécu dans d'autres logements sociaux. Ces expériences se sont avérées pour la plupart décevantes et les femmes ont été confrontées à plusieurs éléments conflictuels en lien avec l'accessibilité de ces institutions et les modes de gestion des établissements. En effet, la violence d'État est « inscrite structurellement dans les institutions de la société, [elle] peut même se déployer sans la

volonté et l'intervention personnelles d'un représentant des autorités » (Maynard, 2018, p. 13) et les logements sociaux ne sont pas exempts de reproduire ce type de violences. Dans la prochaine section de ce chapitre, nous constaterons que des enjeux de contrôle et de sécurité peuvent parfois avoir lieu au sein de certains OSBL d'habitation.

5.2.3 Logements sociaux : obstacles, manque de choix et contrôle

Dans leur recherche de logement, les locataires rencontrées font plusieurs demandes dans différents établissements et ont peu de retours positifs. Sofia explique que « c'est toujours pris, soit on nous dit "non on ne veut pas de nouveaux locataires maintenant" ou "appelez plus tard, peut-être, maintenant il n'y a pas de logements vides, mais sûrement plus tard il y en aura." » Ainsi, comme les logements sociaux disponibles se font rares, les femmes se retrouvent souvent à devoir accepter la première offre qu'elles reçoivent, et ce, même lorsque cela ne correspond pas à leurs besoins : « Ce qu'on me proposait c'était une pièce qui était pas plus grande qu'une cellule. Vraiment une cellule de prison. C'était une affaire de 6 par 10. J'avais pas le choix de l'accepter, ça m'a vraiment vraiment secouée de devoir aller m'installer là. » (Marie) Cette absence de choix mène souvent à des déceptions et à des expériences de cohabitation difficiles, comme nous l'avons expliqué brièvement dans le chapitre précédent.

Sandrine, pour sa part, habite dans un OSBL d'habitation pendant près de deux ans avant son arrivée au RHF. Elle explique que « le programme annoncé sur papier, c'est comme "Hey, Wow! C'est fantastique ! ", mais en réalité c'est pas ça pantoute : t'as des intervenants qui font pas leur job. » En effet, dans leurs témoignages, les femmes soulèvent plusieurs problèmes liés à la gestion et à l'entretien des logements où elles ont vécu avant leur arrivée au RHF :

[Ma voisine] a été 6 mois à attendre après une chambre de bain, son plafond était défoncé : les bibittes, les coquerelles, les punaises, toute rentrait par là. Elle a été 6 mois à attendre de même. C'est épouvantable ! Pis en plus de ça, y y'ont fait du rentre dedans parce qu'elle voulait les poursuivre pis ils lui ont mis de la pression. (Sandrine)

Marie, de son côté, s'interroge sur la configuration des logements, faisant, à plusieurs reprises, le parallèle entre son logement et une institution carcérale :

C'était barré. On avait besoin d'une clé pour rentrer dans l'aile "pénitentiaire" pis j'avais demandé à l'organisatrice communautaire pourquoi. Elle a dit : "c'est pour protéger les femmes". J'ai dit : "est-ce que je suis en danger ?" et elle m'a répondu "d'être prudente".

En outre, Yolande, ayant fait l'expérience de logements sociaux supervisés, explique les règles du milieu de vie qu'elle trouve contraignantes :

Par la suite, encore une fois j'avais un petit peu de difficulté avec les règlements de la maison : [...] l'horaire, les tâches, [...] on n'avait pas beaucoup le droit de consommer de l'alcool, [...] y'avait des couvre-feux et tout. C'était beaucoup plus strict.

Ces exemples nous permettent de réfléchir à la notion de contrôle et de sécurité au sein des institutions étatiques et à la violence que cela engendre. Les femmes, en comparant leurs logements sociaux à des institutions carcérales ou en critiquant la surveillance à laquelle elles sont soumises, font la démonstration du déploiement de la violence d'État et, conjointement, de la violence néolibérale dans ces institutions. En effet, cela s'inscrit dans ce que Vergès nomme des « pratiques de déshumanisation et de vulnérabilisation » (2020, p. 37).

Les expériences des femmes rencontrées nous permettent d'affirmer, qu'en matière de logement, « l'institution étatique est donc loin de jouer un rôle mineur dans l'organisation et la perpétuation de la violence contre les femmes, les pauvres et les racisé-es. » (Vergès, 2020, p. 10) En effet, l'analyse des mesures de protection sociale offertes aux femmes locataires illustre clairement que le manque de ressources financières et matérielles les maintient en situation de précarité et dégrade leurs conditions de vie. En effet, l'État, en refusant d'offrir davantage de mesures d'aide adéquates, nuit à la sécurité des femmes et des personnes racisées, qui sont plus à risque de subir des violences en raison des rapports sociaux inégalitaires et des systèmes d'oppression qui les supportent.

L'État participe à maintenir ces violences, car il n'agit pas suffisamment pour améliorer les conditions d'existence des femmes locataires et participe à les maintenir en situation d'instabilité résidentielle. Le système néolibéral en favorisant la responsabilité individuelle et en refusant d'investir dans des mesures de protection sociale répondant aux besoins de la population permet à l'ordre social de se maintenir et à la violence d'État de se perpétuer.

Dans l'objectif de répondre à notre question de recherche, il importe tout de même de se pencher sur les spécificités et les impacts de la vie en logement social pour femmes. L'analyse des expériences résidentielles des locataires après leur arrivée au RHF permettra de cibler des pistes d'action sur lesquelles l'État pourrait prendre appui, afin de proposer des ressources plus adaptées aux réalités des femmes locataires que celles offertes présentement. Ainsi, nous explorerons comment le concept d'*empowerment* peut constituer une avenue intéressante sur laquelle l'État, dans la mise en place des mesures de protection sociale en matière de logement, pourrait prendre appui.

5.3 Pouvoir d'agir et possibilités

Habiter dans un logement social en non-mixité modifie le rapport au logement des femmes locataires sur plusieurs points. En effet, en acquérant une stabilité résidentielle, elles sont en mesure d'entamer ou de consolider un processus de (ré)appropriation d'un pouvoir d'agir. Nous ferons la démonstration de cette affirmation en nous basant sur les principes défendus par les perspectives féministes de l'*empowerment* et en les mettant en dialogue avec les témoignages des répondantes.

5.3.1 Autonomie et logement social : au-delà de la responsabilité individuelle

Les perspectives de l'*empowerment* mobilisées dans ce mémoire « véhiculent un idéal émancipatoire d'individu autonome capable d'extravertir sa subjectivité, son point de vue, capable enfin de choix autonomes. » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p. 9) Dans cette description, l'autonomie visée est à la fois personnelle et collective. Ainsi, les femmes sont encouragées à prendre leurs propres décisions et à définir les problèmes sur lesquels elles souhaitent s'attarder, mais elles apprennent également à reconnaître les rapports de pouvoir présents dans la société et à agir sur ceux-ci (Bourbonnais et Parazelli, 2018 ; Corbeil et Marchand, 2010). Les femmes rencontrées, depuis qu'elles vivent au RHF, ont bel et bien entamé un processus d'autonomisation s'inscrivant dans une reprise de pouvoir. Bien que certaines locataires tiennent des discours allant parfois à l'encontre des objectifs collectifs défendus par les perspectives féministes de l'*empowerment*, il est possible de constater que leur autonomie se déploie concrètement dans leur quotidien et dans les façons dont elles habitent leur appartement. Toutefois, cette autonomie

individuelle ne peut exister sans la mise en place d'éléments structurels qui supportent une reprise de pouvoir et qui vont au-delà de la prise de conscience de rapports inégalitaires.

5.3.1.1 Comparer et mesurer l'autonomie de ses voisines

À quelques reprises, les locataires tiennent des discours calqués sur une vision néolibérale de l'autonomie, qui est liée à la responsabilité individuelle et encourage « une prise en charge matérielle de soi-même » (Hache, 2007, p. 53)³⁷. Comme nous l'avons brièvement mentionné au chapitre précédent, la majorité des femmes rencontrées tiennent des discours présentant l'autonomie comme étant un vecteur de réussite découlant de la responsabilité des locataires. En effet, plusieurs mentionnent que certaines de leurs voisines mériteraient d'avoir un suivi plus serré. Ainsi, elles classifient les femmes avec qui elles cohabitent en deux clans : « les autonomes et les non autonomes » (Carole). Selon elles, le manque d'autonomie de certaines locataires s'explique notamment par le fait qu'elles ont des problèmes de santé mentale ou de consommation, comme Marie l'indique :

Y'a des femmes autonomes qui ont toutes les pentures à la bonne place pis qui sont capables de réfléchir. Et t'as les autres. [...] Y'en a une qui est schizophrène paranoïde, ici. Y'a des alcooliques, des consommatrices *heavy*. Y'en ont fait rentrer une qui a entraîné une autre, qui l'a fait rechuter. Tsé, t'as cette dynamique là aussi. Y'a des personnes qui devraient peut-être être en logement supervisé.

Outre ces propos, plusieurs répondantes, lors de leurs témoignages, ont exprimé un point de vue divergeant de l'idée que l'autonomie et les problèmes de santé mentale ne sont pas compatibles. En effet, lors de nos entretiens, nous avons pu constater que le fait d'avoir des problèmes de santé mentale ou de consommation n'influence pas systématiquement les capacités des locataires à développer leur pouvoir d'agir. Ainsi, nous croyons que ces perceptions méritent d'être étudiées

³⁷ L'idéologie néolibérale mobilise elle aussi la notion d'*empowerment*, mais de manière opposée au paradigme structurel et féministe défendu dans ce mémoire. En effet, dans le courant néolibéral, « la notion d'« *empowerment* » est empruntée à la réflexion et la pratique politique féministe mais elle est ici détournée de son sens et de son but.» (Hache, 2007, p. 54)

à la lumière de nos observations et des perspectives féministes de l'*empowerment* décrites ci-dessus.

En effet, au cours de nos entretiens, nous avons constaté que la réalité des répondantes contredit parfois ce qu'elles disent au sujet des autres femmes avec qui elles cohabitent, et il est possible d'observer que certaines participantes tiennent un double discours. À titre d'exemple, ce sont souvent les locataires vivant elles-mêmes avec des enjeux de santé mentale qui ciblent d'autres voisines qu'elles qualifient de moins autonomes en raison de leurs troubles de santé mentale. D'ailleurs, ces mêmes résidentes mentionnent avoir un diagnostic en santé mentale et être suivies par des spécialistes qui ont un impact positif sur elles, comme Julie l'explique : « J'explosais avant! Là, j'ai un coffre à outils, j'ai la médication, ça calme mon impulsivité liée à mon trouble de personnalité limite ». Ainsi, ses problèmes de santé mentale n'affectent pas son autonomie, au contraire, son processus thérapeutique lui permet d'avoir davantage de pouvoir d'agir, ce qui s'inscrit directement dans un processus d'*empowerment*. Également, une des répondantes est une utilisatrice de drogues, mais elle affirme que cela ne nuit pas au maintien de son logement et à ses occupations. Ces deux exemples démontrent que, de l'aveu de ces mêmes femmes, le fait d'avoir un trouble de santé mentale n'exclut pas la possibilité d'*empowerment*.

Ces observations nous permettent de constater que les femmes peuvent parfois reproduire des discours basés sur des logiques d'exclusion et de stigmatisation. Il est également possible de faire l'hypothèse que, outre les problèmes de santé mentale, ce sont peut-être d'autres facteurs qui exacerbent l'état des locataires qualifiées de « moins autonomes », notamment leurs vécus de violence qui peuvent persister malgré leur situation résidentielle plus stable, comme nous l'avons exploré plus tôt.

5.3.1.2 Avoir la liberté et le temps de prendre soin

Les règlements mis en place par l'organisme et la manière dont ils sont perçus par les résidentes illustrent bien les impacts que la vie en logement social a sur le pouvoir d'agir des femmes et sur leur autonomie. D'entrée de jeu, la plupart des locataires rencontrées se disent satisfaites de l'encadrement mis en place par l'organisme. Carole nous explique que « c'est des blocs

appartements ben ordinaires. [...] la seule différence, c'est qu'on peut aussi avoir le soutien communautaire si on veut l'avoir. » Yolande va dans le même sens en comparant son expérience au RHF avec un de ses séjours au sein d'un logement supervisé : « ici, c'est plus libre, c'est un appartement comme chez toi, t'as le droit de faire ce que tu veux, mais là-bas y'avait vraiment plus de règlements. »

Ainsi, le fait que les logements ne soient pas supervisés est bénéfique pour les locataires, car cela leur donne l'opportunité de développer leur autonomie et de faire ce qu'elles veulent dans leur logement. À cet effet, le quotidien des locataires et leur façon de décrire leur routine nous permettent également d'illustrer de manière concrète comment se déploie l'autonomie des femmes au sein de leur logement. En effet, le soin qu'elles apportent à leur appartement et la fierté qu'elles retirent de l'entretien et de l'aménagement de leur espace de vie laissent voir les premiers jalons d'une reprise de pouvoir.

Ainsi, depuis leur arrivée au RHF, les locataires apprennent à prendre soin d'elles et à se prioriser. Le logement qu'elles occupent leur donne accès à plusieurs ressources et facilite la recherche d'aide extérieure. Plusieurs locataires ont ainsi pu entamer une démarche thérapeutique. C'est le cas de Julie et de Marie :

Pis si aujourd'hui ça fait trois ans que je vis toute seule et que je suis bien, et que je suis ma *number one* sur ma liste, c'est grâce à tout ce que j'ai vécu et au réseau que les femmes peuvent avoir maintenant. Il s'agit juste d'aller demander de l'aide et moi je l'ai fait. (Julie)

J'ai dit moi j'ai besoin d'une thérapie, faut que je me réaligne les planètes. [...] Fak j'étais en thérapie *in and out* là j'te dirais deux ans de temps, [...] pis après ça je suis revenue sur mes pieds, pis j'ai été capable d'aller un peu plus de l'avant. (Marie)

Ces exemples sont loin d'être banals. Pour les locataires, instaurer une routine et prendre soin de leur environnement constituent la première étape d'une reprise de pouvoir sur leur vie. Certaines résidentes, une fois cette démarche entamée, sont également en mesure de prendre soin des membres de leur entourage. À cet effet, plusieurs d'entre elles ont renoué avec des membres de

leur famille qu'elles visitent régulièrement et d'autres aident leurs voisines en partageant des ressources.

Le fait que les logements pour femmes seules soient permanents joue un rôle fondamental dans ces manifestations d'une reprise de pouvoir. En effet, ne pas être limitées dans le temps est une sécurité qui permet aux femmes d'aller à leur rythme, ce qui facilite grandement le retour d'une certaine stabilité et la mise en place d'un processus d'autonomisation, comme Yolande l'explique : « là ici qu'est-ce que j'aime, c'est qu'il n'y a pas l'histoire de question de temps. J peux prendre mon temps pour me stabiliser, pour aller mieux. »

Toutefois, il semble que les règlements spécifiques à l'organisme ne favorisent pas toujours le processus d'*empowerment* des femmes, comme c'est le cas pour les mères monoparentales dont les besoins diffèrent de ceux des femmes seules et qui bénéficieraient parfois de l'aide d'une personne extérieure à plus long terme, ce qui n'est pas possible dans le cadre des règlements entourant la cohabitation.

5.3.1.3 Le logement comme premier vecteur d'autonomie

Dans les approches d'*empowerment* en travail social, favoriser l'autonomie des personnes est associé simultanément à un désir de changement de la part des individus et à la mise en place d'éléments structurels qui supportent ces démarches (Le Bossé, 2003). À la lumière de nos observations, nous croyons que des éléments structurels doivent être considérés comme principal facteur permettant aux personnes de se réapproprier un pouvoir d'agir. En effet, pour les locataires rencontrées, c'est l'accès au logement qui mène au développement des démarches individuelles et non l'inverse. Bien qu'avant leur arrivée au RHF les femmes aient pu faire preuve d'autonomie dans leur recherche de logement, c'est seulement lorsqu'elles en ont l'espace et le temps qu'elles souhaitent entamer des changements individuels. Dans cette optique, ce n'est pas aux femmes locataires de porter l'ensemble de la responsabilité de leur propre processus de prise en charge. Des ressources doivent être mises en place pour pouvoir les supporter dans leurs démarches.

Ainsi, l'accès à un logement social donne aux locataires les conditions matérielles nécessaires et non négligeables pour développer leur autonomie. Entre autres, cela soulage leur budget et leur permet d'avoir un meilleur équilibre financier. Elles peuvent donc accéder à certaines ressources pour prendre soin de leur santé mentale et physique. Sandrine en témoigne : « [le logement social] me donne toute la liberté de faire toute qu'est-ce que je fais aujourd'hui, parce que je ne suis pas en train de me chercher un logement. » De plus, leur intimité et leurs choix sont respectés et elles sont libres d'occuper leur appartement comme elles le souhaitent. Sans surveillance constante, les femmes ont de l'espace pour développer leur confiance et leur capacité d'action. Ainsi, les locataires sont reconnues en tant que sujet : dans leur logement, elles ont droit à la dignité, ce qui met les bases d'un processus favorisant l'autonomie des femmes.

5.3.2 Un milieu de vie qui aide à prendre conscience des rapports de pouvoir

5.3.2.1 Des visions du féminisme qui cohabitent

Outre le développement de l'autonomie, les perspectives féministes de l'*empowerment* visent à faire prendre conscience des rapports de pouvoir présents dans la société et de leurs effets sur la vie des femmes. Le RHF et la Chrysalide, dans leur mission, mettent de l'avant l'approche féministe et l'*empowerment*. Ce choix organisationnel favorise une reprise de pouvoir chez les locataires qui se sentent interpellées. Ainsi, l'organisme facilite une prise de conscience des rapports de pouvoir, sans pour autant imposer ces idéologies aux locataires.

D'ailleurs, les femmes rencontrées accordent différentes significations au concept d'*empowerment* (une d'elles n'a même jamais entendu parler de ce terme). Pour une locataire, celui-ci fait surtout référence à un terme lié à l'entrepreneuriat et la place des femmes dans des postes de pouvoir. D'autres expriment des façons dont ce concept se traduit au sein de leur réalité. Pour une femme, le fait d'avoir une adresse fixe est un exemple concret de reprise de pouvoir. Une autre trouve que le fait de considérer les locataires du RHF comme des citoyennes avec des droits s'inscrit dans une approche d'*empowerment*. D'autres font un lien direct avec l'approche féministe et affirment que l'*empowerment* fait référence à l'égalité entre les genres et encourage les femmes à ne pas se définir en fonction d'un homme.

De plus, les locataires n'ont pas toutes la même vision du féminisme et n'y accordent pas la même importance. Bien que l'organisme ait des valeurs ouvertement féministes, cela ne signifie pas que les locataires doivent absolument adhérer à cette approche. Cependant, cela peut parfois influencer leurs réflexions :

C'est ici au RHF que je me suis rendue compte que le féminisme n'était pas nécessairement casse-couilles. Parce que moi j'avais une vision du féminisme qui était erronée. Et puis c'est ici que je me suis rendue compte que dans ma famille on avait toujours été féministes tsé. [...] C'est des femmes ben ordinaires, qui veulent juste revendiquer l'ordinaire. C'est tout. (Carole)

Pour Marie, le féminisme se manifeste dans le quotidien des locataires :

Moi quand je suis rentrée, y'avait des femmes qui avaient rien à manger. Qu'est-ce que tu fais dans ce temps-là ? Tu vas regarder dans ton frigidaire, tu dis bon, moi j'ai besoin de ça, ça j'en ai pas besoin. Tu le prends : « toc toc toc, shut on en parle pas ». Y'a beaucoup de choses qui sont faites de cette façon-là. C'est l'entraide, c'est de se donner un coup de main, c'est ça le féminisme. Mais c'est pas le RHF qui mène ça, c'est nous autres.

Pour certaines, être féministe signifie également être en mesure de défendre ses droits, et ce, même face au RHF. Finalement, une des femmes ne s'affiche pas comme féministe. Bien qu'elle croit qu'une femme ne doit pas se définir en fonction d'un homme, elle explique que dans sa culture africaine, l'homme occupe une place au-dessus de la femme et que c'est pour cela qu'elle ne voit pas d'inconvénient à lui donner le pouvoir.

L'organisme, en adoptant l'approche féministe et en ayant comme mission l'*empowerment* des locataires, encourage les personnes intéressées à en apprendre davantage sur ces sujets. Ainsi, l'*empowerment* des femmes se manifeste par le développement ou l'affirmation d'une vision du féminisme, grâce à laquelle les femmes prennent conscience des rapports de pouvoir qui affectent leurs conditions de vie. Ceci constitue une étape importante dans le processus d'*empowerment* des femmes. Le rôle des organisatrices en milieu de vie est donc d'accompagner et d'informer les locataires sur les enjeux qui les concernent. Dans cette optique, le soutien communautaire facilite le processus d'*empowerment* (Bouchard et Hudon, 2008).

5.3.2.2 Vivre en non-mixité : entre sécurité, indifférence et nuisance

Avoir un logement au RHF permet aux femmes de prendre conscience des éléments structurels et des rapports de pouvoir qui influencent leurs expériences résidentielles. En plus des approches féministes mises de l'avant par l'organisme, le fait de vivre en non-mixité peut participer à la création d'un espace sécuritaire nécessaire à certaines pour déployer ces prises de conscience. Cependant, cela ne semble pas nécessaire pour l'ensemble des locataires.

Ainsi, pour quelques locataires, le fait de vivre uniquement avec des femmes est un des éléments favorisant une reprise de pouvoir. En effet, cet aspect de la cohabitation s'avère particulièrement sécurisant pour les femmes survivantes de violences. Pour ces dernières, la non-mixité est un des facteurs favorables à la mise en place d'un processus d'*empowerment*, car vivre avec des personnes ayant des expériences et des vécus similaires permet de se sentir en confiance et de créer des liens. C'est le cas de Julie, qui explique qu' : « on se sent bien, on se sent en sécurité, toutes les femmes ici on a toute notre histoire. C'est pas comme un bloc conventionnel, tsé on n'est pas gênées d'aller cogner. [...] y'a de l'entraide. On se sent pas jugées parce qu'on sait qu'on a toute une histoire. »

Cependant, l'ensemble des locataires ne partagent pas cette vision. D'ailleurs, plusieurs n'ont pas fait le choix de vivre uniquement avec des femmes. Les conditions dans lesquelles les locataires se trouvent lors de leur recherche de logement les forcent à appliquer à plusieurs endroits et à accepter la première offre qu'elles reçoivent. Ainsi, plusieurs des répondantes se disent indifférentes face à la composition de leur voisinage. Pour Sandrine, cela a été une belle surprise :

C'tait pas mon choix premier, j'étais comme tellement en recherche active de loyer au mois de novembre l'année passée, que je courais après toutes les portes pis c'était comme au secours, au secours ! [...] Je me suis ramassée ici pis j'me suis dit "Oh mon dieu, r'garde donc ça c'est juste des femmes !" (rires) Ça a été bien. (Sandrine)

À l'opposé, une des locataires affirme que le fait qu'elles soient toutes des femmes avec des parcours de vie précaires nuit au développement de leur pouvoir d'agir et de leur émancipation. Pour elle, la non-mixité n'est pas uniquement liée au genre, mais également à la classe sociale et

elle affirme que cela peut créer un effet d'exclusion sociale. À son avis, les femmes locataires bénéficieraient de vivre dans des immeubles où l'on retrouve davantage de mixité sociale.

5.3.3 Favoriser la solidarité et l'implication sociale

Les espaces communs au sein du milieu de vie et les événements associatifs mis en place par l'organisme et l'équipe du RHF permettent aux femmes locataires d'avoir l'opportunité de se créer un réseau social. De plus, le fait de partager certaines expériences de vie les incite parfois à développer un sentiment d'appartenance. C'est particulièrement le cas pour les locataires qui s'impliquent dans les différents comités de travail ou qui participent à certaines activités, comme Julie l'explique : « ce qui fait la richesse des lieux comme le RHF, c'est qu'on sait ici que chaque femme a son histoire, on est ici pour à peu près les mêmes choses ou similaires donc on s'ouvre plus facilement. Y'a le café-jasette, les activités que le réseau organise, fait qu'on crée un lien d'appartenance. » Ainsi, le RHF, à l'instar des approches féministes de l'*empowerment*, « [favorise] la solidarité parmi les participant·e·s qui peut s'appuyer sur une expérience commune de la souffrance, sur un engagement politique » (Parazelli et Bourbonnais, 2017, p. 9).

Dans le même ordre d'idées, pour Yolande, vivre au RHF, « ça sort un peu de la solitude, pis j'me suis rendue compte qu'on devient un peu narcissiques quand qu'on est seules dans notre monde pis dans notre douleur, être ici tu te rends compte que t'es pas toute seule à vivre des choses pas le fun. » Ainsi, la solidarité se déploie de différentes manières chez les locataires. Parfois dans des gestes d'entraide au quotidien, ou bien dans le cadre de leur implication au sein de l'organisme. D'ailleurs, certaines femmes rencontrées nous ont partagé leur expérience en tant que membre du conseil d'administration. Pour Carole, son rôle de représentante lui permet de mettre de l'avant les besoins des locataires : « Le plus qu'on peut avoir de services, c'est ça. Dérange pas notre routine non plus là, on a pas envie de se faire déranger. J'va toujours me battre, même si y'en a qui s'en foutent. » Ainsi, l'implication des femmes signifie parfois d'être en mesure de reconnaître et de défendre ses droits vis-à-vis l'organisme ou bien dans la société en général. Entre autres, plusieurs locataires ont développé une analyse politique des enjeux liés au logement. Elles soutiennent certaines initiatives de défense de droit des locataires et font la promotion du logement social.

En résumé, avoir un logement au RHF permet d'améliorer les conditions matérielles d'existence des femmes et leur donne des espaces et des outils pour développer leur pouvoir d'agir, sans pour autant leur imposer un rythme et un processus spécifiques. En effet, une des grandes forces de ce type d'habitation, c'est le fait que les femmes locataires puissent prendre le temps d'acquérir davantage d'autonomie et qu'elles ne soient pas obligées de se conformer à un cadre contraignant et à des exigences précises. Il en ressort donc que l'accès à un logement social est la première étape pour développer l'autonomie des femmes locataires et pour (re)prendre du pouvoir sur leur vie.

Cette condition, qui relève d'éléments structurels, est primordiale pour entamer un processus d'*empowerment*. De plus, la mission et les approches défendues par l'organisme facilitent une prise de conscience des rapports de pouvoir et encouragent les réflexions sur les enjeux féministes. Le sentiment d'appartenance des locataires et leur implication sociale sont également possibles grâce aux partages d'expériences communes et aux différents lieux d'implications offerts par l'organisme. L'*empowerment* est un processus continu, qui peut également être affecté par des éléments extérieurs au logement. En effet, les violences et les rapports sociaux existent hors des murs des appartements des femmes et continuent d'influencer leurs parcours, ce qui peut nuire à leur reprise de pouvoir.

CONCLUSION

Pour conclure ce mémoire, nous reviendrons brièvement sur notre démarche de recherche et sur les objectifs poursuivis. Ensuite, nous ferons une synthèse des principaux résultats et constats se dégageant de notre analyse. Nous terminerons en présentant quelques pistes d'actions et recommandations pour le travail social et les politiques sociales.

Retour sur la démarche de recherche et principaux constats

Le but de cette recherche était de documenter les parcours résidentiels des locataires vivant dans des logements sociaux pour femmes et de repérer les rapports sociaux et leur imbrication dans leurs expériences. Également, nous souhaitions étudier les impacts de l'accès à un logement social pour femmes sur le pouvoir d'agir des locataires.

Le choix d'une méthode de recherche qualitative, guidée par certains principes de la recherche féministe, a facilité la prise de parole des principales concernées et a participé à mettre leur voix au cœur de ce mémoire. La générosité des participantes et de leurs témoignages a nourri nos réflexions tout au long de notre démarche de recherche. S'inscrivant dans les épistémologies féministes, ce mémoire a comme spécificité d'aborder les enjeux de logement d'un point de vue féministe et contribue à la production des savoirs sur le logement et les femmes au Québec, un sujet encore minoritaire dans les études sur le logement. Également, ce projet de recherche démontre l'importance pour le milieu académique du travail social de faire des enjeux de logement une priorité. En effet, l'étude des problèmes sociaux ne peut faire l'économie de réflexions sur le droit au logement et sur les impacts du mal-logement sur la santé et le bien-être des individus.

Deux principaux constats se dégagent de nos analyses et permettent de répondre à nos objectifs de recherche, en plus de confirmer certaines hypothèses. Premièrement, à la lumière de nos résultats, il est clair que les rapports sociaux sont coextensifs et consubstantiels dans les expériences résidentielles des femmes : ils créent des dynamiques participant à maintenir l'instabilité résidentielle des locataires. Ainsi, ils nuisent au droit au logement des femmes en créant un cycle

de précarité dont il est extrêmement difficile de sortir. Les structures néolibérales appuient et encouragent ces rapports, en fragilisant les conditions de vie des femmes et en offrant des mesures de protection sociale insuffisantes et inadéquates.

En effet, les témoignages des locataires nous ont permis de cibler des nœuds au sein desquels les rapports sociaux s'imbriquent et se reproduisent. Entre autres, la division sexuelle et raciale du travail, à travers l'exploitation des personnes exerçant des métiers dans le domaine du *care*, précarise les conditions de vie des femmes et nuit à leur stabilité résidentielle. Également, les violences basées sur le genre et la dépendance économique des femmes ont des conséquences directes sur leur accès à un logement sécuritaire et adéquat. Dans ces dynamiques, les rapports sociaux de genre, de race et de classe sont interreliés et intensifient les inégalités sociales : « ils croisent donc exploitation, domination et oppression » (Kergoat, 2009, p. 119). Étudier les parcours résidentiels des femmes permet de constater les impacts réels de ces rapports de production sur les conditions matérielles d'existence des locataires. Ils révèlent les multiples obstacles et enjeux avec lesquels elles doivent composer.

Ces inégalités sociales et les dynamiques engendrées par ces rapports sont possibles notamment parce que des systèmes d'oppression les supportent. Nous avons démontré que l'idéologie néolibérale défendue par nos institutions, au lieu d'instaurer des mesures de protection sociale pérennes, fragilise le droit aux logements des femmes. En misant sur les hébergements d'urgence à court terme, en refusant d'assurer un revenu viable aux prestataires d'aide sociale et en utilisant la surveillance et le contrôle pour maintenir l'ordre social, l'État fait preuve de violence envers les femmes et les personnes marginalisées et nuit à leur stabilité résidentielle. L'analyse structurelle que nous faisons de ces enjeux nous permet de résister à la tendance à l'individualisation des problèmes sociaux promue par l'idéologie néolibérale et de cibler les mécanismes de production de ces inégalités.

De plus, nous faisons le constat que l'accès à un logement social pour femmes permet d'avoir plus de pouvoir d'agir et s'avère une piste vers l'instauration de rapports sociaux plus égalitaires, bien que ce ne soit pas la finalité, car la société reste imprégnée de ces rapports. Des conditions

matérielles d'existence décentes sont nécessaires à une (ré)appropriation du pouvoir d'agir. L'*empowerment* nécessite la mise en place d'éléments structurels et structurants qui assurent une sécurité et permettent son déploiement. Le logement en est la base. De cela peut résulter un sentiment d'appartenance, une priorisation de soi, une prise en charge de son bien-être et la création de solidarités. En ce sens, les logements sociaux pour femmes, en tant que pratiques sociales, participent à « dessiner des formes de résistance » (Kergoat, 2009, p. 114) et sont porteurs de changement social. Ainsi, le pouvoir d'agir des femmes locataires permet de transformer les rapports sociaux et de les subvertir.

Notre recherche ne prétend pas à l'exhaustivité et ne présente qu'une infime partie de la réalité. L'une de ses principales limites est de ne pas porter la voix de plusieurs communautés marginalisées pour qui le logement est un enjeu fondamental. Nous espérons que ce mémoire ne soit que le début de la réflexion et que de plus en plus de personnes ajouteront leur voix au chapitre.

Pistes d'action et recommandations pour le travail social et les politiques sociales

Il est primordial de continuer à réfléchir aux possibilités que le logement social peut apporter aux femmes et à son apport dans la lutte contre les obstacles structurels et systémiques qui les maintiennent dans des situations de précarité.

Les solutions pour lutter contre la crise du logement et assurer le droit au logement de tous·tes sont multiples et bien documentées par plusieurs regroupements et organismes communautaires de défense de droit et par le milieu scientifique (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2022b, 2023 ; Mercier et Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal, 2023 ; Posca et Hébert, 2023 ; Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, 2023 ; Table des groupes de femmes de Montréal, 2021). En concordance avec leurs revendications et à la lumière de nos analyses, nous souhaitons conclure ce mémoire en ciblant quelques pistes d'action et recommandations spécifiques aux réalités des femmes locataires dans la mise sur pied de logements sociaux.

Il est évident que le droit au logement doit d'abord être reconnu par les gouvernements pour que l'ensemble des politiques sociales en matière d'habitation travaillent à assurer l'accès au logement pour tous·tes. Augmenter l'offre et le financement de logements sociaux est une des solutions qui doit être priorisée. Cependant, les récits des locataires rencontrées nous rappellent qu'il importe que ces institutions s'assurent que leur mode de gestion et leurs infrastructures répondent réellement aux besoins des individus qui y habitent. Pour ce faire, une attention particulière doit être accordée à la perpétuation des violences systémiques dans nos institutions. Des mécanismes doivent être instaurés, afin d'amoindrir et prévenir les rapports de pouvoir. En ce sens, les approches féministes et d'*empowerment* auraient intérêt à être mises de l'avant par l'ensemble des logements sociaux et à ne pas être l'unique ressort des milieux pour femmes.

ANNEXE A
GUIDE D'ENTRETIEN

<p>Thème 1 : Expériences résidentielles avant de vivre au Réseau habitation femmes</p> <p>Objectif 1 : Connaître les conditions et les motifs qui ont mené les femmes à se tourner vers le logement social.</p> <p>Objectif 2 : Explorer les liens entre le genre, la classe et la race dans les expériences résidentielles des femmes locataires</p>
<p>Pouvez-vous me parler de votre histoire ? Où habitiez-vous avant de vivre au RHF ?</p>
<p>- Déménagements, personnes avec qui les logements étaient partagés, contexte de location</p>
<p>Selon vous, les difficultés que vous avez vécues étaient-elles liées au fait d'être une femme (ou à votre situation économique, relationnelle, etc.) ?</p>
<p>- Aide sociale, relations conjugales, ressources, etc.</p>
<p>Comment avez-vous entendu parler de RHF ? Quelles démarches avez-vous faites pour accéder à ce logement ?</p>
<p>Quelles étaient vos attentes ?</p>
<p>- Intervenant·e·s impliqué·e·s, processus de sélection, temps d'attente</p>

<p>Thème 2 : Conflits et rapports avec les personnes qui interagissent dans un contexte de logement</p> <p>Objectif 2 : Explorer les liens entre le genre, la classe et la race dans les expériences résidentielles des femmes locataires.</p>
<p>Quels étaient vos rapports avec vos ancien·ne·s propriétaires ?</p>
<p>Avec les personnes avec qui vous viviez (conjoint·e·s, colocataires, famille, etc.) ?</p>
<p>Avant le RHF, aviez-vous fait des démarches avec d'autres types de logements sociaux ? Lesquelles, comment cela s'est passé ?</p>

Quelles personnes ont influencé (positivement ou négativement) votre rapport au logement ?
Quels sont vos rapports avec les autres femmes du RHF ? Avec les intervenantes ?
Est-ce que vous vivez des tensions avec des personnes qui partagent (ou ont partagé) votre quotidien ? Autour de quels enjeux ?

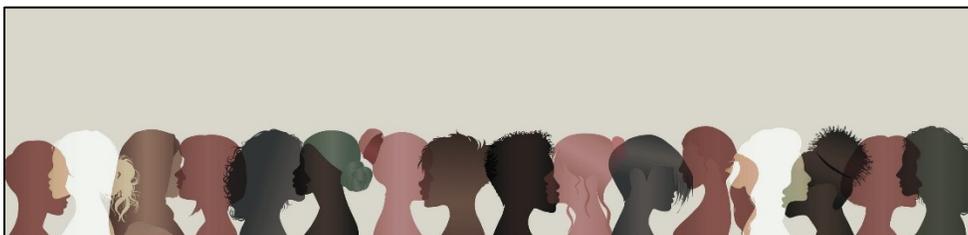
Thème 3 : Expériences depuis l'arrivée dans le logement du RHF
Objectif 3 : Analyser les effets des logements sociaux pour femmes sur la réalité des locataires qui y vivent.
Depuis que vous vivez dans votre logement, en quoi votre vie est-elle meilleure ?
Connaissez-vous le quartier avant de vous installer ici ? Comment trouvez-vous la vie de quartier ?
Que représente votre domicile à vos yeux ? Y a-t-il une différence avec ce que représentait votre domicile avant de vivre au RHF ?
À quoi ressemble votre situation actuelle (financière, sociale, émotionnelle) ?
Le fait de vivre uniquement avec des femmes, cela représente quoi pour vous ? Est-ce un choix volontaire de vivre dans des logements non mixtes ?
Qu'est-ce que cela représente pour vous le fait de vivre seule dans un logement ?
Comment percevez-vous votre avenir dans votre logement ?

Thème 4 : Pouvoir d'agir et possibilités
Objectif 4 : Alimenter les connaissances sur le sujet afin d'encourager la mise en place de programmes de logements sociaux qui tiennent compte des réalités des femmes locataires.
Quelle définition donneriez-vous de l'empowerment (pouvoir d'agir) ? En avez-vous déjà entendu parler ? Si oui, qu'est-ce que ça représente concrètement pour vous ?

Est-ce que votre logement influence votre pouvoir d'agir ?
Quelles activités faites-vous depuis que vous vivez ici ? Que vous apportent-elles ?
Quelles sont les règles de vie et comment vivez-vous dans cette structure ? Trouvez-vous cela contraignant ou sécurisant ? (Visites, voisines, lieux communs/partagés)
Est-ce que vous connaissez la mission du RHF ? Est-ce que, selon votre expérience, l'organisme remplit son mandat de développer l'empowerment. Si oui, comment ?
Que diriez-vous à quelqu'une qui est dans la situation où vous étiez avant de vivre ici ?

Est-ce que vous aimeriez ajouter quelque chose ?

ANNEXE B
AFFICHE DE RECRUTEMENT



PARTICIPANTES RECHERCHÉES
PROJET SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX POUR FEMMES

Je m'appelle Béatrice Mercier et je suis étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Montréal. Je suis en train de mener une recherche sur les femmes qui vivent dans des OSBL d'habitation pour femmes et sur leurs expériences de logement.

Je recherche des femmes locataires du RHF qui aimeraient partager leur vécu et leurs histoires sur leurs expériences avant et après l'accès à un logement au RHF.

Les participantes pourront répondre à quelques questions et discuter avec moi durant des entretiens individuels d'environ une heure. Les entretiens seront enregistrés et détruits une fois la recherche terminée.

Si vous avez envie de participer, si vous avez des questions ou que vous êtes curieuses, vous pouvez me contacter par téléphone au **514-562-4294** ou par courriel : mercier.beatrice@courrier.uqam.ca

TOUS LES TÉMOIGNAGES SERONT TRAITÉS DE MANIÈRE CONFIDENTIELLE.

ANNEXE C

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

Rapports sociaux et expériences résidentielles des femmes locataires vivant dans des logements sociaux non mixtes

Étudiante-chercheuse

Béatrice Mercier, étudiante à la maîtrise en travail social (mémoire de recherche)

Courriel : mercier.beatrice@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Louis Gaudreau, école de travail social

Téléphone ; (514) 987-3000 poste 5101

Courriel : gaudreau.louis@uqam.ca

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique de participer à un entretien individuel. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

Dans le cadre de ce projet, nous nous intéressons aux expériences résidentielles des femmes locataires qui vivent dans des logements sociaux réservés aux femmes. Plus précisément, nous cherchons à connaître les expériences de logement des femmes avant leur arrivée dans un OSBL d'habitation pour femmes et en quoi l'accès à ce logement modifie le rapport au logement et le pouvoir d'agir des locataires.

Ce projet est réalisé dans le cadre d'une maîtrise en travail social dont la publication est prévue pour le mois de septembre 2022. Au total, environ 8 femmes locataires au sein du Réseau habitation femmes participeront à des entrevues individuelles menées par la chercheuse.

Nous faisons l'hypothèse que les projets de logements sociaux pour femmes peuvent permettre aux locataires d'avoir plus de pouvoir d'agir dans la construction et le développement de rapports sociaux égalitaires et peuvent participer à stabiliser leur parcours résidentiel. C'est pourquoi notre recherche poursuivra les objectifs suivants : 1. Connaître les conditions et les motifs qui ont mené les femmes à se tourner vers le logement social; 2. Explorer les liens entre le genre, la classe et la race dans les expériences résidentielles des femmes locataires; 3. Analyser les effets des logements sociaux pour femmes sur la réalité des locataires qui y vivent; 4. Alimenter les connaissances sur le sujet, afin d'encourager la mise en place de programmes de logements sociaux qui tiennent compte des réalités des femmes locataires.

Nature et durée de votre participation

Vous devrez participer à une seule rencontre d'une durée d'environ une heure où vous discuterez avec la chercheuse et répondrez à quelques questions sur vos expériences de logement.

L'entretien se déroulera dans un lieu que vous aurez choisi. Il peut s'agir de votre logement, d'un bureau ou tout autre endroit où vous vous sentez à l'aise et où il est possible de respecter la confidentialité.

Un enregistrement audio des entretiens sera effectué. Seule la chercheuse aura accès à l'enregistrement, qui sera conservé dans un endroit sécuritaire et détruit une fois le projet de recherche terminé.

Cette participation vous permettra d'aborder des enjeux qui vous concernent directement et vos partages seront accueillis avec respect et bienveillance. En participant à cette recherche, vous alimentez les connaissances sur le sujet, ce qui permettra d'encourager la mise en place de programmes de logements sociaux qui tiennent compte des réalités des femmes locataires et de réfléchir à des moyens alternatifs au marché privé pour loger les personnes en situation de vulnérabilité.

Risques liés à la participation

En principe, aucun risque n'est lié à la participation à cette recherche. Cependant, si les sujets abordés vous affectent négativement, vous pouvez en parler à la chercheuse qui vous soutiendra et qui au besoin pourra vous référer à des ressources d'aide.

Confidentialité

Vos informations personnelles ne seront connues que de la chercheuse et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats

Vous serez invitée à choisir un pseudonyme qui sera utilisé lors de l'ensemble du processus de recherche. Seule la chercheuse aura accès à la liste des participantes et à leur pseudonyme.

Les enregistrements et les formulaires seront conservés à deux endroits différents :

- Les formulaires seront gardés dans un tiroir fermé à clé.
- Les enregistrements seront conservés sur l'ordinateur de la chercheuse et leur accès sera sécurisé.

Seule la chercheuse pourra consulter ces données, et ce, jusqu'à ce que les documents soient détruits.

La chercheuse s'engage à détruire les données liées à votre participation au plus tard trois ans après la publication du mémoire. Pour ce faire, les données papier seront déchiquetées et les données numériques seront détruites à l'aide d'un logiciel spécialisé.

Participation volontaire et retrait

Votre participation à la recherche est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Béatrice Mercier verbalement ; toutes les données vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

Des questions sur le projet ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

Béatrice Mercier, étudiante à la maîtrise en travail social (mémoire de recherche)

Courriel : mercier.beatrice@courrier.uqam.ca

Louis Gaudreau, école de travail social

Téléphone ; (514) 987-3000 poste 5101

Courriel : gaudreau.louis@uqam.ca

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : cerpe.fsh@uqam.ca

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement de la chercheure

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE D

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

UQÀM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains

No. de certificat : 2022-4145
Date : 2022-10-06

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE RENOUVELLEMENT

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Rapports sociaux et expériences résidentielles des femmes locataires vivant dans des logements sociaux non mixtes

Nom de l'étudiant : Béatrice Mercier

Programme d'études : Maîtrise en travail social (mémoire de recherche)

Direction(s) de recherche : Louis Gaudreau

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2023-10-06**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Sylvie Lévesque
Professeure, Département de sexologie
Présidente du CERPÉ FSH

BIBLIOGRAPHIE

- Aubry, F. et Couturier, Y. (2014). *Préposés aux bénéficiaires et aides-soignantes: Entre domination et autonomie* (1^{re} éd.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1f117dn>
- Bellot, C. (2017). *Rendre visible l'itinérance au féminin*. Fonds de recherche Société et culture Québec. rapsim.org/wp-content/uploads/2020/01/Femmes-itinerance_rapport_C.Bellot.pdf
- Bendaoud, M. (2020). Politiques de logement dans les provinces canadiennes : Forces et faiblesses. *kult-ur*, 7(13), 67-90. <https://doi.org/10.6035/Kult-ur.2020.7.13.2>
- Bentouhami-Molino, H. et Guénif-Souilamas, N. (2017). Avec Colette Guillaumin : penser les rapports de sexe, race, classe. Les paradoxes de l'analogie. *Cahiers du Genre*, 63(2), 205-219.
- Bergeron-Gaudin, V. et Jetté, C. (2021). *Le transfert de l'innovation sociale : le cas du soutien communautaire en logement social au Québec*. Centre de recherche sur les innovations sociales. <https://crises.uqam.ca/cahiers/et2101-le-transfert-de-linnovation-sociale-le-cas-du-soutien-communautaire-en-logement-social-au-quebec/>
- Bernard, N. (2007). Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1970(25), 5-36. <https://doi.org/10.3917/cris.1970.0005>
- Bidet-Mordrel, A. (2010). *Les rapports sociaux de sexe*. Presses universitaires de France. <http://www.cairn.info/les-rapports-sociaux-de-sexe--9782130584742.htm>
- Bihr, A. (2008). Éléments pour une épistémologie de la critique sociale. Dans *Connaissance et émancipation : dualismes, tensions, politique* (p. 37-50). Harmattan.
- Bouchard, M., Frohn, W. et Morin, R. (2010). Le logement communautaire au Québec : apports et limites d'une innovation sociale. *Lien social et Politiques*, (63), 93-103. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/044152ar>
- Bouchard, M. J. et Hudon, M. (dir.). (2008). *Se loger autrement au Québec: le mouvement de l'habitat communautaire, un acteur du développement social et économique*. Éditions Saint-Martin.
- Bourbonnais, M. et Parazelli, M. (2018). L'empowerment en travail social et les significations de la solidarité. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 24(2), 38-73. <https://doi.org/10.7202/1053863ar>

- Charron, C. (2019). « Tout emploi, quel qu'il soit » : l'injonction à l'emploi pour les prestataires d'aide sociale au Québec, 1990-2005. *Reflets: revue d'intervention sociale et communautaire*, 25(1), 30-50. <https://doi.org/10.7202/1064666ar>
- Chicha, M.-T. (2012). Discrimination systémique et intersectionnalité : la déqualification des immigrantes à Montréal. *Canadian Journal of Women and the Law*, 24(1), 82-113.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, (CDPDJ). (2019, novembre). *Mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/memoire_OCPM_racisme-systemique.pdf
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation. (2017). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation*. l'auteur. <https://www.cooperativehabitation.coop/publications/enquetes/>
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation. (2021). *Présentation*. <https://www.cooperativehabitation.coop/a-propos-de-nous/conferation/presentation/>
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui: portrait d'une pratique sociale diversifiée*. Les Éditions du remue-ménage.
- Côté, I. (2018). *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : 40 ans d'histoire* (1^{re} éd.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv28689c>
- Cousineau, M.-M., Flynn, C., Marchand, I. et Côté, P.-B. (2018). *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée* (2018-VC-204311) [Rapport de recherche : Programme Actions Concertées].
- Damant, D., Paquet, J. et Bélanger, J. (2001). Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles. *Recherches féministes*, 14(2), 133-154. <https://doi.org/10.7202/058146ar>
- Daquin, A. (2022). Coalitions de care en temps de crise sanitaire. Une reconquête morale et politique des quartiers populaires. *Cahiers du Genre*, 72(1), 119-142. <https://doi.org/10.3917/cdge.072.0119>
- Dardot, P. et Laval, C. (2009). *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*. La Découverte.
- Demoulin, J. et Morin, P. (2016). Les locataires des HLM à la première personne : le récit comme acte scientifique et politique. *Sociologie et sociétés*, 48(2), 285-304. <https://doi.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/1037725ar>

- Desgagnés, J.-Y. (2012). La conscientisation : une pratique antioppressive. Dans G. Ampleman, J.-Y. Desgagnés et L. Denis (dir.), *Théorie et pratique de conscientisation au Québec* (p. 11-28). Presses de l'Université du Québec.
- Desroches, M.-E. (2018). Le logement comme clé pour le droit à la ville des femmes. *Métropoles*, (22). <https://doi.org/10.4000/metropoles.5577>
- Desroches, M.-È. (2019). Conceptualisation du harcèlement sexuel dans le logement : Une recension des écrits. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(2), 219-233. <https://doi.org/10.7202/1066110ar>
- Desroches, M.-È. (2023). Logement social : un travail invisible et essentiel. *À bâbord ! Revue sociale et politique*, (94), 59-61.
- Desroches, M.-È. et Trudelle, C. (2015). Transformation des quartiers centraux, mobilisation et évolution du droit à la ville pour les femmes : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal. *Recherches sociographiques*, 56(2-3), 481-503. <https://doi.org/10.7202/1034216ar>
- Dick Bueno, Z., Adam, C., Boyer, G. et Potvin, L. (2019). Vivre en habitation à loyer modique (HLM) : quels éléments de contexte permettent de comprendre la situation de vulnérabilité de leurs résidents ? *Nouvelles pratiques sociales*, 30(2), 202-218. <https://doi.org/10.7202/1066109ar>
- Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités : introduction à la théorie féministe* (1. éd). Presses universitaires de France.
- Drolet, M. (1997). L'empowerment et intervention familiale : concept paradoxal occultant parfois la pauvreté. *Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, 3(1), 55-79. <https://doi.org/10.7202/026151ar>
- Ducharme, M.-N. et Dumais, L. (2008). *Les OSBL d'habitation au Québec, l'offre et les besoins en soutien communautaire* (08-06). École de travail social de l'Université du Québec à Montréal.
- Falquet, J. (2009). La règle du jeu : repenser la co-formation des rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » dans la mondialisation néolibérale. Dans E. Dorlin et A. Bidet-Mordrel (dir.), *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination* (1re éd, p. 72-90). Presses universitaires de France.
- Fenster, T. (2005). The right to the gendered city : different formations of belonging in everyday life. *Journal of Gender Studies*, 14(3), 217-231. <https://doi.org/10.1080/09589230500264109>
- Fijalkow, Y. (2011). *Sociologie du logement*. La Découverte. <http://www.cairn.info/sociologie-du-logement--9782707165855.htm>

- Flynn, C., Turcotte, S., Levesque, C., Couturier, P., Godin, J., Cribb, M., Fortin-Otis, E., Petrucci, G., Marchand, I. et Cousineau, M.-M. (2021). Point de vue de femmes et d'acteurs du milieu communautaire sur l'accès au logement à la sortie d'un contexte de violence : quand le spatial fix renforce la spirale de l'itinérance dans certaines régions administratives du Québec. *Lien social et Politiques*, (87), 125-149. <https://doi.org/10.7202/1088096ar>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2005). Les méthodes de collecte des données. Dans *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives* (p. 298-325). Chenelière-Éducation.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain. (2021a). *Bilan du 1er juillet : le FRAPRU exige des mesures structurantes pour sortir de la crise* [Communiqué]. <https://www.frapru.qc.ca/bilan1juillet2021/>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain, (FRAPRU). (2019, mars). *Dossier Noir : Femmes, logement et pauvreté* (5e édition). l'auteur. <https://www.frapru.qc.ca/dossier-noir-femmes-2019/>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain, (FRAPRU). (2021b, 18 février). *Mémoire du Front d'action populaire en réaménagement urbain présenté dans le cadre des consultations pré-budgétaires fédérales 2021*. l'auteur. https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/MemoirePre%CC%81BudgetFed_2021.pdf
- Front d'action populaire en réaménagement urbain, (FRAPRU). (2022a). *Crises du logement et droits humains au Québec : Rapport à la défenseure fédérale du droit au logement*. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/12/https://www.frapru.qc.ca/crises-du-logement-et-droits-humains-au-quebec/>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain, (FRAPRU). (2022b). *Pour une politique d'habitation ambitieuse au Québec*. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/PolitiqueHabitation2022-VF.pdf>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain, (FRAPRU). (2023). *Faire de la crise du logement vécue par les locataires une priorité budgétaire*. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2023/02/MemoireFRAPRUBudgetQc2023.pdf>
- Galerand, E. et Kergoat, D. (2014). Consubstantialité vs intersectionnalité? À propos de l'imbrication des rapports sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 44-61. <https://doi.org/10.7202/1029261ar>
- Gouvernement du Canada, S. C. (2023, 11 avril). *Un regard sur les logements subventionnés au Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2023033-fra.htm>
- Goyer, R. (2017). « Déménager ou rester là » *Rapports sociaux inégalitaires dans l'expérience des locataires* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/20814>

- Goyer, R. (2021). Le logement et les inégalités sociales : xénophobie et violence symbolique dans l'expérience du logement de locataires montréalais. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 145-162.
- Hache, É. (2007). La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? *Raisons politiques*, 28(4), 49-65.
- Hamel-Roy, L., Boucher, M.-P., Fauvel, M., Jean, E., Noiseux, Y. et Soussi, S. A. (2021). ÉPILOGUE: Faire de la recherche sur les travailleurs pauvres à l'ère de la COVID-19. Dans E. Jean, Y. Noiseux et S. A. Soussi (dir.), *Pauvreté au travail, transformations des marchés de l'emploi et trajectoires de résistance* (1^{re} éd., p. 209-220). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv224v0tz.18>
- Hill Collins, P. et Lamoureux, D. (2016). *La pensée féministe noire : savoir, conscience et politique de l'empowerment*. Les Éditions du Remue-ménage.
- Hirata, H. S., Laborie, F., Le Doaré, H. et Senotier, D. (dir.). (2004). *Dictionnaire critique du féminisme*. Presses universitaires de France.
- Jackson, S. et Armengaud, F. (2009). Pourquoi un féminisme matérialiste est (encore) possible – et nécessaire. *Nouvelles Questions Feministes*, 28(3), 16-33.
- Kergoat, D. (2009). Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. Dans E. Dorlin et A. Bidet-Mordrel (dir.), *Sexe, race, classe: pour une épistémologie de la domination* (1^{re} éd, p. 111-125). Presses universitaires de France.
- Kergoat, D. (2010). Le rapport social de sexe : de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion. Dans A. Bidet-Mordrel (dir.), *Les rapports sociaux de sexe* (p. 60-75). Presses universitaires de France. <http://www.cairn.info/les-rapports-sociaux-de-sexe--9782130584742.htm>
- La Presse. (2023, 21 mai). La communauté LGBTQ+ davantage touchée par la pénurie de logements.
- Laflamme, V. (2023). Crise du logement (social) : les gouvernements ont affaibli le filet social. *À bâbord ! Revue sociale et politique*, (94), 50-52.
- Laperrière, M.-N. (2016). *Critique féministe matérialiste du droit civil québécois : le travail « domestique » et les violences sexuées, les « impensés » du droit du logement* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/15851>
- Latendresse, A. (2007). La ville : un espace investi par les femmes et les groupes de femmes ? Dans M.-B. Tahon et C. Widmer (dir.), *Actes du 4e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie plurielle* (p. 69-86). Éditions du Remue-ménage.

- Laugier, S. (2022). Le care. Un concept pour le Covid. Dans *Le care au coeur de la pandémie* (p. 11-39). Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv2j6xq2r>
- Le Bossé, Y. (2003). De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 30-51. <https://doi.org/10.7202/009841ar>
- Le réseau de recherche et de connaissances sur la ville et l'urbain. (2019). *Compte-rendu - Perspectives féministes sur le logement des femmes*. <http://www.vrm.ca/perspectives-feministes-logement-femmes/>
- Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35. <https://doi.org/10.3406/homso.1967.1063>
- Leloup, X. (2007). Les HLM montréalais et le discours sur la sécurité : l'action communautaire ou la société des voisins? *Lien social et Politiques*, (57), 91-103. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/016390ar>
- Maynard, R. (2018). *NoirEs sous surveillance : esclavage, répression et violence d'État au Canada* (C. Ego, trad.). Mémoire d'encrier.
- McAll, C. (1995). Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté. *Lien social et Politiques*, (34), 81-92. <https://doi.org/10.7202/005187ar>
- Mercier, A. (2006). *Les coopératives d'habitation au Québec* (Éd. 2005.). Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation, Direction générale des communications et des services à la clientèle.
- Mercier, B. et Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal, (CÉAF). (2023). *Parole aux résidentes du Centre-Sud*. https://static1.squarespace.com/static/633728266c847c5fa5797a1f/t/6440408a47f6f860788aa50a/1681932428259/RapportPArolesr%C3%A9sidentes_VFINALE_WEB.pdf
- Morin, P. et Baillergeau, É. (2008). *L'habitation comme vecteur de lien social*. Presses de l'Université du Québec. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb412927189>
- Morin, R. (2002). Logement social, lutte à l'exclusion et insertion en emploi : vue comparative. Dans Société d'habitation du Québec (dir.), *Les politiques de l'habitation en perspective : actes du colloque tenu le 7 décembre 2001 à l'INRS-Urbanisation, culture et société* (p. 9-17). Société d'habitation du Québec.
- M.Tutty, L., Odgen, C., Giurciu, B. et Weaver-Dunlop, G. (2013). Une étude nationale sur les femmes victimes de violence et sans-abri : "J'ai bâti ma maison d'espoir". Dans M. Rinfret-Raynor, M.-M. Cousineau, É. Lesieux, S. Gauthier et E. Harper (dir.), *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (p. 199-218). Presses de l'Université du Québec.

- Mullaly, R. P., West, J. et West, J. (2018). *Challenging oppression and confronting privilege : a critical approach to anti-oppressive and anti-privilege theory and practice* (Third edition.). Oxford University Press.
- Nakano Glenn, E. (2009). De la servitude au travail de service : les continuités historiques de la division raciale du travail reproductif payé. Dans E. Dorlin et A. Bidet-Mordrel (dir.), *Sexe, race, classe: pour une épistémologie de la domination* (1re éd, L. Thiers-Vidal, trad., p. 21-70). Presses universitaires de France.
- Novac, S. (2006). *Violence familiale et itinérance : analyse documentaire*. Centre national d'information sur la violence dans la famille. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/phac-aspc/family_violence-f/HP20-4-2007F.pdf
- Novac, S., Darden, J., Hulchanski, J. D. et Séguin, A.-M. (2004). Housing discrimination in Canada : Stakeholder Views and Research Gap. Dans *Finding room: options for a Canadian rental housing strategy* (p. 135-146). CUCS Press, Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto. <http://catalog.hathitrust.org/api/volumes/oclc/55474640.html>
- Office de consultation publique de Montréal, (OCPM). (2020, 3 juin). *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*. l'auteur. <https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/rapport-reds.pdf>
- Ollivier, M. et Tremblay, M. (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Harmattan.
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative : une méthodologie de proximité. Dans H. Dorvil (dir.), *Problèmes sociaux - Tome III* (p. 409-443). Presses de l'Université du Québec. <https://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/reader.action?docID=3260366>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016a). Chapitre 11. L'analyse thématique. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (vol. 4e éd., p. 235-312). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01.0235>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016b). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin. https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/arco.paill.2016.01.0013#xd_co_f=ZjNkZjI2OTctOTgyMS00NTUwLTg1YTMtNWE0NThlMWIzM2Vk~
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016c). L'analyse thématique. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (vol. 4e éd., p. 235-312). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01.0235>
- Parazelli, M. et Bourbonnais, M. (2017). L'empowerment en travail social. *Sciences Actions Sociales*, 6(1), 23-52.

- Pfefferkorn, Roland. (2007). *Inégalités et rapports sociaux: rapports de classes, rapports de sexes*. Dispute. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40230984s>
- Posca, J. et Hébert, G. (2023). *Crise du logement : un marché locatif en manque d'encadrement*. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/logement-2023/>
- Pullen-Sansfaçon, A. (2013). La pratique anti-oppressive. Dans H. Dorvil et E. Harper (dir.), *Le travail social: théories, méthodologies et pratiques* (p. 353-373). Presses de l'Université du Québec.
- Radio-Canada. (2021, 5 mai). *Plus de 500 HLM en piteux état seront rénovés à Montréal*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1790747/hlm-habitations-renovation-appartement-logement-montreal?depuisRecherche=true>
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, (RCLALQ). (2023). *Projet de loi 25 : Recommandations pour bien encadrer l'hébergement touristique et protéger le parc de logements locatifs*. <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/Memoire-RCLALQ-Airbnb-PL25-2023.pdf>
- Regroupement des offices d'habitation du Québec, (ROHQ). (2020). *Rapport annuel 2020*. l'auteur. <https://rohq.qc.ca/publications-categories/rapports-annuels/>
- René, J.-F. et Dubé, M. (2016). La recherche en travail social. Dans J.-P. Deslauriers et D. Turcotte (dir.), *Introduction au travail social* (3e éd., p. 235-260). Presses de l'Université Laval.
- Réseau habitation femmes. (2019). *La Chrysalide*. <https://www.reseauhabitationfemmes.org/la-chrysalide/>
- Réseau habitation femmes. (2022). *Rapport Annuel 2022*.
- Réseau québécois des OSBL d'habitation, (RQOH). (2018). *Femmes en OSBL d'habitation*. <https://rqoh.com/femmes-en-osbl-dhabitation/>
- Réseau québécois des OSBL d'habitation, (RQOH). (2023). *Le RQOH : Qui sommes nous ?* Réseau québécois des OSBL d'habitation. <https://rqoh.com/le-rqoh/>
- Rose, D. (2018). Femmes et logement au Québec : recherche et activisme féministes. Dans A. Lambert, P. Dietrich-Ragon et C. Bonvalet (dir.), *Le monde privé des femmes: genre et habitat dans la société française* (p. 57-77). Ined Éditions.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (5th ed, p. 337-360). Presses de l'Université du Québec.
- Scrinzi, F. (2021). Care. Dans *Encyclopédie critique du genre* (p. 127-137). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.renne.2021.01.0127>

- Séguin, A.-M. et Villeneuve, P. (1999). Intervention gouvernementale et habitation sociale. *Recherches féministes*, 12(1), 25-42. <https://doi.org/10.7202/058019ar>
- Simard, V., Berthiaume, A., Poirier, A., Tremblay-Fournier, C. et Simard, É. (2021). *Grève des Stages, Grève des Femmes: Anthologie d'une Lutte Féministe Pour un Salaire étudiant 2016-2019*. Editions du Remue-Ménage. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=6804741>
- Simonetti, I. (2016). Violence (et genre). Dans *Encyclopédie critique du genre* (p. 681-690). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.renne.2021.01.0830>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2018). *Stratégie nationale sur le logement : Qu'est-ce que la stratégie ?* <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/guidepage-strategy#strategyfr>.
- Société d'habitation du Québec, (SHQ). (2010). *Profil des locataires et des ménages en attente d'un logement social*. Gouvernement du Québec. www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021251.pdf
- Société d'habitation du Québec, (SHQ). (2020). *L'habitation en bref*. l'auteur. http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/publications/archives/lhabitation_en_bref.html
- Souffrant, K.-A. (2022). *Le privilège de dénoncer: justice pour toutes les victimes de violences sexuelles*. Les Éditions du remue-ménage.
- Statistique Canada. (2023). *Étude : Femmes vivant dans des logements subventionnés*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230411/dq230411a-fra.htm>
- Statistiques Canada. (2022). *Besoins impérieux en matière de logement au Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-627-m/11-627-m2022056-fra.pdf?st=EGw2WMXa>
- Table des groupes de femmes de Montréal, (TGFM). (2019). *État des lieux des enjeux de logement vécus par les Montréalaises*. l'auteur. <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/07/etat-des-lieux-femmes-et-logement-montreal.pdf>
- Table des groupes de femmes de Montréal, (TGFM). (2021). *Le droit au logement des Montréalaises: on y travaille, et vous?* <https://www.tgfm.org/fr/48/le-droit-au-logement-des-montrealaises-on-y-travaille-et-vous>
- Tanguay, B. (2002). Nouveau rôle des offices municipaux d'habitation. Dans Société d'habitation du Québec (dir.), *Les politiques de l'habitation en perspective : actes du colloque tenu le 7 décembre 2001 à l'INRS-Urbanisation, culture et société* (p. 19-22). Société d'habitation du Québec.

- Université du Québec. (2021). *Guide de communication inclusive*.
https://reseau.uquebec.ca/fr/system/files/documents/EDI/guide-communication-inclusive_uq-2021.pdf
- Vaillancourt, Y. et Ducharme, M.-N. (2000). *Le logement social, une composante importante des politiques de reconfiguration : état de la situation au Québec* (00-08). École de travail social de l'Université du Québec à Montréal.
- Vergès, F. (2020). *Une théorie féministe de la violence: pour une politique antiraciste de la protection*. la Fabrique.
- Ville de Montréal. (2020). *Profil des ménages et des logements : Agglomération de Montréal* (Édition 2020).
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67885745&_dad=portal&_schema=PORTAL
- W. Hwang, S. (2004). Homelessness and Health. Dans *Finding room: options for a Canadian rental housing strategy* (p. 167-177). CUCS Press, Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto.
<http://catalog.hathitrust.org/api/volumes/oclc/55474640.html>
- Wallace, Michele. et Dorlin, Elsa. (2008). *Black feminism: anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*. L'Harmattan. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb412150084>
- Young, I. M. (1990a). Fives Face of Oppression. Dans *Justice and the politics of difference* (Paperback reissue (2011), p. 39-65). Princeton University Press.
- Young, I. M. (1990b). *Justice and the politics of difference* (Paperback reissue (2011)). Princeton University Press.
- Zizek, S. (2012). *Violence : six réflexions transversales* (N. Peronny, trad.). Au diable vauvert.